



Bulletin Officiel

N° 4596 Mardi 06 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS	2-3
TUNIS RE	4
ADWYA	5

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BIAT	6
CITY CARS	7

PROJET DE RESOLUTIONS

CITY CARS	8-10
-----------	------

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

NEW BODY LINE	11-12
---------------	-------

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	13-19
--	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE	20-22
----------------------------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL

AL KHOUTAF	23-25
------------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	26-29
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »	30-33
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »	34-39

COURBE DES TAUX

40

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

41-42

ANNEXE I

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

ANNEXE II

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- AL BARAKA BANK
- FCP UNIVERS AMBITION CEA
- FCP UNIVERS AMBITION PLUS
- SICAV BH PLACEMENTS
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
- SIMPAR
- CARTHAGE CEMENT
- LAND'OR
- PHENICIA SEED FUND

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- LAND'OR

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1. Objet :

La société **MPBS** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **MPBS** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO en date du 10 juin 2014

2. Condition de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la société au niveau du marché financier.
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5 % du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5 % pour les institutionnels.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à MPBS ou à une de ses filiales.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

3. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la société **MPBS** et une fiche de candidature dûment remplie (annexe1).
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe2).
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Une attestation récente du nombre d'action de **MPBS** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

1. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de **MPBS** et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société MPBS située à route de Gabès km 1.5 – 3003 Sfax- Tunisie, au plus tard le 30 mai 2014 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.mpbs.com.tn ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO du 10 juin 2014, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

- Suite -

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « Manufacture de Panneaux Bois du Sud ».

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

**Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses honorables actionnaires que son conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et il a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice.

Les états financiers de la société font ressortir les indicateurs suivants :

- Une évolution du chiffre d'affaires de 11,5% ;
- Une régression de la charge sinistre de 25%
- Une stabilisation du résultat technique net de rétrocession à 8,150 M DT soit une amélioration de 2% par rapport à 2012 ;
- Une augmentation des produits de placement de 31% ;
- Une amélioration du résultat global de l'exercice de 24% soit 7,674 MDT contre 6,191 en 2012

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 0,350 Dinars par action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'A. G. O. le 10 Juin 2014 à 10H00 à l'hôtel « Sheraton » Tunis.

NB : Le résultat global de l'exercice 2013 a été impacté par la constitution d'une provision supplémentaire pour risque et charge de l'ordre de 2,5 M DT et ce, suite aux travaux de vérification fiscale approfondie pour la période 2009/2012 essentiellement au titre de la retenue à la source des primes cédées vers des pays n'ayant pas conclu une convention de non double imposition avec la Tunisie.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

« ADWYA S.A »

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société ADWYA que le conseil d'administration réuni le mardi 06 Mai 2014 a :

- arrêté les états financiers au 31 décembre 2013 avec un résultat bénéficiaire de 6.670.611 dinars soit une évolution de 30% par rapport à 2012.
- décidé de proposer un dividende par action à l'ordre de 250 millimes (contre 150 millimes en 2012).
- décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire le 05 Juin 2014 à 9h30,
- décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 05 Juin 2014 à 11h30 qui statuera sur l'augmentation du capital par incorporation des réserves selon une parité de **1 action nouvelle pour 5 anciennes** avec jouissance du 01-01-2014, le capital sera porté de 13.200.000 Dinars à 15.840.000 Dinars.

Les deux assemblées se tiendront au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Les Berges du Lac.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 23 mai 2014 à 16h à l'hôtel Regency, les côtes de Carthage – Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 20 mai 2014, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE****CITY CARS**

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 21 Mai 2014 à 15 heures à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion consolidé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
5. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
7. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
8. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
10. Information des actionnaires sur la démission d'un administrateur ;
11. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
12. Nomination d'un administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF ; et
13. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2014.

PREMIERE RESOLUTION

Tous les actionnaires de la société présents ou représentés à cette Assemblée Générale Ordinaire ratifient sans réserve les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire, et déclarent qu'ils ne portent nullement atteinte à leurs droits et intérêts respectifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que le rapport de gestion consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se soldant par un total bilan de 65.312.337,428 dinars tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 11.949.730,911 dinars tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers consolidés, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se soldant par un total bilan de 67.276.196,258 dinars tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 12.311.247,784 dinars tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et s'élevant à 11.949.730,911 Dinars Tunisiens de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice :	11.949.730,911 DT ;
Résultats reportés :	1.377.833,943 DT ;
Réserve légale :	666.378,243 DT ;
Bénéfice distribuable :	12.661.186,611 DT ;
Dividendes :	9.045.000,000 DT Soit 0,670 dinars par action et
Solde à affecter aux résultats reportés :	3.616.186,611 DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,670 Dinars Tunisiens par action. Le paiement aura lieu à partir du 1^{er} juillet 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de cinq mille Dinars Tunisiens (5.000 DT) net par membre, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ordinaire prend acte de la démission de la Société Al Karama Holding de son poste d'administrateur et approuve la décision du Conseil d'Administration de ne pas la remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « CTKD » a franchi le seuil de 5% de participation dans le capital de la Société en date du 27 Novembre 2013 et qu'il détient en conséquence plus de 5% des droits de vote dans le capital social de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

A la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF de la Société (soit un Administrateur représentant les actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant l'introduction en bourse de la Société), l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur...../la société (représentée par son), en qualité d'Administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF (soit un Administrateur représentant les actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant l'introduction en bourse de la Société), et ce pour un mandat de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS.**NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014 :

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31/03/2014

Indicateurs	1 ^{er} Trimestre			Cumul du 01/01/2014 au 31/03/2014			Exercice 2013
	2014	2013	Var (%)	2014	2013	Var (%)	
Production Lingerie femme (En pièces)	17 829	21 143	-16%	17 829	21 143	-16%	114 884
Production Lingerie homme (En pièces)	16 409	13 668	20%	16 409	13 668	20%	94 001
Production Lingerie intelligente (En pièces)	213 735	439 571	-51%	213 735	439 571	-51%	820 896
Total Production vendue (en unité)	247 972	474 382	-48%	247 972	474 382	-48%	1 029 781
CA Lingerie femme (DT)	75 043	102 149	-27%	75 043	102 149	-27%	480 970
CA Lingerie homme (DT)	63 032	50 734	24%	63 032	50 734	24%	332 689
CA Lingerie intelligente (DT)	1 318 783	1 873 160	-30%	1 318 783	1 873 160	-30%	4 226 406
Total Chiffre d'affaires (en DT)	1 456 858	2 026 043	-28%	1 456 858	2 026 043	-28%	5 040 065
Investissements nets	138 329	38 377	260%	138 329	38 377	260%	346 445
Endettement LMT	0	15 752	-100%	0	15 752	-100%	0

(i)- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2014, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés **provisoirement** à la date de cette publication.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2013 sont en cours d'audit.

COMMENTAIRES**I- PRODUCTION VENDUE**

La « production vendue » courant le 1^{er} trimestre 2014 a enregistré une baisse par rapport au même trimestre de 2013. Cette régression s'explique principalement par les deux raisons suivantes :

- Les livraisons de quelques commandes reçues courant le 1^{er} trimestre 2014 ont été retardées pour le 2^{ème} trimestre 2014. Compte tenu des commandes confirmées à ce jour et des prévisions de livraisons à fin juin 2014, **nous estimons que cette baisse sera compensée courant le 2^{ème} trimestre et les indicateurs relatifs au 1^{er} semestre 2014 pourront même enregistrer une évolution par rapport au 1^{er} semestre 2013.**
- Le caractère exceptionnel, se situant au dessus de la normale, du niveau de production, base de comparaison, courant le 1^{er} trimestre 2013. En effet, des commandes du 4^{ème} trimestre 2012 n'ont pu être livrées que courant le 1^{er} trimestre 2013.

- Suite -

I- CHIFFRE D'AFFAIRES

- Le chiffre d'affaires a aussi enregistré une baisse courant le 1^{er} trimestre 2014 par rapport au premier trimestre 2013. Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, cette baisse du chiffre d'affaires pourra être compensée courant le deuxième trimestre 2014.
- La NBL continue a multiplier ses efforts de développement de nouveaux produits et de prospection de nouveaux marchés en vue d'une part, de diversifier son portefeuille clients et d'autre part d'améliorer son chiffre d'affaires. En 2013, elle a réussi à conclure des commandes avec cinq nouveaux clients pour de nouveaux produits techniques. Ces derniers commencent à occuper une place importante dans le portefeuille clients de la NBL, atténuant ainsi de plus en plus la dépendance de la NBL envers LYTESS.

II- INVESTISSEMENTS

- Les investissements réalisés au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2014 ont été de **138 329 DT** enregistrant ainsi une augmentation de 260% par rapport à la même période de 2013. Ces investissements réalisés dans le cadre du business plan, ont concerné l'acquisition de 5 nouvelles machines de tricotage, une machine de teinture, une cabine de lumière ainsi que divers matériels et équipements de laboratoire.

III- ENDETTEMENT

- L'encours endettement à moyen terme de la société NEW BODY LINE au 31/03/2014 est **nul**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

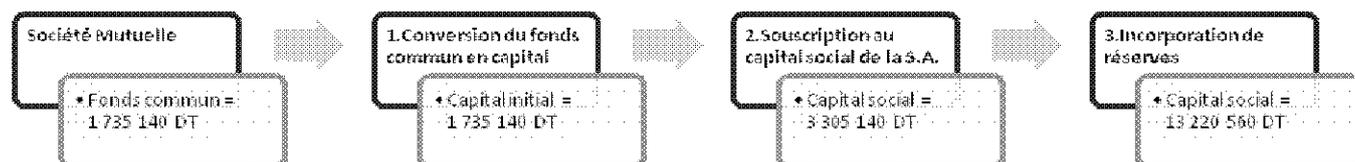
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Arab banking Corporation Tunisie

Société Anonyme au capital social de 68.000.000 Dinars
Siège social : Rue du Lac Annecy, 1053, Les Berges du Lac
Tél. : 71 861.861

1- Décision ayant autorisée l'opération:

ABC Bank Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 /03/ 2014 a décidé de porter le capital social de Arab Banking Corporation de 50 Millions de Dinars à 68 Millions de Dinars.

Cette augmentation de 18 millions de dinars sera opérée en deux phases et ce, comme suit :

Première Phase: Réduction de capital

Arab Banking Corporation Tunisie se propose de réduire son capital social d'un montant de 22.751.740,395 dinars pour le porter de 50.000.000 dinars à 27.248.260 dinars en ramenant le nombre d'action de 5.000.000 à 2.724.826.

Deuxième Phase: Augmentation de capital

Arab Banking Corporation Tunisie se propose d'augmenter son capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 40.751.740 dinars pour le porter de 27.248.260 dinars à 68.000.000 dinars par l'émission de 4.075.174 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars.

Les actions seront totalement libérées immédiatement et versées dans un délai ne dépassant pas une année.

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres.

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC;
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

- Suite -

L'Assemblée Générale a décidé au sens de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales de l'augmentation de capital à souscrire en totalité par ARAB BANKING CORPORATION BSC.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/03/2014 a également décidé de conférer tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation.

1- Caractéristiques de l'opération

a- Réduction de capital

La réduction de capital se matérialise par:

- (1) l'absorption des pertes à concurrence de 22.751.731,395 dinars et ce par
 - l'annulation de 2.275.173 actions de dix Dinars chacune
 - l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire du reliquat de TND 8,605 dans un délai de un an.

ARAB BANKING CORPORATION BSC accepte que les actions annulées soient déduites exclusivement de sa participation en tant qu'actionnaire majoritaire.

b- Augmentation de capital

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC
- le nombre des actions à souscrire est de : 4.075.174 actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

b.1- La répartition des droits pécuniaires et droits de vote

La répartition des droits pécuniaires et droits de vote entre ARAB BANKING CORPORATION BSC et les autres actionnaires avant et après l'augmentation du capital par émission de nouvelles actions à souscrire par l'actionnaire majoritaire ARAB BANKING CORPORATION BSC, les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

b.2- Conditions d'admission aux assemblées Générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote

Le propriétaire d'actions nominatives inscrites sur les registres de la société huit (8) jours avant le jour fixé pour la réunion peut assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée. Tout membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix que d'actions qu'il représente et sans limitations.

b.3- Période de Souscription

La période de souscription est de 15 jours et ce à partir de la date de publication au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

- Suite -

b.4- Etablissements domiciliaires

Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque ARAB BANKING CORPORATION TUNIS dans un compte bloqué indisponible sous le N° 78000000234140000140 intitulé « Société Anonyme capital en cours d'augmentation ».

b.5- Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par ABC BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

b.6-Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites seront assimilées aux actions anciennes.

b.7- But de l'émission

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres

3. Renseignements généraux sur les titres émis

a- Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

b- Régime de négociabilité

Les actions anciennes et les actions nouvelles à attribuer gratuitement sont librement négociables.

c- Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôts.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2013, pour tout placement sollicité après le 30/04/2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Industrielle Tunisienne d'Enveloppe et du Cartonnage AL KHOUTAF Route de Gabès km 1,5 SFAX

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AL KHOUTAF réunie le 15/06/2013 a décidé, dans sa quatrième résolution, d'augmenter le capital social en numéraire de 765 765 dinars pour le porter de 8 423 415 dinars à 9 189 180 dinars et ce par l'émission de 153 153 actions nouvelles au prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission.

La date de jouissance des nouvelles actions a été fixée au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé dans sa cinquième résolution, qu'en cas où les souscriptions faites par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, d'offrir les actions non souscrites au public dans les mêmes conditions d'émission.

Aussi, dans sa sixième résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé au Conseil d'Administration la possibilité de limiter la valeur de l'augmentation du capital au montant collecté à condition qu'il atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation envisagée soit 574 323,750DT. L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la concrétisation de l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/06/2013, le Conseil d'Administration du 12/08/2013 a décidé la libération intégrale à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 765.765 dinars par souscription en numéraire
- **Nombre d'actions à émettre** : 153 153 actions
- **Valeur nominale des actions** : 05 dinars.
- **Forme des actions à émettre** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation du capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : A raison d'une (1) action nouvelle pour (11) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'ils puissent en résulter une souscription indivise.

La société AL KHOUTAF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ces droits de souscription exercés à titre irréductible dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Périodes de souscription :

La souscription aux 153.153 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, **du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 14/07/2014 au 16/07/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 22/07/2014 au 08/08/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total de souscription effectuée à condition que ce total atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée soit 574 323,750 dinars.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au Service Titres au siège de la société AL KHOUTAF sis à la route de Gabès km 1,5 SFAX.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

* Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 09/07/2014 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société AL KHOUTAF :

AMEN BANK – Agence Sfax Chaker N° 0770 0000 3340 0007 1466.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 19/07/2014.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la Société émettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et / ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 153.153 actions nouvelles et intégralement libérées à la souscription porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2013.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 1.684.683 actions anciennes composant le capital actuel de la société AL KHOUTAF seront négociées à partir du 28/05/2014, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 153.153 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées totalement seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **14-0861** en date du **30 avril 2014**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société AL KHOUTAF : route de Gabès km 1,5 - SFAX et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 et les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

Montant : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

Notation de la société:

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Marché des titres

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts** : 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital** :
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

▪ **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

▪ **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

▪ **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La durée pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

▪ **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 06 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,669%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 006,646
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,348%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,411%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,491%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,554%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,602%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,681%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,710%	1 017,280
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,744%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,808%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,871%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,023%	999,388
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,155%	1 001,869
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,342%	880,955
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,396%	996,208
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,580%	1 033,073
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		985,258
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,959
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	767,700
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,285
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,933
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,324
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,451
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,251

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,747	149,761		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,200	13,201		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,358	1,359		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,708	36,711		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,893	49,896		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	152,930	152,702		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	552,647	552,180		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,676	110,396		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,023	122,109		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,738	117,708		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,403	111,410		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,040	86,161		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	129,000	128,399		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	94,681	94,379		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,344	107,455		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 366,864	1 365,041		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 254,600	2 251,780		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,986	102,070		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,131	101,936		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,644	125,440		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 205,330	1 202,223		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,509	121,030		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,470	15,402		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 915,828	5 903,652		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 210,754	5 214,082		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 103,918	5 119,067		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,181	2,156		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,905	1,888		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,076	1,064		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,731	109,744
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,636	101,645
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,357	103,369
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,087	104,120
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	105,008	105,021
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,124	108,133
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,678	105,690
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,584	100,595
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,134	101,143
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,522	106,530
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,404	103,414
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,638	105,651
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,167	105,178
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,107	108,119
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	102,997	103,008
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,300	104,309
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,153	100,165
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,942	105,953
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,034	104,046
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,828	104,842
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,749	105,760
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,963	103,974
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,002	101,013
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,926	105,936
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,486	103,496

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,283	10,284
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,107	104,116
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,864	104,879
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,594	102,671
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	66,842	66,892
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	141,653	141,103
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 415,620	1 412,051
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,585	107,554
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,025	106,018
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,295	81,374
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,795	16,809
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,592	255,750
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,946	32,827
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 311,292	2 307,412
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,667	76,643
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,357	57,334
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,611	99,682
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,452	109,488
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	96,092	96,297
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,269	11,266
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,068	12,057
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,325	15,301
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,202	14,186
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,116	12,111
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,686	10,676
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,551	10,550
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,772	10,773
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	122,840	122,875
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	124,076	124,138
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,642	10,638
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,563	102,448
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,791	19,853
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,972	75,362
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,299	77,806
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,084	98,239
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	89,663	89,296
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,758	95,802
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,211	100,805
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,709	9,718
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,799	8,805
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,245	94,003
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,867	95,023
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	131,548	127,003
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,601	10,573
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	119,319	118,564
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,181	119,209
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,410	101,316
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,607	98,250
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,690	180,727
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,435	164,326
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,726	145,733
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 444,868	9 432,584
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,967	18,852
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,218	129,551
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 486,689	1 478,602
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,308	102,237
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,994	86,292
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	115,464	113,799
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 593,248	8 562,457
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,939	8,907
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,748	8,686

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

بنك البركة تونس

المقر الاجتماعي : 88، شارع هادي شاكر -1002 تونس-

ينشر بنك البركة تونس قوائمه المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2013/12/31 التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 8 ماي 2014. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات صالح الذهبي (خبرة مالية وإستشارة) و فهمي لعويرين (أ.م.س-أرنست ويونق)

الموازنة
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013
(الوحدة : 1 000 دولار أمريكي)

<u>2012/12/31</u>	<u>2013/12/31</u>	<u>إيضاحات</u>	<u>الأصول</u> •
12 274	68 971	1	- الخزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
185 650	168 429	2	- مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
288 786 (*)	274 440	3	- مستحقات على الحرفاء
109 068	216 702	4	- محفظة السندات التجارية
10 175	15 129	5	- محفظة الإستثمار
6 540	10 778	6	- أصول ثابتة
3 065	5 499	7	- أصول أخرى
615 558	759 948		مجموع الأصول
الخصوم			
1 935	17		- البنك المركزي و مركز الصكوك البريدية
93 827	101 591	8	- ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية
422 290	481 254	9	- ودائع وأموال الحرفاء
25	75 105	10	- موارد خاصة
-	75 082		ودیعة مجموعة البركة المصرفية
25	23		موارد أخرى
4 865	6 032	11	- خصوم أخرى
522 942	663 999		مجموع الخصوم
الأموال الذاتية			
50 000	50 000		- رأس المال
40 277	38 766		- إحتياطيات
-	620		- النتائج المؤجلة
(2 784) (*)	-		- تعديلات محاسبية
5 123 (*)	6 563		- نتيجة السنة
92 616	95 949	12	مجموع الأموال الذاتية
615 558	759 948		مجموع الخصوم والأموال الذاتية

(*) معطيات معالجة لغاية المقارنة (طبقا للإيضاحات حول القوائم المالية - أسس المقاييس والمبادئ المحاسبية المعتمدة وذات الدلالة - إيضاح 1.3)

الإيضاحات المرفقة تشكل جزءا من القوائم المالية

جدول التعهدات خارج الموازنة
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013
(الوحدة : 1 000 دولار أمريكي)

<u>2012/12/31</u>	<u>2013/12/31</u>	<u>إيضاحات</u>
		• <u>الخصوم المحتملة</u>
61 345	41 777	- ضمانات و كفالات مقدّمة
16 781	4 501	- اعتمادات مستنديّة
78 126	46 278	مجموع الخصوم المحتملة
		• <u>التعهدات المقدّمة</u>
95 789	70 597	- 13 تعهّدات التمويل المقدّمة للحرفاء
95 789	70 597	مجموع التعهدات المقدّمة
		• <u>التعهدات المقبولة</u>
292 115	322 083	- 14 ضمانات مقبولة
292 115	322 083	مجموع التعهدات المقبولة

الإيضاحات المرفقة تشكل جزءاً من القوائم المالية

قائمة النتائج
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013
(الوحدة : 1 000 دولار أمريكي)

<u>سنة 2012</u>	<u>سنة 2013</u>	<u>إيضاحات</u>	<u>إيرادات الإستغلال البنكي</u>
21 173	22 163	15	أرباح ومداخيل مماثلة
4 242	4 207	16	عمولات محصلة
2 332	3 329	17	مراييح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية
199	538	18	مداخيل محفظة الإستثمار
27 946	30 237		مجموع إيرادات الإستغلال البنكي
<u>تكاليف الإستغلال البنكي</u>			
(8 020)	(9 752)	19	أرباح المستثمرين وأعباء مماثلة
(954)	(907)		عمولات
(8 974)	(10 659)		مجموع تكاليف الإستغلال البنكي
18 972	19 578		الناتج البنكي الصافي
(4 076) (*)	(1 723)	20	مخصصات المدخرات (المؤونات) نتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة و الخصوم
24	342	21	مخصصات المدخرات (المؤونات) ونتيجة تصحيح قيمة محفظة الإستثمار
88	40		إيرادات إستغلال أخرى
(6 278)	(7 380)		مصارييف الأعوان
(2 291)	(2 345)	22	أعباء الإستغلال العامة
(631)	(898)		مخصصات استهلاكات ومدخرات على الأصول الثابتة
5 808	7 614		نتيجة الإستغلال
130	6	23	رصيد ربح / خسارة على عناصر عادية أخرى
5 938	7 620		نتيجة الأنشطة العادية
(815)	(1 057)		الأداء على الأرباح
5 123	6 563		النتيجة الصافية

(*) معطيات معالجة لغاية المقارنة (طبقا للإيضاحات حول القوائم المالية - أسس المقاييس والمبادئ المحاسبية المعتمدة وذات الدلالة - إيضاح 1.3)

الإيضاحات المرفقة تشكل جزءا من القوائم المالية

جدول التدفقات النقدية
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013
(الوحدة : 1 000 دولار أمريكي)

<u>سنة 2012</u>	<u>سنة 2013</u>	إيضاحات	<u>التدفقات النقدية المتصلة بالاستغلال</u>
5 123 (*)	6 563		- النتيجة الصافية - تسويات بالنسبة :
631	898		* الإستهلاكات
4 114 (*)	1 363		* المدخرات
9	61		* رصيد ربح/خسارة على عناصر عادية أخرى
-	-		* أثر التعديلات المحاسبية
			- تغيّرات :
(9 693)	24 992		* مستحقات حرفاء ومؤسّسات بنكيّة وماليّة
(5 785)	70 855		* ودائع الحرفاء ومؤسّسات بنكيّة وماليّة
(22 356)	(107 615)		* سندات التوظيف
539	(2 434)		* أصول أخرى
(2 818)	1 166		* خصوم أخرى
(30 236)	(4 151)		التدفقات النقدية الصافية المتأتية من (المخصصة ل) أنشطة الإستغلال
			<u>التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الإستثمار</u>
933	(4 609)		- إقتناء / تفويت في سندات المساهمة
(733)	(5 080)		- إقتناء / تفويت في أصول ثابتة
200	(9 689)		التدفقات النقدية الصافية المخصصة لأنشطة الإستثمار
			<u>التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة التمويل</u>
-	75 000		وديعة استثمارية
(4 000)	(3 000)		- حصص أرباح مدفوعة
(4 000)	72 000		التدفقات النقدية الصافية المخصصة لأنشطة التمويل
(34 036)	58 160		- التغيير الصافي في السيولة و ما يعادلها خلال السنة المحاسبية
(26 848)	(60 884)		- السيولة و ما يعادلها في بداية السنة المحاسبية
(60 884)	(2 724)	24	السيولة و ما يعادلها في نهاية السنة المحاسبية

(*) معطيات معالجة لغاية المقارنة (طبقاً للإيضاحات حول القوائم المالية - أسس المقاييس والمبادئ المحاسبية المعتمدة وذات الدلالة - إيضاح 1.3)

الإيضاحات المرفقة تشكل جزءاً من القوائم المالية

إيضاحات حول القوائم المالية السنوية المختومة

في 31 ديسمبر 2013

1- مراجع إعداد القوائم المالية وتقديمها

لقد تمّ إعداد القوائم المالية لبنك البركة تونس طبقاً لأحكام القانون عدد 112 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات وكذلك الأحكام المنصوص عليها في قرار وزير المالية المؤرخ في 25 مارس 1999 المتعلق بالمصادقة على المعايير المحاسبية القطاعية الخاصة بالمؤسسات البنكية. ولقد تمّ إعداد القوائم المالية طبقاً للنموذج المنصوص عليه في معيار المحاسبة عدد 21 المتعلق بضبط القوائم المالية للمؤسسات البنكية، باستثناء جدول التدفقات المالية المقدم حسب الطريقة الغير مباشرة.

2- السنة المحاسبية

تبدأ السنة المحاسبية في غرة جانفي وتختتم في 31 ديسمبر في نفس السنة.

3- أسس المقاييس والمبادئ المحاسبية المعتمدة وذات الدلالة

لقد أعدت القوائم المالية لبنك البركة تونس على أساس القيمة التاريخية لكلّ عناصر بنود وأركان القوائم المالية. إنّ المبادئ المحاسبية الأكثر دلالة تتلخص كالاتي :

1.3- التعديلات المحاسبية :

أ- احتساب المدخرات الإضافية على التعهدات المصنفة 4 التي لها أقدمية تفوق أو تساوي 3 سنوات :

طبقاً لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 21 لسنة 2013 المعدل للمنشور عدد 91-24 لسنة 1991، المتعلق بتوزيع و تغطية المخاطر و متابعة التعهدات، يجب على البنوك تكوين مدخرات إضافية على التعهدات المصنفة 4 التي لها أقدمية تفوق أو تساوي 3 سنوات لتغطية المخاطر المرجحة الصافية، طبقاً للنسب الدنيا التالية :

- 40 % بالنسبة للتعهدات التي لها أقدمية بالصنف 4 من 3 إلى 5 سنوات،

- 70 % بالنسبة للتعهدات التي لها أقدمية بالصنف 4 ب 6 و 7 سنوات،

- 100 % بالنسبة للتعهدات التي لها أقدمية بالصنف 4 تفوق أو تساوي 8 سنوات،

و قد أضاف نفس المنشور أن المدخرات الإضافية على التعهدات المصنفة 4 التي لها أقدمية تفوق أو تساوي 3 سنوات في نهاية سنة 2012 تقتطع من الأموال الذاتية الإفتتاحية للبنك بعنوان سنة 2013.

و باعتبار أن هذا يمثل تغييراً في الطرق المحاسبية و طبقاً لمقتضيات معيار المحاسبة عدد 11 المتعلق بالتعديلات المحاسبية، قام البنك في 2013/12/31 بتحويل الأموال الذاتية الإفتتاحية بصفة رجعية، وتمت إعادة معالجة المعطيات المقارنية المتعلقة بالقوائم المالية لسنة 2012 لغاية المقارنة.

ب - معالجة إعادة التصنيف :

تفصل إعادة معالجة المعطيات المتعلقة بالموازنة، بجدول النتائج و جدول التدفقات المالية المختومة في 31 ديسمبر 2012 كالآتي:
معالجة الموازنة

المبلغ بعد المعالجة	مبلغ المعالجة	المبلغ قبل المعالجة	طبيعة المعالجة	البند
288 786	(1 093)	289 879		مستحقات على الحرفاء
288 786	(1 093)	289 879	تعديل المؤونات المتعلقة بالتعهدات المصنفة 4	
(2 784)	(975)	(1 809)		نتائج مؤجلة
(2 784)	(975)	(1 809)	تسجيل أثر التعديل على الأموال الذاتية للافتتاح بتاريخ 2012/12/31	
5 123	(118)	5 241		نتيجة الفترة
5 123	(118)	5 241	تسجيل تعديل المؤونات المتعلقة بالتعهدات المصنفة 4	

معالجة جدول النتائج

المبلغ بعد المعالجة	مبلغ المعالجة	المبلغ قبل المعالجة	طبيعة المعالجة	البند
(4 075)	(118)	(3 957)		مخصّصات المدخرات (المؤونات) نتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة والخصوم
(4 075)	(118)	(3 957)	تعديل المؤونات المتعلقة بالتعهدات المصنفة 4	
5 123	(118)	5 241		نتيجة الفترة
5 123	(118)	5 241	تسجيل تعديل المؤونات المتعلقة بالتعهدات المصنفة 4	

معالجة جدول التدفقات النقدية

المبلغ بعد المعالجة	مبلغ المعالجة	المبلغ قبل المعالجة	البند
5 123	(118)	5 241	نتيجة الفترة
4 114	118	3 996	تعديل المؤونات

2.3- احتساب التعهدات ومدخلها

احتساب التعهدات

تسجل تعهدات التمويل خارج الموازنة عند الالتزام بها، ثم تحوّل إلى الموازنة عند سحب الأموال بقيمتها الاسمية.

احتساب المدخيل

تحتسب الأرباح والإيرادات المماثلة وكذلك العمولات ضمن نتيجة السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013 على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة.

تحتسب عمولات الدراسة والتصرف وتنفيذ التمويلات ضمن حسابات النتيجة إثر استخلاصها . وتحتسب كذلك عمولات التعهدات خارج الموازنة (عمولات التعهدات ، عمولات الإعتمادات المستندية ، عمولات الضمان ، إلى غير ذلك) ضمن حسابات النتيجة عند الحصول عليها.

الأرباح المستحقة وغير المستخلصة والمتعلقة بالتمويلات المصنفة ضمن الأصول المشكوك في استخلاصها في الأجل (صنف 2) والأصول التي يصعب استرجاعها كلياً في الأجل (صنف 3) والأصول شبه الميئوس من استخلاصها (صنف 4) ، وفقاً لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 تخصم من الأصول وتسجل ضمن بند "أرباح معلقة (مجمدة)". وتدرج هذه الأرباح ضمن حسابات النتائج عند استخلاصها.

وتسجل الأرباح المستحقة وغير المستخلصة والمتعلقة بالأصول الجارية (صنف 0) أو بالأصول التي تتطلب متابعة خاصة (صنف 1) وذلك طبقاً لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 ضمن حسابات النتائج عند انقضاء الفترة.

3.3 - المدخرات (المؤونات) المتعلقة بالتعهدات

المدخرات (المؤونات) الخاصة المتعلقة بالتعهدات

تم تقدير المدخرات (المؤونات) المتعلقة بالتعهدات طبقاً لمقتضيات مبدأ توزيع المخاطر ومتابعة المبالغ المستحقة حسب منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 و النصوص المعدلة له، الذي يحدّد أصناف المخاطرة ونسب المدخرات (المؤونات) الدنيا لكل صنف كالآتي :

صنف 0 : أصول جارية	0 %
صنف 1 : أصول تتطلب متابعة خاصة	0 %
صنف 2 : أصول مشكوك في استخلاصها في الأجل	20 %
صنف 3 : أصول يصعب استرجاعها كلياً في الأجل	50 %
صنف 4 : أصول شبه ميئوس من استخلاصها	100 %

يقع تطبيق نسب المدخرات (المؤونات) حسب أصناف المخاطرة على القيمة الخام للتعهدات بعد خصم الأرباح المعلقة وقيمة الضمانات المتحصّل عليها في شكل أصول مالية ، عقارات مرهونة ، ضمانات الدولة و ضمانات المؤسسات البنكية و شركات التأمين.

تجمع هذه الطريقة بين تطبيق مقتضيات منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 ومتطلبات التشريعات الرقابية في مجال نسبة التغطية، كما ورد بمراسلة البنك المركزي التونسي الموجهة إلى البنوك بتاريخ 2007/01/19 والتي دعت إلى بلوغ نسبة تغطية التعهدات المصنفة 70 % ابتداء من سنة 2009.

وبذلك يعادل مخزون المؤونات على التعهدات المصنفة ما أوجبه منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 مع حد أدنى يساوي 70 %.

المدخرات (المؤونات) العامة المتعلقة بالتعهدات

ألزم منشور البنك المركزي التونسي عدد 20 لسنة 2012 المعدل للمنشور عدد 24-91 لسنة 1991، المتعلق بتوزيع و تغطية المخاطر و متابعة التعهدات ، البنوك بتكوين مدخرات ذات الصبغة العامة تطرح من نتائج السنة لتغطية المخاطر المحتملة للتعهدات الجارية و التعهدات التي تستوجب متابعة خاصة، على معنى الفصل 8 من المنشور عدد 24-91، و قد تم تحديد طريقة احتسابها بالمنشور المذكور أعلاه.

المدخرات الإضافية على التعهدات المصنفة 4 ذات أقدمية تفوق أو تساوي 3 سنوات

ألزم منشور البنك المركزي التونسي عدد 21 لسنة 2013 المعدل للمنشور عدد 91-24 لسنة 1991، المتعلق بتوزيع و تغطية المخاطر و متابعة التعهدات، البنوك بتكوين مدخرات إضافية تقتطع من نتيجة السنة و الأموال الذاتية الإفتتاحية، لتغطية المخاطر المرجحة الصافية للتعهدات المصنفة 4 التي لها أقدمية تفوق أو تساوي 3 سنوات ، و قد تم تحديد طريقة إحتساب و تبويب هذه المدخرات (بين نتيجة السنة و الأموال الذاتية الإفتتاحية) بالمنشور المذكور أعلاه.

4.3 – تحويل العناصر بالعملة الأجنبية

عند ختم النشاط السنوي يقع تحويل الحسابات بالعملات الأجنبية داخل الموازنة و خارجها وذلك باستعمال سعر الصّرف المعمول به في تاريخ الختم. يتمثل هذا السعر في متوسط سعر صرف العملة بين البنوك الذي يتم عرضه من قبل البنك المركزي بعد 48 ساعة. بشكل استثنائي في 2013، اعتمد البنك متوسط سعر صرف العملة الذي تم عرضه من قبل البنك المركزي التونسي بتاريخ 2013/12/31 على الساعة 16.

يتم احتساب فروق الصرف الناتجة عن تقييم وضعية الصرف ضمن نتيجة السنة.

5.3 – تصنيف و تقييم السندات

تسجل سندات الإستثمار المكتتبه من طرف البنك حسب تكلفة الإقتناء و تقيد بالموازنة ضمن الأصول بالنسبة للجزء المحرر و ضمن التعهدات خارج الموازنة بالنسبة للجزء الغير محرر. و تقييم السندات المسعرة حسب معدل سعر البورصة و السندات غير المسعرة حسب القيمة الحسابية على أساس آخر القوائم المالية المتوفرة.

و تسجل المدخرات عند حصول فارق في القيمة بين سعر التكلفة و القيمة الصحيحة للسندات.

و تدرج سندات التداول و سندات التوظيف ضمن محفظة السندات التجارية.

6.3 – احتساب مداخيل محفظة السندات

تسجل حصص أرباح السندات التي يمتلكها البنك ضمن الإيرادات حالما يحصل الحق فيها، و تسجل ضمن نتيجة السنة أرباح سندات التوظيف بقدر المبالغ المستحقة.

7.3 – الأصول الثابتة و الإستهلاكات

تحتسب الأصول الثابتة بقيمة اقتنائها و يقع إطفؤها حسب الطريقة الخطيّة. و تكون نسب الإستهلاك كالاتي :

معدّات النقل	-	20 %
أثاث و معدّات المكاتب	-	10 %
معدّات معلوماتية	-	15 %
برمجيّات معلوماتية	-	6,66 % و 33 %
عمليات تهيئة ، تركيب و تجهيز	-	10 %
بنايات	-	5 %

إن الأصول الثابتة الخارجة عن دورة الاستغلال و المعروضة للبيع لا يتم عليها احتساب إستهلاكات و يتم تقييمها بالاعتماد على القيمة الأدنى ما بين كلفة الإقتناء من جهة و القيمة الصحيحة من جهة أخرى.

4 – الإيضاحات
(الأرقام بآلاف الدولارات الأمريكية)

إيضاح 1 : الخزينة ، وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
بلغ رصيد هذا البند في 31 ديسمبر 2013 مجموعا قدره 68 971 ألف دولار تفصيله كالاتي :

2012	2013	
1 971	1 117	خزينة
292	378	خزينة الصراف الآلي
8 479	67 419	أموال لدى البنك المركزي
1 531	57	أموال لدى شركة إ.ب.س
12 274	68 971	المجموع

إيضاح 2 : مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية

في 31 ديسمبر 2013، بلغ مجموع هذا البند 168 429 ألف دولار بينها كالاتي:

2012	2013	
22 235	15 020	مستحقات على المؤسسات البنكية (1)
163 415	153 409	مستحقات على المؤسسات المالية (2)
185 650	168 429	المجموع

(1) يفصل رصيد هذا البند على النحو التالي :

2012	2013	
10 252	9 927	مستحقات لدى بنوك مقيمة
11 982	5 096	مستحقات لدى بنوك غير مقيمة (*)
1	(3)	مستحقات أخرى
22 235	15 020	المجموع الإجمالي

(*) باحتساب مدخرات على البنوك بقيمة 3 100 ألف دولار أمريكي في 2013/12/31

(2) يفصل رصيد هذا البند على النحو التالي :

2012	2013	
160 432	151 231	مستحقات عادية (شهادات إيجار)
2 329	2 178	مستحقات مرتبطة (شهادات إيجار)
654	-	متعثرات
163 415	153 409	المجموع

إيضاح 3 - مستحقات على الحرفاء

بلغ رصيد هذا البند في 31 ديسمبر 2013 ما قدره 274 440 ألف دولار تفصيلها كالاتي :

2012	2013	
98 729	59 762	مراوحة
3 196	1 575	مستحقات مرتبطة بها
35 988	34 730	مراوحة في السلع
599	524	مستحقات مرتبطة بها
124 941	133 870	بيع مؤجل
1 672	2 252	مستحقات مرتبطة به
18 550	31 682	إيجار
628	2 323	مستحقات مرتبطة به
538	466	قرض حسن
11 212	11 686	ديون غير مستخلصة ومصاريف قضائية
5 602	5 840	ديون مجدولة
301	134	مستحقات أخرى
535	300	حسابات مكشوفة للحرفاء
302 491	285 144	المجموع الجملى
(884)	(1 095)	أرباح معلقة
(12 821)	(9 609)	مدخرات
288 786	274 440	المجموع الصافى

ويمكن تحليل المستحقات على الحرفاء كما يلي :

بيانات	مستحقات عادية	مستحقات مصنفة 1	مستحقات مصنفة 2	مستحقات مصنفة 3	مستحقات مصنفة 4	المجموع
مستحقات خام على الحرفاء (موازنة)	258 159	14 625	-	860	11 500	285 144
التعهدات خارج الموازنة	105 377	2 303	-	22	49	107 750
مجموع التعهدات على الحرفاء	363 536	16 927	-	882	11 549	392 894
نسبة التعهدات المصنفة	-	-	-	3.16%		
أرباح معلقة	(7)	(523)	-	(49)	(516)	(1 095)
مدخرات	(944)		-	(284)	(8 381)	(9 609)
نسبة تغطية التعهدات المصنفة بالمؤونات المخصصة لهذا الصنف					74.25%	

إيضاح 4 - محفظة السندات التجارية

يحلل رصيد محفظة السندات التجارية كما يلي :

2012	2013	
109 028	216 036	سندات التوظيف
72	679	مستحقات مرتبطة
(32)	(13)	مدخرات
109 068	216 702	المجموع الصافى

القيمة الصافية 2012	القيمة الصافية 2013	مدخرات 2012	مدخرات 2013	القيمة الخام 2012	القيمة الخام 2013	
58 000	142 000	-	-	58 000	142 000	البركة البحرين
565	500	-	-	565	500	مستحقات مرتبطة
25 090	61 979	-	-	25 090	61 979	بنك البركة تركيا
51	120	-	-	51	120	مستحقات بنك البركة تركيا
7 923	2 755	-	-	7 923	2 755	البركة لبنان
58	5	-	-	58	5	مستحقات مرتبطة
7 500	2 500	-	-	7 500	2 500	مصرف البحرين المركزي
37	17	-	-	37	17	مستحقات مرتبطة
1 000	1 000	-	-	1 000	1 000	مصرف أبو ظبي الإسلامي
3	3	-	-	3	3	مستحقات مرتبطة
2 013	293	-	-	2 013	293	أليف
3 771	2 808	-	-	3 771	2 808	وزارة الإقتصاد الموريطانية
29	30	-	-	29	30	مستحقات مرتبطة
2 845	2 117	-	-	2 845	2 117	شركة سمير
4	4	-	-	4	4	مستحقات مرتبطة
85	80	-	-	85	80	رانية بوشيبية
54	37	-	(13)	54	50	العصرية للايجار المالي
40	39	-	-	40	39	الشركة الصناعية الكيماوية للفليور
-	-	(32)	-	32	-	باطام
-	110	-	-	-	110	الشركة التجارية للأدوية بتونس
-	305	-	-	-	305	S.P.G الشركة
109 068	216 702	(32)	(13)	109 100	216 715	المجموع

إيضاح 5 – محفظة الإستثمار

تحلل محفظة الاستثمار على النحو التالي :

2012	2013	
13 315	16 075	سندات الاستثمار
(3 140)	(946)	مدخرات
10 175	15 129	المجموع الصافي

القيمة الصافية 2012	القيمة الصافية 2013	مدخرات 2012	مدخرات 2013	القيمة الخام 2012	القيمة الخام 2013	الإستثمارات
4 901	4 901	-	-	4 901	4 901	بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
1 282	1 282	-	-	1 282	1 282	شركة البحيرة للتطهير والاستصلاح والاستثمار SPLT
192	378	(831)	(645)	1 023	1 023	شركة ميدي لوازير MEDI LOISIRS
-	-	(559)	-	559	-	صندوق الإيجار IIBU
-	-	(994)	-	994	-	شركة المسابك الكيماوية SOFOMECA
530	530	-	-	530	530	المؤسسة الإسلامية الدولية لتمويل التجارة (ITFC)

300	448	(148)	-	448	448	شركة الكيمياء
411	411	-	-	411	411	فضاء الأنشطة الاقتصادية بينزرت
-	-	(137)	-	137	-	شركة اللوازم الفنيّة TGA
97	81	(94)	(110)	191	191	بنك الأعمال المغربي
98	98	(23)	(23)	121	121	معرض تونس الدولي
-	-	(100)	-	100	-	بيت النظم الإعلامية
-	-	(85)	(85)	85	85	باكوفيل
925	978	(53)	-	978	978	العصرية للإيجار المالي
-	-	(32)	-	32	-	هويسة وشركاؤه
39	39	-	-	39	39	الشركة التونسية للنقديات
-	-	(34)	(34)	34	34	الشركة التونسية السنغالية للتجارة العالمية SOTUSCI
-	-	(24)	(24)	24	24	بوليفار
48	48	(7)	(7)	55	55	المصرفية المشتركة للمقاصّة SIBTEL
22	23	(19)	(19)	41	42	الشركة العربية التونسية للاستثمار والتنمية (ATID)
1 330	1 330	-	-	1 330	1 330	شركة بروموكيمكا (PROMOCHIMICA)
-	1 255	-	-	-	1 255	شركة عتيد لرأس مال ثابت (سيكاف) (SICAF)
-	1 164	-	-	-	1 164	الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل"
-	1 909	-	-	-	1 909	الصندوق التونسي للتنمية 2 (TDF2)
-	223	-	-	-	223	بست للإيجار المالي / FOND DE LIQUIDITE
-	30	-	-	-	30	الصندوق المشترك للتوظيف "البركة"
10 175	15 128	(3 140)	(946)	13 315	16 075	المجموع

أ- يمتلك بنك البركة تونس نسبة 23,18 % من رأس مال شركة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي (Best Lease) وتعتبر هذه المساهمة حسب معيار المحاسبة رقم 36 مساهمة في مؤسسة شريكة .
يحوصل الجدول التالي مدى تأثير استعمال طريقة التقييم بالمعادلة حسب الفقرة 24 من المعيار 36 على قيمة هذه المساهمات والنتائج وهذا في حال إصدار البنك لقوائم مالية مجمعة .
هذا ونشير إلى أن المعلومة التالية تم إنجازها على أساس القوائم المالية المختومة في 2013/12/31 قبل التدقيق لشركة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي (Best Lease):

المساهمة	القيمة التاريخية	نسبة المشاركة	الأموال الذاتية قبل النتيجة في 31 ديسمبر 2013	نتيجة شهر ديسمبر 2013	قيمة أسهم حسب طريقة التقييم بالمعادلة	الفرق بالنسبة للقيمة المحاسبية في 31 ديسمبر 2013	أثر التقييم بالمعادلة على نتيجة 2013
باست ليز	4 901	23.18%	26 016	1 950	6 030	+1 149	452
المجموع	4 901	23.18%	26 016	1 950	6 030	+1 149	452

إيضاح 6 – أصول ثابتة

بلغ رصيد هذا البند في 31 ديسمبر 2013 مجموعاً قدره 10 778 ألف دولار تفصيله كالاتي :

2012	2013	
2 640	3 209	القيمة الخام للأصول غير المادية
(1 884)	(2 024)	الاستهلاكات
756	1 185	القيمة الصافية للأصول غير المادية
16 885	18 720	القيمة الخام للأصول الثابتة المادية
(11 101)	(9 127)	الاستهلاكات
5 784	9 593	القيمة الصافية للأصول الثابتة المادية (1)
6 540	10 778	القيمة الصافية في نهاية السنة

أ- يحلل رصيد الأصول الثابتة المادية كما يلي :

2012	2013	
696	1 400	الأرض
1 127	5 169	البناءات
1 762	842	أصول ثابتة خارج الاستغلال
1 299	1 174	عمليات تهيئة ، تركيب وتجهيز
6	4	معدات سويفت
49	159	معدات النقل
608	596	معدات إعلامية
177	168	معدات وتجهيزات المكاتب
59	81	موزع نقدي
1	-	معدات أخرى
5 784	9 593	المجموع الصافي

إيضاح 7 – أصول أخرى

بلغ بند "الأصول الأخرى" في 31 ديسمبر 2013 رسيداً قدره 5 499 ألف دولار والذي يفصل كالاتي :

2012	2013	
181	241	حسابات الارتقَاب والتسوية
139	68	أعباء مسجلة مسبقاً
0	634	المصاريف الأولية
587	448	حسابات جبائية واجتماعية
86	1 129	تسوية للمزودين
1 987	2 202	قروض حسنة للموظفين
85	777	أصول أخرى
3 065	5 499	المجموع الصافي

إيضاح 8 – ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية

بلغ رصيد بند "ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية" في 31 ديسمبر 2013 رسيداً قدره 101 591 ألف دولار ويتفصل هذا البند كما يلي :

2012	2013	
84 282	87 268	ودائع وأموال المؤسسات البنكية (1)
9 545	14 323	ودائع وأموال المؤسسات المالية
93 827	101 591	المجموع

(1) يحلل رصيد الودائع وأموال المؤسسات البنكية كما يلي :

2012	2013	
72 015	74 874	بنوك مقيمة
10 268	10 440	بنوك غير مقيمة
1 999	1 954	ودائع أخرى
84 282	87 268	المجموع

إيضاح 9 – ودائع وأموال الحرفاء

بلغت ودائع وأموال الحرفاء في 31 ديسمبر 2013 مجموعاً قدره 481 254 ألف دولار تفصيله كالاتي :

2012	2013	
141 535	157 646	حسابات إيداع (1)
280 755	323 608	مبالغ أخرى راجعة للحرفاء (2)
422 290	481 254	المجموع

(1) يأتي تفصيل هذا البند كما يلي :

2012	2013	
127 399	145 281	حسابات تحت الطلب
14 136	12 365	حسابات توفير
141 535	157 646	المجموع

(2) يأتي تفصيل هذا البند كما يلي :

2012	2013	
201 740	212 398	حسابات استثمارية غير مخصصة (أ)
4 193	5 214	مطلوبات مرتبطة بها
65 746	96 616	حسابات استثمارية مخصصة (ب)
638	1 616	مطلوبات مرتبطة بها
2 648	2 338	حسابات غير قابلة للتصرف
5 790	5 426	مبالغ أخرى مطلوبة (ج)
280 755	323 608	المجموع

(أ) تستعمل الأموال المرصودة في الحسابات الاستثمارية غير المخصصة لتمويل المشاريع وتحتسب مربوحياتها حسب المربايح الناتجة عن هذه التمويلات، بحيث بعد اقتطاع الأرباح المعلقة والمدخرات على الديون المتعثرة تكون هذه الأرباح متوافقة مع معدل رصيد الحساب الاستثماري وموزعة بين البنك والحريف حسب الشروط التعاقدية. ويتحمل البنك والمستثمرين معا مخاطر هذه التمويلات .

ينفرد رصيد هذا الحساب حسب الأجل المعتمدة كما يلي :

2012	2013	
30 793	14 760	من 3 إلى 6 أشهر
1 677	1 160	من 6 إلى 9 أشهر
169 270	196 478	أكثر من 9 أشهر
201 740	212 398	المجموع

(ب) تستعمل الأموال المرصودة في الحسابات الاستثمارية المخصصة لتمويل المشاريع. ويجب أن تكون عملية التخصيص مدونة في عقود مع الحرفاء. في هذه الحالة يكون استرداد الأموال المستثمرة مرتبطة بتحصيل التمويلات.

(ج) يمثل هذا الرصيد المبالغ المجمدة في انتظار تصفية العمليات المرتبطة بها في 31 ديسمبر 2013 وتفصيله كالاتي :

2012	2013	
126	640	مبالغ مجمدة ضمانا لخطابات الاعتمادات
1 660	2 119	مبالغ مجمدة ضمانا لخطابات الضمان والكفالة
744	1 243	مبالغ مجمدة ضمانا لشيكات مصدق عليها وغير مدفوعة
2 448	899	السندات التجارية المقدمة كضمان
812	525	مبالغ أخرى مطلوبة
5 790	5 426	المجموع

إيضاح 10 – موارد خاصة

بلغ رصيد هذا البند في 31 ديسمبر 2013 مجموعا قدره 75 105 ألف د.أ وتحليله كالاتي :

2012	2013	
-	75 082	وديعة استثمارية لمجموعة البركة المصرفية (*)
25	23	موارد خاصة أخرى
25	75 105	المجموع

(*) دعما و تعزيزا لموارد البنك و بموجب إتفاقية ممضاة في 19 أكتوبر 2013، قامت مجموعة البركة المصرفية بتوفير وديعة استثمارية بصيغة المضاربة بقيمة 75 مليون دولار أمريكي، و تعتبر هذه الوديعة شبه أموال ذاتية طبقا لمقتضيات الفصل 5 من منشور البنك المركزي عدد 24-91 المؤرخ في 17 ديسمبر 1991.

إيضاح 11 – خصوم أخرى

بلغ رصيد هذا البند في 31 ديسمبر 2013 مجموعا قدره 6 032 ألف دولار وتحليله كالاتي :

2012	2013	
1 529	1 093	حسابات الارتقاب والتسوية
754	1 095	أعباء للدفع
87	282	مدخرات على الأعباء والمخاطر
138	98	فوائد للتصفية (أ)
1	116	أعباء للدفع لفائدة المزودين
869	1 551	حسابات جيبائية واجتماعية
1 374	1 638	أعباء للدفع لفائدة الموظفين
113	159	خصوم أخرى
4 865	6 032	المجموع

(1) يضم هذا البند فوائد التأخير والأرباح الأخرى المحرمة حسب الشريعة الإسلامية، والتي لا يتم إدراجها ضمن نتائج السنة.

إيضاح 12 – الأموال الذاتية:

تتمثل الوضعية الصافية كما يلي :

2012	2013	
50 000	50 000	رأس المال
40 277	38 766	احتياطي (1)
(2 784)	620	نتائج مؤجلة
5 123	6 563	أرباح الفترة
92 616	95 949	الوضعية الصافية

(1) يتكوّن هذا الجزء أساسا من :

2012	2013	
31 803	28 091	مدخرات غير مخصّصة
5 000	5 000	احتياطي قانوني
2 115	2 435	الصندوق الاجتماعي
1 359	3 240	احتياطي الإستثمار
40 277	38 766	المجموع

جدول تغييرات الأموال الذاتية يحل كالاتي:

المجموع	نتيجة السنة	نتائج موجلة	احتياطي إعادة استثمار	احتياطي بعنوان صندوق اجتماعي	احتياطات أخرى	الاحتياطي قانوني	رأس المال	رأس المال
93 709	5 241	(1 809)	1 359	2 115	31 803	5.000	50.000	الرصيد في 2012/12/31
(1 093)	(118)	(975)						تعديل محاسبي
92 616	5 123	(2 784)	1 359	2 115	31 803	5.000	50.000	الرصيد في 2012/12/31
-	(5 241)							توزيع نتيجة سنة 2012
(3 000)	(3 000)							ارباح موزعة
(220)	(220)							اعانات اجتماعية
-	(1 881)		1 881					احتياطات اخرى
-	180	2 429			(2 609)			نتائج موجلة
-	(320)			320				صندوق اجتماعي
(10)	118	975			(1 103)			تعديل محاسبي
89 386	0	620	3 240	2 435	28 091	5 000	50 000	المجموع
6 563	6 563							نتيجة السنة
95 949	6 563	620	3 240	2 435	28 091	5 000	50 000	المجموع في 2013/12/31

إيضاح 13 : تعهدات التمويل

تحلل تعهدات التمويل حسب طبيعة العمليات كما يلي :

2012	2013	
33 724	47 297	مراوحة
62 065	23 300	بيع مؤجل
95 789	70 597	المجموع

إيضاح 14 – ضمانات مقبولة

تنجز الأضمانات المقبولة في 31 ديسمبر 2013 كالاتي :

2012	2013	
89 918	218 806	ضمانات مقبولة من الحرفاء
144 174	89 061	ضمانات سيادية
58 023	14 216	كفالة مقبولة من المؤسسات البنكية المقيمة في الخارج
292 115	322 083	المجموع

إيضاح 15 – أرباح ومداد خيل مماثلة

تحلل الأرباح والمداد الخيل المماثلة حسب طبيعة الدخل كما يلي :

2012	2013	
7 950	9 067	شهادات الإيجار
2 111	1 672	مراوحة في السلع
5 402	4 226	مراوحة
5 078	5 502	بيع مؤجل
628	1 694	إيجار

4	2	أخرى
21 173	22 163	المجموع

إيضاح 16 - عمولات محصلة

يأتي تفصيل العمولات المحصلة كالآتي :

2012	2013	
1 210	869	عمولات دراسة وتسيير
288	346	عمولات على السندات التجارية والصكوك
591	686	عمولات على عمليات التحويل
271	247	عمولات على عمليات الخزينة
966	1 067	عمولات على عمليات النقد الإلكتروني
202	234	عمولات على الحسابات والأرصدة
622	648	عمولات على عمليات التجارة الخارجية
92	110	عمولات أخرى
4 242	4 207	المجموع

إيضاح 17 - مرابيح / محفظة السندات التجارية والعمليات المالية

تحلل مرابيح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية كالآتي :

2012	2013	
534	860	المرابيح الصافية للصرّف (1)
1 798	2 469	أرباح محفظة السندات التجارية (2)
2 332	3 329	المجموع

(1) تحلل مرابيح الصرّف كالآتي :

2012	2013	
534	861	مرابيح الصرّف
-	(1)	خسائر الصرّف
534	860	المجموع

(2) تحلل أرباح محفظة السندات التجارية والمالية كما يلي :

2012	2013	
1 861	2 453	أرباح محفظة السندات التجارية
(70)	-	مخصّصات لمدخرات انخفاض سندات التوظيف
7	16	استردادات على المدخرات لانخفاض سندات التوظيف
1 798	2 469	المجموع

إيضاح 18 - مدا خيل محفظة الاستثمار

يأتي تفصيل مدا خيل محفظة الاستثمار كالآتي :

2012	2013	
161	422	بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
7	4	الشركة التونسية للنقديت
31	29	فضاء الأنشطة الاقتصادية بينزرت
-	29	معرض تونس الدولي
-	51	شركة الكيميا

-	3	الصناعات الكيماوية للفلور - ICF
199	538	المجموع

إيضاح 19 – أرباح المستثمرين وأعباء مماثلة

يأتي تفصيل الأرباح المدينة والأعباء المماثلة كالآتي :

2012	2013	الحسابات الاستثمارية
4 528	5 412	أرباح الودائع غير المخصصة وحسابات الادخار (أ)
3 492	4 340	أرباح الحسابات الاستثمارية المخصصة
8 020	9 752	المجموع

(1) تتمتع الحسابات الاستثمارية غير المخصصة وحسابات التوفير بنصيبها من الأرباح المتأتية من التمويلات والاستثمارات التي قام بها البنك بعد اقتطاع الأرباح المعلقة والمدخرات المكونة بعنوان الديون والاستثمارات المتعثرة والخسائر المتأتية من شطب بعض الديون .

أما مؤشرات الأرباح الناتجة عن عملية توزيع الأرباح التي حققها البنك من خلال عمليات التمويل والإستثمار فهي تتوزع كما يلي :

العملة	2013	2012	
دينار تونسي	حسابات الإذخار	2.310 %	2.140 %
	حسابات إستثمارية مشتركة	3.240 %	3.002 %
دولار أمريكي	حسابات الإذخار	1.860 %	0.440 %
	حسابات إستثمارية مشتركة	2.600 %	0.610 %
يورو	حسابات الإذخار	0.650 %	0.550 %
	حسابات إستثمارية مشتركة	0.910 %	0.760 %

إيضاح 20 – مخصّصات المدخرات (المؤونات) نتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة والخصوم

تحلل المخصّصات الصافية المتعلقة بديون الحرفاء كما يلي :

2012	2013	
(4 184)	(2 621)	مخصّصات المدخرات على تعهدات الحرفاء
(87)	(199)	مخصّصات المدخرات على الصرافات الآلية و مدخرات أخرى
328	4 410	استردادات على المدخرات
(15)	(3 313)	خسائر على عمليات مع الحرفاء
(3 958)	(1 723)	المجموع

إيضاح 21 – مخصّصات المدخرات (المؤونات) ونتيجة تصحيح قيمة محفظة الإستثمار

تحلل مخصّصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيمة محفظة الإستثمار كما يلي :

2012	2013	
24	2 192	مخصّصات و استردادات على المدخرات
-	(1 849)	خسارة على محفظة الإستثمار
24	342	المجموع

إيضاح 22 – أعباء الاستغلال العامة

تحلل أعباء الاستغلال العامة كما يلي :

2012	2013	
387	357	نفقات بريدية و نفقات الاتصالات اللاسلكية
146	134	خدمات خارجية
462	519	صيانة وإصلاحات
81	20	إشهار وعلاقات عامة
350	250	أتعاب
217	265	أعباء اللجان و مجلس الإدارة
152	114	أعباء المكتب والإدارة
99	116	مصاريف و مهمات بالخارج
53	98	بوليصة التأمين و السلامة
83	87	ضرائب وأداءات
6	6	كراء الموزع الآلي بالمطار
255	379	أعباء أخرى
2 291	2 345	المجموع

إيضاح 23 – رصيد ربح / خسارة على عناصر عادية أخرى

يحلل رصيد ربح / خسارة على عناصر عادية أخرى كالآتي :

2012	2013	
(9)	(60)	خسارة عادية أخرى
139	66	أرباح عادية أخرى
130	6	المجموع

إيضاح 24 – السيولة وما يعادل السيولة في نهاية السنة المحاسبية

تحلل السيولة وما يعادل السيولة في نهاية السنة المحاسبية كالآتي:

2012	2013	
12 274	68 971	الخبزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخبزينة العامة (إيضاح 1)
13 058	8 477	ودائع لدى المؤسسات البنكية
(1 935)	(17)	أموال البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية (خصم)
(84 281)	(80 155)	ودائع وأموال المؤسسات البنكية و المالية (أقل من ثلاثة أشهر)
(60 884)	(2 724)	المجموع

إيضاح 25 – توزيع الأصول والخصوم حسب تواريخ الاستحقاق

المجموع	أكثر من 3 سنوات	سنة - 3 سنوات	6 أشهر - سنة	3 - 6 أشهر	أقل من 3 أشهر	الأصول
68 971					68 971	- الخبزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخبزينة العامة للبلاد التونسية
168 429	8 659	10 522	39 213	19 885	90 150	- مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
274 440	159 200	31 187	34 031	31 163	18 859	- مستحقات على الحرفاء
216 702	2 500	1 000	40 239	59 727	113 236	- محفظة السندات التجارية
15 129	15 129					- محفظة الإستثمار
10 778	10 778					- أصول ثابتة

5 499	5 499						- أصول أخرى
759 948	201 765	42 709	113 483	110 775	291 216		مجموع الأصول
							الخصوم
17					17		- البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية
101 591	12 556	4	-	1 984	87 047		- ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية
481 254	713	212 902	57 526	14 888	195 225		- ودائع وأموال الحرفاء
75 105	75 105						- موارد خاصة
6 032					6 032		- خصوم أخرى
663 999	88 374	212 906	57 526	16 872	288 321		مجموع الخصوم
							الأموال الذاتية
50 000	50 000	-	-	-	-		- رأس المال
38 766	38 766	-	-	-	-		- إحتياطيات
620	620	-	-	-	-		- النتائج المؤجلة
6 563					6 563		- نتيجة السنة المحاسبية
95 949	89 386				6 563		مجموع الأموال الذاتية
759 948	177 760	212 906	57 526	16 872	294 884		مجموع الخصوم والأموال الذاتية

إيضاح 26 - العمليات مع المؤسسات المتشاركة

تشمل المؤسسات المتشاركة المؤسسات التالية :

1. مؤسسات تابعة لمجموعة البركة المصرفية:

طبيعة العلاقة	مكان التواجد	الأطراف
أهم مساهم	البحرين	مجموعة البركة المصرفية
بنك تابع للمجموعة	البحرين	بنك البركة الإسلامي
بنك تابع للمجموعة	البحرين	البنك الإسلامي الأردني
بنك تابع للمجموعة	تركيا	بنك البركة تركيا
بنك تابع للمجموعة	مصر	بنك البركة مصر
بنك تابع للمجموعة	لبنان	بنك البركة لبنان
بنك تابع للمجموعة	الجزائر	بنك البركة الجزائر

وتكون أرصدة العمليات والحسابات مع هذه الأطراف كالتالي :

المصاريف لفائدة الأطراف ذات العلاقة	الأرباح والعمولات المتأتية من أطراف ذات العلاقة		مطلوبات للأطراف ذات العلاقة				مستحقات على الأطراف ذات العلاقة		
	أرباح تمويلات	عمولات	وديعة استثمارية	(5)	(4)	(3)	(2)	(1)	
8	1 355	8						62 098	بنك البركة تركيا
					1 802				البنك الإسلامي الأردني
42				1 516	3 953		1		بنك البركة مصر
6	2 255				3 004			142 500	بنك البركة الإسلامي البحرين
	86							2 759	بنك البركة لبنان
82			75 000			162			مجموعة البركة المصرفية
		452							بنك البركة الجزائرية
138	3 696	460	75 000	1 516	8 759	162	1	207 357	المجموع

- (1) التزامات داخل الميزانية
- (2) التزامات خارج الميزانية
- (3) حسابات دائنة
- (4) ودائع مخصصة
- (5) ودائع غير مخصصة

2. مؤسسات تابعة لمجموعة دله البركة السعودية :

طبيعة العلاقة	مكان التواجد	الأطراف
شركة تابعة لمجموعة دله البركة السعودية	العربية السعودية	شركة أليف ALIF
شركة تابعة لمجموعة دله البركة السعودية	فرنسا	شركة أليف للتجارة
شركة تابعة لمجموعة دله البركة السعودية	العربية السعودية	التوفيق للإستثمار
شركة تابعة لمجموعة دله البركة السعودية	العربية السعودية	دله البركة القابضة
شركة تابعة لمجموعة دله البركة السعودية	العربية السعودية	شركة A.S.L
شركة تابعة لمجموعة دله البركة السعودية	تونس	باست ليز
شركة تابعة لمجموعة دله البركة السعودية	تونس	شركة البركة العقارية
شركة تابعة لمجموعة دله البركة السعودية	تونس	شركة S.P.L.T

وتكون أرصدة العمليات والحسابات مع هذه الأطراف كالاتي :

المصاريف لفائدة الأطراف ذات العلاقة	الأرباح والعمولات المتأتية من أطراف ذات العلاقة		مطلوبات للأطراف ذات العلاقة			مستحقات على الأطراف ذات العلاقة		
	أرباح تمويلات	عمولات	(5)	(4)	(3)	(2)	(1)	
الحسابات غير المخصصة								
	3 589	44			211		35 968	باست ليز
244	66	1	877	2 209	34		293	شركة أليف ALIF
	400						2 542	التوفيق للإستثمار
		8			282	106		شركة أليف للتجارة
					29			دله البركة
			1		1 307			دله البركة القابضة
244			1 419	2 216	252			شركة A.S.L
	165	51	1 153		11	268	2 140	شركة البركة العقارية
		4	3 439		131		1 282	شركة SPLT
488	4 220	108	6 889	4 425	2 257	374	42 225	المجموع

- (1) التزامات داخل الميزانية
- (2) التزامات خارج الميزانية
- (3) حسابات دائنة
- (4) ودائع مخصصة
- (5) ودائع غير مخصصة

بنك البركة تونس
التقرير العام لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013

السادة مساهمي بنك البركة تونس ،

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندت إلينا من طرف جليستكم العامة العادية المنعقدة بتاريخ 02 ماي 2012، نقدم لكم فيما يلي التقرير العام لمراقبة القوائم المالية لبنك البركة تونس للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013 المصاحبة لهذا التقرير وكذلك الفحوص الخاصة كما ينص عليها القانون والمعايير المهنية .

I. التقرير على القوائم المالية

لقد دققنا القوائم المالية لبنك البركة تونس للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013. تشمل هذه القوائم المالية على الموازنة و جدول التعهدات خارج الموازنة، قائمة النتائج و جدول التدفقات النقدية، و كذلك ملخص من المبادئ و الطرق المحاسبية و إيضاحات أخرى حول القوائم المالية. تظهر هذه القوائم المالية أموال ذاتية موجبة تبلغ **95 949** ألف دولار أمريكي، بما فيها النتيجة الإيجابية للسنة بمبلغ **6 563** ألف دولار أمريكي.

1. مسؤولية هياكل التسيير بخصوص القوائم المالية

إن إعداد هذه القوائم المالية طبقا لنظام المحاسبة للمؤسسات هو من مسؤولية هياكل تسيير البنك و مجلس إدارتها . تشمل هذه المسؤولية وضع و متابعة نظام للمراقبة الداخلية المتعلق بإعداد و تقديم قوائم مالية صادقة و خالية من إخلالات هامة نسبيا سواء كانت ناتجة عن غش أو عن أخطاء . كما تشمل كذلك تحديد تقديرات معقولة طبقا للظروف .

2. مسؤولية مراقبي الحسابات

تتمثل مسؤوليتنا في إبداء رأي مستقل حول هاته القوائم المالية استنادا إلى أعمال التدقيق . لقد تم تدقيقنا وفقا للمعايير المهنية المتعارف عليها في البلاد التونسية والتي تتطلب منا الامتثال لقواعد أخلاقيات المهنة و تخطيط و تنفيذ أعمال التدقيق للحصول على تأكيدات معقولة بأن القوائم المالية خالية من إخلالات هامة نسبيا. إن تدقيق القوائم المالية يستوجب القيام بإجراءات لغاية الحصول على الأدلة المؤيدة للمبالغ و الإفصاحات التي تتضمنها القوائم المالية. يركز إختيار هذه الإجراءات و تقييم احتمال وجود إخلالات ناتجة عن غش أو عن أخطاء على تقييم مراقب الحسابات لنظام المراقبة الداخلية المتعلق بإعداد و تقديم القوائم المالية مما يمكنه من تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف دون أن يكون الهدف من ذلك إبداء رأي حول فاعلية هذا النظام . كما تشمل إجراءات التدقيق أيضا على تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة و التقديرات الهامة التي تجريها الإدارة و كذلك تقييم العرض الشامل للقوائم المالية ككل .

و نعتقد أن الإجراءات التي قمنا بها تمثل أساسا معقولا يمكننا من إبداء رأينا حول القوائم المالية.

و نعتقد أن الإجراءات التي قمنا بها تمثل أساسا معقولا يمكننا من إبداء رأينا حول القوائم المالية.

3. الرأي على القوائم الماليّة

في رأينا ، إنّ القوائم الماليّة صادقة وتعبر بصورة وفيّة لكل ما هو هام نسبيا عن الوضعية الماليّة لبنك البركة تونس وعن نتائج أعماله وتدفعاته النقدية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2013، طبقا للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموما بالبلاد التونسية.

II. الفحوص الخاصّة

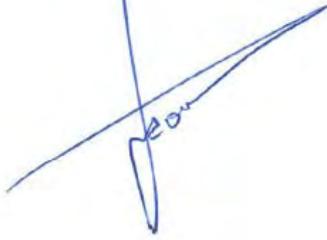
لقد قمنا بأعمال الفحوص الخاصّة كما ينص عليها القانون والمعايير المهنيّة. وإعتادا على فحوصنا، فإنّه ليس لدينا ملاحظات حول أمانة المعلومات الماليّة الواردة بالتقرير السنوي المتعلق بنشاط البنك لسنة 2013 ومطابقتها مع القوائم الماليّة.

ولقد قمنا ، في نطاق مراجعة حسابات بنك البركة تونس، بفحص إجراءات المراقبة الداخليّة المتعلّقة بمعالجة المعلومة المحاسبية وإعداد القوائم الماليّة . ونشير ، طبقا لمقتضيات الفصل رقم 3 من القانون عدد 94-117 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 2005-96 بتاريخ 18 أكتوبر 2005 ، إلى أن الفحوص التي قمنا بها قد بينت تعزيز منظومة الرقابة الداخليّة للبنك في بعض المجالات التي تمت الإشارة إليها في خطاب التوصية الذي وجه إلى اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي والإدارة العامّة للبنك.

ومن جهة أخرى، قمنا بفحص مجلّد تسجيل ومسك حسابات الأوراق الماليّة وذلك عملا بأحكام الفصل عدد 19 من الأمر عدد 2728 - 2001 والمؤرخ في 20 نوفمبر 2001 وليس لنا ملاحظات تتعلّق بتطابق مسك حسابات الأوراق الماليّة الصادرة عن الشركة مع الترتيب الجاري بها العمل.

تونس ، في 19 مارس 2014

أ.م.س - آرنست و يونق
فهمي لحويرين



خبرة ماليّة وإستشارة
صالح الذهبي



بنك البركة تونس
التقرير الخاص لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013

السادة مساهمي بنك البركة تونس ،

عملا بأحكام الفصل 71 من القانون عدد 64 لسنة 2009 المتعلق بمجلة إسداء الخدمات المالية لغير المقيمين واستنادا إلى أحكام الفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية، نعلمكم فيما يلي بالإتفاقيات المبرمة و العمليات المنجزة التالية خلال سنة 2013.

أن مسؤوليتنا تتمثل في هذا المجال في التأكد من إمتثال الاتفاقيات و العمليات المنجزة للإجراءات القانونية من حيث الترخيص و المصادقة، و أنه ليس من مشمولاتنا البحث بصفة خاصة عن وجود مثل هذه الاتفاقيات أو العمليات بل إعلامكم على أساس المعلومات التي تحصلنا عليها، بخصوصياتها و أهم شروطها، دون إبداء رأي حول مدى صلوحية و جدوى إبرامها، و يعود لكم النظر لتقييم صلوحية و جدوى إبرام هاته الاتفاقيات وإنجاز هاته العمليات في إطار المصادقة عليها.

أ- اتفاقيات وعمليات حديثة (خلافا لتلك المتعلقة بأجور المسيرين):

تبعا لتكليف عضو مجلس الإدارة السيد عز الدين سعدان منسقا عاما للجنة تسيير مشروع تحويل البنك من غير مقبم إلى مقبم، تم إسناده مبلغ خام جزافي قدره 50 ألف دولار أمريكي يغطي كامل فترة المشروع. تم الترخيص على هذه الإتفاقية من طرف مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 16 أوت 2013.

ب- عمليات منجزة متعلقة باتفاقيات قديمة (خلافا لتلك المتعلقة بأجور المسيرين):

إن مجلس إدارتكم لم يعلمنا عن إنجاز اتفاقيات أبرمت في غضون السنوات الفارطة.

ت- تعهدات و التزامات البنك تجاه المسيرين:

إن الالتزامات و التعهدات تجاه المسيرين المنصوص عليها بالفصل 200 (جديد) فقرة 5 من مجلة الشركات التجارية تفصل كما يلي :

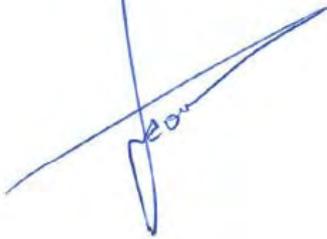
أعضاء مجلس الإدارة		رئيس مجلس الإدارة		المدير العام المساعد		نائب المدير العام		المدير العام		بآلاف الدولارات الأمريكية
أعباء	بما في ذلك خصوم	أعباء	بما في ذلك خصوم	أعباء	بما في ذلك خصوم	أعباء	بما في ذلك خصوم	أعباء	بما في ذلك خصوم	
-	324	-	40	19	41	205	311	374	496	امتيازات قصيرة المدى خام (*)
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	امتيازات طويلة المدى
-	324	-	40	19	41	205	311	374	496	المجموع

(*) دون اعتبار الأعباء الاجتماعية المحمولة على المؤجر لسنة 2013 و البالغة 251 ألف دولار أمريكي.

ما عدا ما ذكر سابقا، فإن مجلس إدارة البنك لم يشعرنا بأي عملية تدخل في مجال الفصول المذكورة، كما أن أعمال التدقيق التي قمنا بها لم تفرز وجود مثل هذه العمليات.

تونس ، في 19 مارس 2014

أ.م.س - آرنست و يونق
فهمي لعويرين



خبرة مالية وإستشارة
صالح الذهبي



FCP UNIVERS AMBITION CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 101 288 dinars et un déficit net de la période <12 427> dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les disponibilités non utilisées représentent 3,575% de l'actif total au 31 Décembre 2013. Ces disponibilités sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 99-2773 du 13 Décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouverture des « Comptes d'Epargne en Actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et des titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n°2002-1727 du 29 Juillet 2002.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 28 Mars 2014

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
arrêté au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013
AC1- Portefeuille-titres		
Actions et droits rattachés	3.1	97 667,193
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3	
Placements monétaires		0,000
Disponibilités		3 620,942
AC3- Créances d'exploitation		
Autres débiteurs		0,000
TOTAL ACTIF		101 288,135
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	385,279
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	1 317,280
TOTAL PASSIF		1 702,559
ACTIF NET		99 585,576
CP1- Capital	3.7	98 476,928
CP2- Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 108,648
ACTIF NET		99 585,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		101 288,135

ETAT DE RESULTAT
du 26 Mars 2013 au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	26/03/2013 31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2	
Revenus des actions		3 063,000
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	409,896
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 472,896
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-987,199
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 485,697
PR3- Autres produits		0,000
CH2- Autres charges	3.6	-1 504,908
RESULTAT D'EXPLOITATION		980,789
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		127,859
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	3.8	1 108,648
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-127,859
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-13 211,107
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		459,810
Frais de négociation		-656,559
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-12 427,067

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 26 Mars 2013 au 31 décembre 2013

(unité : en Dinars Tunisien)

	26/03/2013	31/12/2013
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation		980,789
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-13 211,107
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		459,810
Frais de négociation		-656,559
AN2- Distributions de dividendes		0,000
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital		12 850,000
- Régularisation des sommes non distribuables		-965,216
- Régularisation des sommes distribuables		127,859
Rachats		
- Capital		0,000
- Régularisation des sommes non distribuables		0,000
- Régularisation des sommes distribuables		0,000
-droit de sortie		0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET		-414,424
AN4- Actif net		
En début de l'exercice		100 000,000
En fin de l'exercice		99 585,576
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice		10 000
En fin de l'exercice		11 285
VALEUR LIQUIDATIVE		8,825
AN6- Taux de rendement		-11,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le **31 décembre 2013**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION CEA est un fond commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 26 mars 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF.

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON CEA.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2013** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

2.3. Evaluation des placements :

Les placements en actions sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions du marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2013** à **97 667,193** dinars et se détaille ainsi :

Actions et droits rattachés :

Actions	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
AMS	1 485	12 985,250	9 787,635	9,83
ARTES	1 250	10 005,000	8 060,000	8,09
ASSAD	750	5 831,040	5 228,250	5,25
ATL	3 000	10 100,000	7 188,000	7,22
ATTIJARI BANK	490	7 938,000	7 961,520	7,99
BEST LEASE NS	2 500	5 250,000	5 290,000	5,31
BTE	250	6 950,000	6 175,750	6,20
CC	2 800	10 720,000	9 321,200	9,36
CIL	280	4 071,200	3 894,800	3,91
EURO-CYCLES	754	8 444,800	6 945,848	6,97
HANNIBAL LEASE	39	370,500	346,710	0,35
ONE TECH HOLDING	1 400	9 473,910	9 076,200	9,11
SAH	40	374,000	374,000	0,38
SFBT	640	8 515,600	8 507,520	8,54
SOTUVER	1 440	9 849,000	9 509,760	9,55
Total actions	17 118	110 878,300	97 667,193	98,06

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

Actions et droits rattachés

	Quantité	Coût d'acquisition
Actions cotées	18 490	124 104,000
Droits d'attribution	2 600	11 469,160
Droits de souscription	3 580	2 946,200

Les sorties du portefeuille titres du 26 mars 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

Actions et droits rattachés :

	Coût d'acquisition
Actions cotées	24 333,300
Droits d'attribution	2 953,560
Droits de souscription	354,200

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3 063,000** dinars pour la période du **26 mars** au **31 décembre 2013** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Revenus des actions	3 063,000
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	0,000
TOTAL	3 063,000

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2013 à 3 620,942 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	3 591,161	3,61
Intérêts courus sur compte bancaire	29,781	0,03
Total des disponibilités	3 620,942	3,64

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2013, s'élèvent à 409,896 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Rémunération du compte de dépôt	409,896
TOTAL	409,896

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2013 à 1 702,559 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013
Opérateurs Créditeurs	385,279
Gestionnaire	295,525
Dépositaire	89,754
Autres Créditeurs Divers	1 317,280
Commissaire aux comptes	1 293,441
Conseil du Marché Financier	8,839
Charges à payer	15,000
TOTAL	1 702,559

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements	987,199
Commissions de gestion	897,445
Commissions de dépôt	89,754
Autres Charges	1 504,908
Honoraires du commissaire aux comptes	1 293,441
Redevances CMF sur les OPCVM	76,067
Etats Impôts et taxes	135,400
TOTAL	2 492,107

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 26/03/2013	
Montant	100 000,000
Nominal	100 000,000
Nombre de titres	10 000
Nombre de porteurs de parts	9
Souscriptions réalisées	
Montant	11 884,784
Nominal	12 850,000
Régularisation des sommes non distribuables	-965,216
Nombre de titres émis	1 285
Nombre de porteurs de parts nouveaux	8
Rachats effectués	
Montant	0,000
Nominal	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2013	
Montant	98 476,928
Nominal	112 850,000
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	459,810
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-13 211,107
Frais de négociation	-656,559
Régularisation des sommes non distribuables	-965,216
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	11 285
Nombre de porteurs de parts	17

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2013
Résultats distribuables	980,789
Régularisations de l'exercice	127,859
Sommes distribuables	1 108,648

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,308
Charges de gestion des placements	-0,087
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,220
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,133
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,087
Régularisation du résultat d'exploitation	0,011
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,098
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,011
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,171
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,041
Frais de négociation	-0,058
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-1,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1,101
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,188
Régularisation du résultat non distribuable	-0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,274
Distribution de dividendes	0,000
VL	8,825
Ratios de Gestion des Placements	2013
Charges de gestion des placements / Actif net moyen*	0,999%
Autres Charges / Actif net moyen	1,523%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	1,122%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année= 281 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION CEA est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du Fond.

La commission de gestion est de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION CEA.
- de l'encaissement des prix de vente des titres ainsi que des dividendes revenant à FCP UNIVERS AMBITION CEA

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle, qui est égale 0,1% HT de l'actif net prélevée quotidiennement et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du fond.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2013 sont de 1 293,441 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION CEA est fixée à $\frac{1}{365}$ de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par FCP UNIVERS AMBITION CEA au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du fond, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 220 100 dinars et un déficit net de la période <22 023> dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du Fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 28 Mars 2014

**Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN
arrêté au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013
AC1- Portefeuille-titres		
Actions et droits rattachés	3.1	160 929,097
Titres OPCVM		10 457,700
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
Placements monétaires	3.3	0,000
Disponibilités		48 712,785
AC3- Créances d'exploitation		
Autres débiteurs		0,000
TOTAL ACTIF		220 099,582
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	861,341
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	1 521,165
TOTAL PASSIF		2 382,506
ACTIF NET		217 717,076
CP1- Capital	3.7	216 688,160
CP2- Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 028,916
ACTIF NET		217 717,076
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		220 099,582

ETAT DE RESULTAT
du 12 Février 2013 au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	12/02/2013 31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres		
Revenus des actions	3.2	3 604,300
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	1 711,275
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 315,575
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-2 059,150
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 256,425
PR3- Autres produits		0,000
CH2- Autres charges	3.6	-1 794,158
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 462,267
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-433,351
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	1 028,916
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		433,351
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-22 184,633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-165,290
Frais de négociation		-1 135,150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-22 022,806

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 12 Février 2013 au 31 décembre 2013

(unité : en Dinars Tunisien)

	12/02/2013	31/12/2013
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation		1 462,267
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-22 184,633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-165,290
Frais de négociation		-1 135,150
AN2- Distributions de dividendes		
		0,000
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital		154 880,000
- Régularisation des sommes non distribuables		-8 105,408
- Régularisation des sommes distribuables		-405,297
Rachats		
- Capital		-7 340,000
- Régularisation des sommes non distribuables		629,990
- Régularisation des sommes distribuables		-28,054
- Droits de sortie		108,651
VARIATION DE L'ACTIF NET		117 717,076
AN4- Actif net		
En début de l'exercice		100 000,000
En fin de l'exercice		217 717,076
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice		10 000
En fin de l'exercice		24 754
VALEUR LIQUIDATIVE		8,795
AN6- Taux de rendement		-12,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le **31 décembre 2013**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION PLUS est un fond commun de placement de type action, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 12 Février 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille « titres » du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF ».

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON PLUS.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2013** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille « titres » et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.3. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, et sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non encore courus.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2013** à **171 386,797** dinars et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	100	10 264,800	10 457,700	4,80
Total	100	10 264,800	10 457,700	4,80

Actions et droits rattachés :

Actions droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
ADWYA	1 650	13 189,500	11 444,400	5,26
AMS	2 085	18 575,000	13 742,235	6,31
ARTES	1 900	14 877,900	12 251,200	5,63
ASSAD	500	3 917,500	3 485,500	1,60
ATL	4 000	12 800,000	9 584,000	4,40
ATTIJARI BANK	1 000	16 010,000	16 248,000	7,46
BEST LEASE NS	5 000	10 500,000	10 580,000	4,86
BT	2 400	22 125,630	22 072,800	10,14
BTE	150	4 170,000	3 705,450	1,70
CC	5 000	20 000,000	16 645,000	7,64
CIL	200	3 000,000	2 782,000	1,28
LANDOR	2 121	18 784,000	15 636,012	7,18
PGH	700	4 690,000	3 644,200	1,67
SAH	66	617,100	617,100	0,28
SOTUVER	2 800	20 050,000	18 491,200	8,49
Total des actions et droits rattachés	29 572	183 306,630	160 929,097	73,91

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
-Titres OPCVM		110	11 291,280
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	25/06/2013	110	11 291,280
Actions et droits rattachés		39 560	215 338,730
Actions cotées		31 110	203 435,030
ACHAT TITRE 261 LANDOR	15/02/2013	261	1 957,500
ACHAT TITRE 170 BT	26/02/2013	170	2 024,700
ACHAT TITRE 1338 PGH	26/02/2013	1 338	8 964,600
ACHAT TITRE 1000 SOTUVER	26/02/2013	1 000	8 700,000
ACHAT TITRE 1150 ADWYA	26/02/2013	1 150	9 349,500
ACHAT TITRE 510 BT	27/02/2013	510	6 074,100
ACHAT TITRE 62 PGH	28/02/2013	62	415,400
ACHAT TITRE 750 LANDOR	12/03/2013	750	7 875,000
ACHAT TITRE 93 AETECH	22/03/2013	93	558,000
ACHAT TITRE 400 ARTES	29/03/2013	400	3 280,000
ACHAT TITRE 150 BTE	29/03/2013	150	4 170,000
ACHAT TITRE 700 AMS	29/03/2013	700	9 240,000
ACHAT TITRE 200 CIL	29/03/2013	200	3 000,000
ACHAT TITRE 1000 ATL	29/03/2013	1 000	3 500,000
ACHAT TITRE 500 ASSAD	29/03/2013	500	4 075,000
ENTREE DE LIGNE 140 AMS	24/04/2014	140	1 470,000
ENTREE DE LIGNE 245 AMSNS	24/04/2014	245	1 579,200
ACHAT TITRE 500 ASSAD	31/05/2013	500	3 760,000
ENTREE DE LIGNE 245 AMS	03/06/2013	245	1 579,200

ACHAT TITRE 2000 ATL	24/06/2013	2 000	6 200,000
ACHAT TITRE 158 ARTES	25/06/2013	158	1 224,500
ACHAT TITRE 1000 AMS	25/06/2013	1 000	8 110,000
ACHAT TITRE 58 BT	25/06/2013	58	726,160
ACHAT TITRE 281 BT	25/06/2013	281	3 523,740
ACHAT TITRE 1000 SOTUVER	25/06/2013	1 000	7 750,000
ACHAT TITRE 842 ARTES	25/06/2013	842	6 483,400
ACHAT TITRE 199 BT	26/06/2013	199	2 493,470
ACHAT TITRE 1000 ATL	26/06/2013	1 000	3 100,000
ACHAT TITRE 500 ADWYA	26/06/2013	500	3 840,000
ACHAT TITRE 282 BT	27/06/2013	282	3 533,460
ACHAT TITRE 300 BT	27/06/2013	300	3 750,000
ACHAT TITRE 401 ARTES	28/06/2013	401	3 119,780
ACHAT TITRE 500 LANDOR	28/06/2013	500	4 500,000
ACHAT TITRE 99 ARTES	05/07/2013	99	770,220
ACHAT TITRE 1000 ATTIJARI BANK	10/07/2013	1 000	16 010,000
ACHAT TITRE 450 SOTUVER	17/07/2013	450	3 600,000
ENTREE DE LIGNE 600 BT	18/07/2013	600	5 526,000
ENTREE DE LIGNE 350 SOTUVER	29/07/2013	350	2 033,500
ACHAT TITRE 5000 CC	17/09/2013	5 000	20 000,000
ACHAT TITRE 5000 BEST LEASE NS	08/10/2013	5 000	10 500,000
ACHAT TITRE 66 SAH	27/12/2013	66	617,100
ACHAT TITRE 10 LANDOR	30/12/2013	10	71,500
ACHAT TITRE 600 LANDOR	31/12/2013	600	4 380,000
Titres en Cours de Transformation		8 450	11 903,700
Droits de Souscription		3 500	2 874,200
Droits d'attribution		4 950	9 029,500
TOTAL		39 670	226 630,010

Les sorties du portefeuille titres du 12 février 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Coût de cession	Plus ou moins values
-Titres OPCVM		1026,480	1045,340	18,860
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	27/12/2013	1 026,480	1 045,340	18,860
Actions et droits rattachés		32 032,100	31 847,950	-184,150
Actions cotées		20 128,400	19 944,250	-184,150
SORTIE DE LIGNE 0 AMS	15/04/2013	354,200	354,200	0,000
SORTIE DE LIGNE 0 AMS	15/04/2013	1 470,000	1 470,000	0,000
SORTIE DE LIGNE 245 AMSNS	03/06/2013	1 579,200	1 579,200	0,000
VENTE TITRE 500 ASSAD	14/06/2013	3 917,500	4 135,000	217,500
VENTE TITRE 700 PGH	17/06/2013	4 690,000	4 200,000	-490,000
SORTIE LIGNE 0 BT	28/06/2013	5 526,000	5 526,000	0,000
VENTE TITRE 93 AETECH	11/07/2013	558,000	646,350	88,350
SORTIE DE LIGNE 0 SOTUVER	18/07/2013	2 033,500	2 033,500	0,000
Titres en Cours de Transformation		11 903,700	11 903,700	0,000
Droits de Souscription		2 874,200	2 874,200	0,000
Droits d'attribution		9 029,500	9 029,500	0,000
TOTAL		33 058,580	32 893,290	-165,290

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3 604,300** dinars pour la période du **12 février 2013** au **31 décembre 2013** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Revenus des actions	3 604,300
TOTAL	3 604,300

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2013** à **48 712,785** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	28 246,894	12,97
Intérêts courus sur compte bancaire	173,551	0,08
Placements à terme	20 000,000	9,19
Intérêts courus sur placements à terme	292,340	0,13
Total des disponibilités	48 712,785	22,37

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2013, s'élèvent à **1 711,275** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Rémunération du compte de dépôt	516,074
Placement à terme	1 195,201
TOTAL	1 711,275

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2013** à **2 382,506** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013
Opérateurs Créditeurs	861,341
Gestionnaire	674,136
Dépositaire	187,205
Autres Créditeurs Divers	1 521,165
Commissaire aux comptes	1 486,766
Etat Impôts et Taxes	0,000
Conseil du Marché Financier	19,399
Dividendes à payer	0,000
Charges à payer	15,000
TOTAL	2 382,506

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements	2 059,150
Commissions de gestion	1 871,945
Commissions de dépôt	187,205
Autres Charges	1 794,158
Honoraires du commissaire aux comptes	1 486,766
Redevances CMF sur les OPCVM	156,991
Etats Impôts et taxes	150,400
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	0,000
Frais Bancaires	0,001
Autres Charges	0,000
TOTAL	3 853,308

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 12/02/2013	
Montant	100 000,000
Nominal	100 000,000
Nombre de titres	10 000
Nombre de porteurs de parts	2
Souscriptions réalisées	
Montant	146 774,592
Nominal	154 880,000
Régularisation des sommes non distribuables	-8 105,408
Nombre de titres émis	15 488
Nombre de porteurs de parts nouveaux	42
Rachats effectués	
Montant	-6 710,010
Nominal	-7 340,000
Régularisation des sommes non distribuables	629,990
Nombre de titres rachetés	-734
Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2013	
Montant	216 688,160
Nominal	247 540,000
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-165,290
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-22 184,633
Frais de négociation	-1 135,150
Régularisation des sommes non distribuables	-7 475,418
Modification comptable	0,000
Droits de sortie	108,651
Nombre de titres	24 754
Nombre de porteurs de parts	44

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2013
Résultats distribuables	1 462,267
Régularisations de l'exercice	-433,351
Sommes distribuables	1 028,916

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0.215
Charges de gestion des placements	-0.083
REVENU NET DES PLACEMENTS	0.132
Autres produits	0.000
Autres charges	-0.072
RESULTAT D'EXPLOITATION	0.059
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.018
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0.042
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0.896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0.007
Frais de négociation	-0.046
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-0.949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-0.890
Droits d'entrée et droits de sortie	0.004
Résultat non distribuable de l'exercice	-0.944
Régularisation du résultat non distribuable	-0.302
Sommes non distribuables de l'exercice	-1.246
Distribution de dividendes	0.000
VL	8.795
Ratios de Gestion des Placements	2013
Charges de gestion des placements / Actif net moyen*	1.149%
Autres Charges / Actif net moyen	1.001%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	0.574%

*L'actif net moyen=Somme de l'actif net de l'année/nombre de jours de l'année = 323 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION PLUS est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du Fond.

la SCIF a droit à une commission de gestion égale à 1% HT l'an de la valeur de l'actif net du fonds. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu et imputée sur les frais généraux du fonds.

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs du Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION PLUS.
- de l'encaissement des prix de vente des titres revenant au Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS ainsi que des dividendes.

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net du fonds et versée trimestriellement à la BTK et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2013 sont de 1 486,766 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION PLUS est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par FCP UNIVERS AMBITION PLUS au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du Fond Commun de placement, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH PLACEMENTS

SICAV BH PLACEMENTS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ProAudit représenté par Mr. Tarak ZAHAF.

BILAN au 31 Décembre 2013 (unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	4 622 980	3 890 885
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 753 896	2 937 775
b- Obligations et valeurs assimilées		869 084	953 110
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		359 959	843 281
a- Disponibilités		359 959	843 281
AC 3 - Créances d'exploitation		0	372
a- Dividendes & intérêts à recevoir		0	372
TOTAL ACTIF		4 982 939	4 734 538
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	6 747	6 335
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	244 755	244 092
TOTAL PASSIF		251 502	250 427
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital		4 596 353	4 384 464
CP- 2 Sommes distribuables		135 084	99 647
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		71	110
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 - 4	135 013	99 537
TOTAL ACTIF NET	3 - 5	4 731 437	4 484 111
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 982 939	4 734 538

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2013

(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>	<i>Période du 01/01/2012 au 31/12/2012</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	177 665	133 666
a- Dividendes		137 240	94 595
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		40 425	39 071
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	1 004	5 572
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		178 669	139 238
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	22 755	22 474
REVENU NET DES PLACEMENTS		155 914	116 764
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	24 324	24 426
RESULTAT D'EXPLOITATION		131 590	92 338
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		3 423	7 199
Sommes distribuables de la période		135 013	99 537
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)</u>		-3 423	-7 199
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-145 737	-394 943
* +/- values réalisées sur cession des titres		-545 212	-205 869
* Frais de négociation		-108 362	-124 565
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-667 721	-633 039

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2013
(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>	<i>Période du 01/01/2012 au 31/12/2012</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a- Résultat d'exploitation	131 590	92 338
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-145 737	-394 943
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-545 212	-205 869
d- Frais de négociation des titres	-108 362	-124 565
	99 627	162 451
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	1 124 856	698 751
* Capital	3 080 200	1 689 400
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 961 777	-1 003 866
* Régularisation des sommes distribuables	6 433	13 217
b- Rachats	110 182	744 455
* Capital	316 400	1 716 400
* Régularisation des sommes non distribuables	-209 177	-978 101
* Régularisation des sommes distribuables	2 959	6 156
VARIATION DE L'ACTIF NET	247 326	-841 194
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	4 484 111	5 325 305
b- En fin de période	4 731 437	4 484 111
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de période	114 471	114 741
b- En fin de période	142 109	114 471
VALEUR LIQUIDATIVE	33,294	39,172
TAUX DE RENDEMENT	-12,78%	-12,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2013, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2013 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2013	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	764 022	4 511 993,533	3 739 171,760	75,04%	79,03%	
AB AN J 12062013	114	3 565,840	3 276,360	0,07%	0,07%	
ADWYA	17 000	129 925,260	117 912,000	2,37%	2,49%	
AMS	11 000	83 227,487	72 501,000	1,45%	1,53%	
ATL	53 723	158 616,854	128 720,308	2,58%	2,72%	
ATTIJARI LEASING	3 000	112 247,327	74 970,000	1,50%	1,58%	
BNA	5 864	54 544,592	45 569,144	0,91%	0,96%	
CARTHAGE CEMENT	112 615	427 935,812	374 895,335	7,52%	7,92%	
ELECTRO-STAR	5 536	71 828,307	53 677,056	1,08%	1,13%	
ESSOUKNA	7 304	76 609,118	60 425,992	1,21%	1,28%	
EURO-CYCLES	34 080	381 737,841	313 944,960	6,30%	6,64%	
HANNIBAL LEASE	3 948	37 506,000	35 097,720	0,70%	0,74%	
HEXABYTE NS 2012	1 055	9 133,023	11 066,950	0,22%	0,23%	
ICF NS J 01012012	219	5 396,920	8 378,940	0,17%	0,18%	
LANDOR NS	10 538	90 935,389	77 686,136	1,56%	1,64%	
MODERN LEASING	47 756	424 153,363	238 636,732	4,79%	5,04%	
MPBS NS	50 000	300 000,000	300 000,000	6,02%	6,34%	
NAKL	3 778	36 808,929	37 579,766	0,75%	0,79%	
NEW BODY LINE	7 000	56 771,408	47 656,000	0,96%	1,01%	
ONE TECH HOLDING	13 450	88 613,158	87 196,350	1,75%	1,84%	
SAH	310	2 898,500	2 898,500	0,06%	0,06%	
SALIM	16 592	468 016,890	381 616,000	7,66%	8,07%	
SFBT	7 000	95 195,167	93 051,000	1,87%	1,97%	
SIAME	20 000	61 296,386	56 360,000	1,13%	1,19%	
SITS	45 271	136 416,418	108 922,026	2,19%	2,30%	
SOMOCER	87 393	252 111,592	239 369,427	4,80%	5,06%	
SOPAT	64 999	162 973,807	117 518,192	2,36%	2,48%	
SOTEMAIL NS	19 745	49 362,500	49 362,500	0,99%	1,04%	
SOTETEL	9 504	41 684,516	34 033,824	0,68%	0,72%	
SOTRAPIL	3 143	44 531,354	29 135,610	0,58%	0,62%	
SOTUMAG	11 250	19 403,373	18 855,000	0,38%	0,40%	
TEL NET HOLDING	19 910	173 976,660	114 144,030	2,29%	2,41%	
TLS	343	7 203,000	7 203,000	0,14%	0,15%	
TPR	40 582	202 821,390	172 919,902	3,47%	3,65%	
TUNISAIR	6 000	6 180,000	6 384,000	0,13%	0,13%	
TUNIS-RE	24 000	238 365,352	218 208,000	4,38%	4,61%	
Obligations	11 000	864 622,949	869 083, 739	17,44%	18,37%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	366 619,616	370 640,376	7,44%	7,83%	A B
BH 2009	5 000	423 003,333	423 052,475	8,49%	8,94%	BH
CHO2009	1 000	75 000,000	75 390,888	1,51%	1,59%	BIAT

Droits	92 907	14 866,394	14 724,570	0,30%	0,31%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
NBL DA 1/45 161213	6 975	1 116,000	976,500	0,02%	0,02%	
SOMOC DA 2/35 231213	85 925	13 748,000	13 748,000	0,28%	0,29%	
Total Général	867 929	5 391 482,876	4 622 980,069	92,78%	97,71%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2012	4 513 969	4 142	-627 226	3 890 885	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	0			0	
Actions cotés et droits	17 236 236			17 236 236	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-84 344			-84 344	6
Actions cotés et droits	-16 274 378			-16 274 378	-545 217
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			-145 738	-145 738	
* Variation des intérêts courus		319		319	
Soldes au 31 décembre 2013	5 391 483	4 461	-772 964	4 622 980	-545 212

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **6 747** dinars au 31-12-2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.12
Rémunération du gestionnaire à payer	5 567	5 155
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	6 747	6 335

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à **244 755** dinars au 31-12-2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.12
Jetons de présence	4 380	3 730
Actionnaires dividendes à payer	220 583	220 891
Redevances CMF à payer	395	358
Etat retenues à la source	53	26
Honoraires CAC à payer	14 074	13 826
Rémunération P.conseil & DG	150	150
TCL à payer	17	8
Autres créditeurs	5 103	5 103
Total	244 755	244 092

3-4 Notes sur les sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2013 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	92 338	7 199	99 537
Exercice en cours	131 590	3 423	135 013

3-5 Note sur le capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012	
Montant	4 384 464
Nombre de titres	114 471
Nombre d'actionnaires	176
Souscriptions réalisées	
Montant	1 179 778
Nombre de titres émis	30 802
Rachats effectués	
Montant	(121 188)
Nombre de titres rachetés	(3 164)

Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(145 737)
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres	(545 212)
Frais de négociation	(108 362)
Régularisation des sommes non distribuables	(47 391)
Capital au 31-12-2013	
Montant	4 596 353
Nombre de titres	142 109
Nombre d'actionnaires	174

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2013 la somme de **177 665** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	31.12.2013	31.12.2012
Dividendes	137 240	94 595
Revenus des obligations & valeurs assimilées	40 425	39 071
Total	177 665	133 666

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à **1 004** dinars et se détaille ainsi :

Intérêts	31.12.2013	31.12.2012
Placement à terme (*)	1 004	5 572
Total	1 004	5 572

(*) La rubrique placement monétaire concerne les agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêt fournis par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à **22 755** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Rémunération du gestionnaire	21 575	21 294
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	22 755	22 474

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à **24 324** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Redevances CMF	4 794	4 915
Honoraires commissaires aux comptes	12 583	12 262
Jetons de présence	3 750	3 730
Rémunération du président de conseil & DG	2 118	3 177
TCL	453	342
Autres charges	626	-
Total	24 324	24 426

4-5 Données par action et ratios pertinents :

Données par action	2013	2012
Revenus des placements	1,257	1,216
Charge de gestion des placements	0,160	0,196
<i>Revenu net de placements</i>	1,097	1,020
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,171	0,213
<i>Résultat d'exploitation (1)</i>	0,926	0,807
Régularisation du résultat d'exploitation	0,024	0,063
<i>Somme distribuables de l'exercice</i>	0,950	0,870
Variation des +/- values potentielles sur titres	-1,026	-3,450
+/- values réalisées sur cession des titres	-3,837	-1,798
Frais de négociation	-0,763	-1,088
<i>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</i>	-5,626	-6,336
<i>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</i>	-4,700	-5,529
<i>Résultat non distribuable de l'exercice</i>	-5,626	-6,336
Régularisation du résultat non distribuable	-0,333	-0,355
<i>Sommes non distribuables de l'exercice</i>	-5,959	-6,691
Distribution de dividendes	0,870	1,417
Valeur liquidative	33,294	39,172

- **Charges de gestion des placements / actif net moyen** soit : $22\,755 / 4\,792\,793 = 0,47\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $24\,324 / 4\,792\,793 = 0,51\%$
- **Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen** soit : $131\,590 / 4\,792\,793 = 2,74\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 5 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV-BH P» pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **4 982 939**, un actif net de D : **4 731 437** et un déficit de D : **667 721**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-BH P», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société «SICAV-BH P», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 décembre 2013, 92,78% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- La société « Assurance SALIM » détient au 31 Décembre 2013, 12.54% du capital de la SICAV « BH P » qui détient réciproquement 0,6% du capital de la société « Assurance SALIM ». Cette situation est en contradiction avec les dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui prévoit qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 14 Avril 2014

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV BH PLACEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2013

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2013

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de l'Habitat, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2013. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 1 000 hors taxes.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4.235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2 118 dinars.
- L'assemblée générale ordinaire du 20 Mai 2013 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 a fixé le montant brut des jetons de présence à 620 Dinars par administrateur. Les jetons de présence servis à ce titre au cours de l'exercice 2013 totalisent un montant brut de 3 720 Dinars.

Tunis, le 14 Avril 2014

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **14 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par Mr. Lamjed BEN MBAREK.

Bilan arrêté au 31/12/2013 (Exprimé en dinars tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Note	31/12/2013	31/12/2012
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	12 048 325	12 410 786
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		380 879	174 688
b - Obligations et valeurs assimilées		11 667 446	12 236 098
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-3	2 651 505	3 581 752
a - Placements monétaires		2 432 797	3 536 353
b - Disponibilités		218 708	45 399
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b- titres de créance échus		-	-
AC 4 - Autres actifs	4-5	1 997	12
a - Débiteurs divers		1 997	12
c - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIFS		14 701 827	15 992 550
<u>PASSIFS</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	26 473	25 438
PA 2 - Autres créditeurs divers		15 553	15 033
TOTAL PASSIFS		42 026	40 471
<u>ACTIF NET</u>		14 659 801	15 952 079
CP 1 - Capital	4-8	14 130 806	15 422 151
CP 2 - Sommes distribuables		528 995	529 928
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		63	88
b - Sommes distribuables de l'exercice	4-9	528 932	529 840
ACTIF NET		14 659 801	15 952 079
TOTAL PASSIFS ET ACTIFS NET		14 701 827	15 992 550

Etat de résultat arrêté
Du 1^{er} janvier au 31/12/ 2013
(Exprimé en dinars tunisien)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2	595 744	571 765
a - Dividende		0	30 284
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		595 744	541 481
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-4	136 573	108 105
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		93 955	47 778
d - Intérêts sur comptes courants		0	3 062
e - Revenu des autres placements monétaires		42 618	57 265
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		732 317	679 870
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-10	(73 205)	(96 524)
REVENU NET DES PLACEMENTS		659 112	583 346
CH 2 Autres charges	4-11	(34 196)	(32 653)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		624 916	550 693
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(95 984)	(20 853)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		528 932	529 840
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		95 984	20 853
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		(52 064)	(30 722)
Variation des plus (ou moins) values potent./titres		-115 468	-17 437
Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres		65 632	-12 612
Frais de négociation		-2 228	-673
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		572 852	519 971

Etat de variation de l'actif net
Du 1^{er} janvier au 31 /12/2013
(Exprimé en dinars tunisien)

	31/12/2013	31/12/2012
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	572 852	519 971
a - Résultat d'exploitation	624 916	550 693
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	(115 468)	(17 437)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	65 632	(12 612)
d - Frais de négociation de titres	(2 228)	(673)
 <u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	 (605 529)	 (495 190)
 <u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	 (1 259 601)	 831 636
a - Souscriptions	46 728 647	55 048 510
- Capital	44 395 700	53 150 600
- Régularisation des sommes non distribuables	811 000	1 077 944
- Régularisation des sommes distribuables	1 521 947	819 966
b - Rachats	(47 988 248)	(54 216 874)
- Capital	(45 619 100)	(52 317 300)
- Régularisation des sommes non distribuables	(826 881)	(1 058 842)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 542 267)	(840 732)
 VARIATION DE L'ACTIF NET	 (1 292 278)	 856 417
 <u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début de période	15 952 079	15 095 662
b - en fin de période	14 659 801	15 952 079
 <u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a - en début de période	151 345	143 012
b - en fin de période	139 111	151 345
 VALEUR LIQUIDATIVE	 105,382	 105,402
 <u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	 3,30%	 3,13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 Septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 Septembre 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu. Il est à noter que le taux de rémunération a été révisé à la hausse à 0,5% et ce à partir du 01 Aout 2013.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers au 31 Décembre 2013 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers au 31 Décembre 2013 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31/12/2013.

3.3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2013 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Note explicatives du bilan et de l'état de résultat

4-1. Portefeuille Titres :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2013 à **12.048.325** dinars, détaillé comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2000	171 430	172 543	1,17%
BTK 2012-1 B	8000	685 720	690 170	4,69%
EOATL 2013-1	10000	1 000 000	1 037 856	7,06%
EO BTE 2009	100	6 000	6 075	0,04%
EO BTE 2009	4900	291 060	295 771	2,01%
EO BTE 2009	100	6 000	6 075	0,04%
EO BTE 2011	5500	550 000	572 911	3,90%
EO CIL 2009/1	1600	32 000	32 636	0,22%
EO CIL 2010/1	4600	184 000	187 283	1,27%
EO CIL 2010/2	5000	200 000	201 390	1,37%
EO HL 2009/1	3000	60 000	61 167	0,42%
EO HL 2013/1	5000	500 000	517 316	3,52%
EOMEUBLATEX 2010-B	1500	120 000	123 551	0,84%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	313 548	2,13%
EOPANOBOIS 2007-C	500	20 000	20 758	0,14%
EO TL SUB 2009	4150	83 000	84 007	0,57%
EO TL SUB 2009	100	2 000	2 024	0,01%
EO TL SUB 2009	100	2 000	2 024	0,01%
EO TL2011-3	6000	480 000	500 741	3,41%
EOUBCI 2013	5000	500 000	516 022	3,51%
EOUIB 2009/1	1000	80 000	81 723	0,56%
EOUIB 2009/1	100	8 000	8 172	0,06%
EOUIB 2009/1	100	8 000	8 172	0,06%
EOUIB 2009/1	870	69 600	71 099	0,48%
ES ATL 2008	2000	200 000	204 050	1,39%
TOTAL		5 558 810	5 717 084	38,89%
FCC				
FCC-BIAT-1-P2 15/02/2014	300	174 991	176 072	1,20%
FCC-BIAT2-P301	300	300 000	302 008	2,05%
TOTAL		474 991	478 080	3,25%
BTA				
B0316	100	103 530	104 526	0,71%
B0319	500	521 500	529 046	3,60%
B0319	100	104 330	105 837	0,72%
B0319	100	104 030	105 680	0,72%

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
B0319	290	295 887	303 771	2,07%
B0319	300	306 240	314 333	2,14%
B0319	300	306 390	314 420	2,14%
B0319	300	306 540	314 507	2,14%
B0319	300	306 690	314 595	2,14%
B0319	210	214 788	220 277	1,50%
B0717	475	529 625	511 378	3,48%
B0717	1500	1 585 500	1 615 618	10,99%
B0822	300	288 000	295 885	2,01%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	384 475	2,62%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 934	0,26%
TOTAL		5 390 310	5 472 282	37,22%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILÉES		11 424 111	11 667 446	79,36%
TITRES OPCVM		335 028	380 879	2,59%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	2000	202 028	202 508	1,38%
FCPPROPARCO	133	133 000	178 371	1,21%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		11 759 139	12 048 325	81,95%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	12 039 369	286 053	85 364	12 410 786	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	2 300 000			2 300 000	
Part des FCC	784 642			784 642	
Bons du trésor assimilables	1 585 500			1 585 500	
Titres OPCVM	202 028			202 028	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(1 748 830)			(1 748 830)	
Anuité Part des FCC	(842 625)			(842 625)	
Cession Bons du trésor assimilables	(2 560 945)			(2 560 945)	65 632
Titres OPCVM	-			-	
* Variations des + ou (-)-values potentiel titres			(115 468)	(115 468)	
* Variations des intérêts courus		33 236		33 236	
Soldes au 31 décembre 2013	11 759 139	319 289	(30 104)	12 048 325	65 632

4-2. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **595.744DT** au 31 Décembre 2013 contre **571.765 DT** au 31 Décembre 2012 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/13</u>	<u>31/12/12</u>
Revenus des obligations et valeur assimilées	595 744	541 481
Revenus des titres OPCVM	-	30 284
Total	595 744	571 765

4-3. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2013 à **2.651.505** dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
Certificats de dépôt		1 000 000	1 029 580	7,00%
ATTIJARI BANK 15/03/14	1	500 000	519 230	3,53%
BTE 13/08/14	1	500 000	510 350	3,47%
Autres placements monétaires		1 400 000	1 403 217	9,54%
CP BIAT 07-02-2015	800	800 000	801 928	5,45%
CP BIAT 13-02-2014	600	600 000	601 289	4,09%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		2 400 000	2 432 797	16,55%
DISPONIBILITÉS		218 708	218 708	1,49%
TOTAL GÉNÉRAL		2 618 708	2 651 505	18,04%

4-4. Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **136.573 DT** contre **108.105 DT** à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des bons de trésor	-	-
Revenus des certificats de dépôt	93 955	47 778
Revenus sur comptes de dépôt	-	3 062
Revenus des autres placements monétaires	42 618	57 265
Total	136 573	108 105

4-5. Autres actifs :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **1.997** dinars contre **12** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Autres débiteurs RAS sur BTA	1997	12
Total	1 997	12

4-6. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **26.473** dinars contre **25.438** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépositaire	4 169	4 739
Gestionnaire	22 304	20 699
Total	26 473	25 438

4-7. Autres créditeurs divers :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **15.553** dinars contre **15.033** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Impôts à payer	1 052	1 059
Commissaire aux comptes	12 500	11 863
CMF (redevance & Publication)	1 973	2 083
Charges à payer	28	28
Total	15 553	15 033

4-8. Capital Social

Capital au 31 Décembre

Montant (en nominal)	15 134 500	D
Nombre de titres	151 345	
Nombre d'actionnaires	849	

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	44 395 700	D
Nombre de titres émis	443 957	
Nombre d'actionnaires nouveaux	347	

Rachat effectués

Montant (en nominal)	-45 619 100	D
Nombre de titres rachetés	-456 191	
Nombre d'actionnaires sortant	-233	

Capital au 31 décembre 2013

Montant (en nominal)	13 911 100	D
Nombre de titres	139 111	
Nombre d'actionnaires	963	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2013	13 911 100
Sommes non distribuables (*)	- 67 945
Résultat non distribuable de l'exercice clos	287 651
Capital au 31 Décembre 2013	14 130 806

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-115 468
+ (ou -) values réalisées/cession de titres	65 632
Frais de négociation	-2 228
	<hr/>
	-52 064

Régularisation des S.N.D

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	811 000
Régularisation des S.N.D sur rachats	- 826 881
	<hr/>
	-15 881

Sommes non distribuables **-67 945**

4-9.Sommes distribuables de l'exercice :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **528.932** dinars contre **529.840** dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultat d'exploitation	624 916	550 693
Régularisation du résultat d'exploitation :	(95 984)	(20 853)
Sommes distribuables de l'exercice	528 932	529 840

4-10.Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **73.205 DT** contre **96.524 DT** à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du dépositaire	18 678	18 040
Rémunération du gestionnaire	54 527	78 484
Total	73 205	96 524

4-11.Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **34.196 DT** contre **32.653 DT** à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	17 319	16 628
Rémunération commissaire aux comptes	14 000	14 000
Publicité et publications	653	624
Agios, frais bancaires et autres charges	843	95
Impôts et taxes	1 381	1 306
Total	34 196	32 653

5. Autres informations

5-1. Données par action et ratios pertinents :

Données par action :

	<u>DU</u> <u>01/01/2013</u> <u>AU</u> <u>31/12/2013</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2012</u> <u>AU</u> <u>31/12/2012</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2011</u> <u>AU</u> <u>31/12/2011</u>	<u>DU</u> <u>01/01/2010</u> <u>AU</u> <u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	5,264	4,492	4,469	5,706
Charges de gestion des placements	(0,526)	(0,638)	(0,644)	(0,776)
Revenus nets des placements	4,738	3,854	3,825	4,930
Autres charges	(0,246)	(0,216)	(0,222)	(0,249)
Résultat d'exploitation (1)	4,492	3,639	3,603	4,680
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,690)	(0,138)	(0,143)	(0,952)
Sommes distribuables de l'exercice	3,802	3,501	3,460	3,728
Variation des + (ou -) values potent./titres	(0,830)	(0,115)	(0,114)	0,426
Plus (ou -) values réalisées/cession de titres	0,472	(0,083)	(0,027)	(0,348)
Frais de négociation de titres	(0,016)	(0,004)	(0,015)	(0,057)
Résultat non distribuable de l'exercice (2)	(0,374)	(0,203)	(0,156)	0,021
Résultat net de l'exercice (1+2)	4,118	3,436	3,447	4,701
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,374)	(0,203)	(0,156)	0,021
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	0,053	0,011	(0,005)	0,011
Somme non distribuable de l'exercice	(0,321)	(0,192)	(0,161)	0,032
Distribution de dividendes	3,501	3,462	3,730	3,955
Valeur liquidative	105,382	105,402	105,555	105,986
Ratio de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	0,42%	0,58%	0,58%	0,57%
Autres charges/ Actif net moyen	0,20%	0,20%	0,20%	0,18%
Résultat distribuable de l'ex./Actif net moyen	3,06%	3,19%	3,13%	2,76%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de «**Millenium Obligataire SICAV**» est confiée à la **Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »**. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% hors taxes l'an calculée sur la base de l'actif net moyen quotidien.

Il est à noter que :

- **La Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »** a renoncé **34.910** dinars relative aux frais de gestions du deuxième trimestre 2013.
- Le taux de rémunération a été révisé à la hausse à 0,5% hors taxes et ce à partir du 01 Aout 2013.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) assure les fonctions de dépositaire pour «**Millenium Obligataire SICAV**». Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) perçoit une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «**Millenium Obligataire SICAV**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «**Millenium Obligataire SICAV** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **14.659.801** pour un capital de **14.130.806** Dinars et une valeur liquidative égale à **105.382** Dinars par action.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs .

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserves

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession et d'usage, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

De ce fait, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Nous vous informons que les actifs de « Millenium Obligataire SICAV », s'élevant au 31 Décembre 2013 à 14.701.827 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 12.048.325 dinars, soit 81.95% de valeurs mobilières et de 2.651.505 dinars soit 18.04% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :

**Tunisie Audit & Conseil
Lamjed Ben Mbarek**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 Décembre 2013**

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2013 :

La convention de gestion conclue le 28 juin 2001 avec la Compagnie Gestion et Finance « C.G.F », pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net moyen de Millenium Obligataire SICAV, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 54.527 dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2013 un solde créditeur de 22.304DT. Il est à noter que le taux de rémunération a été révisé à la hausse de 0,4% HT à 0,5% HT et ce à partir du premier Aout 2013.
- D'une commission de courtage fixée à 0,4% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 1.955 dinars T.T.C.

B. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de «Millenium Obligataire SICAV » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2013, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

**Tunisie Audit & Conseil
Lamjed Ben Mbarek**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Raouf MENJOUR.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2013 31 décembre 2012

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	22 410	22 410
	Moins : amortissements		-22 410	-21 721
			<u>-</u>	<u>689</u>
	Immobilisations corporelles	3	2 785 780	2 757 062
	Moins : amortissements		-1 216 461	-1 154 940
			<u>1 569 319</u>	<u>1 602 122</u>
	Immobilisations financières	4	14 292 880	14 088 432
	Moins : provisions		-1 094 072	-814 480
			<u>13 198 808</u>	<u>(*) 13 273 952</u>
	Total des actifs immobilisés		14 768 127	14 876 763
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		14 768 127	14 876 763
ACTIFS COURANTS	Stocks	5	56 704 188	61 394 454
	Moins : provisions		-877 182	-784 397
			<u>55 827 006</u>	<u>60 610 057</u>
	Clients et comptes rattachés	6	4 284 535	999 801
	Moins : provisions		-129 591	-127 302
			<u>4 154 944</u>	<u>872 499</u>
	Autres actifs courants	7	1 575 907	3 101 424
	Moins : provisions		-5 250	-
			<u>1 570 657</u>	<u>(*) 3 101 424</u>
	Placements et autres actifs financiers	8	39 320	32 395
	Moins : provisions		-10 560	-
			<u>28 760</u>	<u>(*) 32 395</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	464 848	81 062
	Total des actifs courants		62 046 215	64 697 437
	TOTAL DES ACTIFS		76 814 342	79 574 200

(*) Montants retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2013 31 décembre 2012

CAPITAUX PROPRES	Capital social		4 500 000	4 500 000
	Réserves		15 733 082	14 203 248
	Autres capitaux propres		5 701 071	5 021 071
	Résultats reportés		4 269 949	4 307 964
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		30 204 102	28 032 283
	Résultat net de l'exercice	10	7 631 370	3 561 984
	Total des capitaux propres avant affectation	11	37 835 472	31 594 267
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	15 357 017	(*) 16 277 999
	Autres passifs financiers	13	1 022 242	(*) 864 290
	Provisions	14	794 917	944 833
	Total des passifs non courants		17 174 176	18 087 122
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	5 353 256	4 017 925
	Autres passifs courants	16	6 640 036	(*) 3 821 563
	Concours bancaires	17	302 838	865 276
	Autres passifs financiers	18	9 508 564	(*) 21 188 047
	Total des passifs courants		21 804 694	29 892 811
	Total des passifs		38 978 870	47 979 933
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		76 814 342	79 574 200

(*) Montants retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2013 Exercice clos le 31 décembre 2012
Notes

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de biens immobiliers	19	37 231 700	18 453 126
	Produits des participations	20	1 170 993	(*) 973 933
	Autres produits d'exploitation	21	189 828	112 321
	Total des produits d'exploitation		38 592 521	19 539 380
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des encours	22	-4 690 266	14 923 436
	Achats de terrains	23	-5 228 634	-9 823 932
	Achats d'études et de prestations de services	24	-515 327	-794 581
	Achats de matériels, d'équipements et de travaux	25	-13 849 931	-15 426 488
	Charges de personnel	26	-1 276 572	(*) -1 635 606
	Dotations aux amortissements et aux provisions	27	-357 854	(*) -508 012
	Autres charges d'exploitation	28	-650 134	(*) -627 475
	Total des charges d'exploitation		-26 568 718	-13 892 658
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		12 023 803	5 646 722
	Charges financières nettes	29	-2 973 127	-1 897 400
	Autres gains ordinaires	30	268 903	599 116
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 319 579	4 348 438
	Impôt sur les sociétés	31	-1 688 209	-786 454
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		7 631 370	3 561 984

(*) Montants retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2013
Notes Exercice clos le 31 décembre 2012

		Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	7 631 370	3 561 984
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	357 854	508 012
	▪ Variations des :		
	- Stocks	4 690 266	-14 923 436
	- Clients	-3 284 734	1 493 890
	- Autres actifs	1 525 517	-2 163 961
	- Fournisseurs et autres passifs	4 259 828	-700 152
	▪ Plus ou moins-values de cession	-14 631	-13 500
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	15 165 470	-12 237 163
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	49 531	13 500
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles	-118 703	-105 448
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	660 027	268 422
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-871 400	-2 050 500
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-280 545	-1 874 026
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-1 346 410	-1 196 242
	Encaissements provenant des emprunts	8 980 000	18 949 990
	Remboursements d'emprunts	-21 532 125	-5 226 969
	Fonds social (variation)	-40 166	-43 500
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-13 938 701	12 483 279
	VARIATION DE TRÉSORERIE	946 224	-1 627 910
	Trésorerie au début de l'exercice	-784 214	843 696
	Trésorerie à la clôture de l'exercice 9 & 17	162 010	-784 214

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) est une société anonyme au capital de 4 500 000 DT, divisé en 900 000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège social de la SIMPAN est sis à Tunis, 14 Rue Masmouda - Mutuelle ville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière, en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement, et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAN se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	270 000	1350 000	30,00%
CTAMA	94 500	472 500	10,50%
Société ZIED SARL	91 867	459 335	10,21%
AFRIQUE AUTOS	24 032	120 160	2,67%
STRATEGIE ACTION SICAV	14 952	74 760	1,66%
Autres actionnaires	404 649	2 023 245	44,96%
TOTAL	900 000	4 500 000	100%

La SIMPAN est soumise au régime fiscal du droit commun.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la SIMPAR ont été arrêtés, au 31 décembre 2013, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la TVA déductible conformément aux dispositions de la note commune n°19/2000.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	2%
- Matériel de transport	20%
- AAI des constructions	10%
- AAI divers	10%
- Équipements de bureaux	10%
- Équipements informatiques	15%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 200 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

2. Titres de participation

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

3. Stocks

3.1- Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

3.2- Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

3.3- Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

4. Provision pour frais de réparation

Une provision pour frais réparation est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêts sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements) et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NC 13 relative aux Charges d'emprunt.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées. Toutefois, les charges d'emprunt encourues lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'un aménagement ne sont pas incorporables.

6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- a) la Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;

- b) la Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Les conditions de comptabilisation de la vente d'un bien immobilier sont vérifiées lorsque le contrat de vente est signé par les deux parties et soumis à la formalité d'enregistrement, le bien immobilier est livré à l'acquéreur (établissement d'un procès-verbal de mise en possession et/ou de remise des clés) et le prix de vente est intégralement encaissé par la Société ou que cette dernière dispose de documents probants montrant clairement que l'encaissement intégral du prix de vente est raisonnablement sûr à très court terme (attestation d'octroi d'un prêt pour le financement de l'acquisition du bien immobilier émanant d'un établissement de crédit).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

7. Provision pour avantages du personnel

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite, ainsi qu'aux frais d'assistance médicale (sous forme de primes d'assurance) en faveur des retraités, qui sont pris en charge par la Société.

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires et frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la SIMPAR et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés. Les principaux reclassements se présentent comme suit :

(en DT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Fonds gérés	Placements et autres actifs financiers courants	Immobilisations financières	3 055 166	2 883 498
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	Autres passifs courants	Autres passifs financiers courants	9 460 225	21 188 047
Dépôts et cautionnements reçus	Emprunts non courants	Autres passifs financiers non courants	1 022 242	864 290
Produits des fonds gérés	Produits des placements	Produits d'exploitation	82 285	110 490
Prêts au personnel à moins d'un an	Autres actifs courants	Placements et autres actifs financiers courants	39 320	32 395

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2012	Entrées 2013	Sorties 2013	Soldes au 31/12/2013	Soldes au 31/12/2012	Entrées 2013	Sorties 2013	Soldes au 31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Logiciels	22 410	-	-	22 410	21 721	689	-	22 410	-	689
Total des immobilisations incorporelles	22 410	-	-	22 410	21 721	689	-	22 410	-	689
Terrains	458 875	-	-	458 875	-	-	-	-	458 875	458 875
Bâtiments administratifs	365 937	-	-	365 937	222 071	15 647	-	237 718	128 219	143 866
Bâtiments de rapport	1 047 982	-	-	1 047 982	293 872	20 960	-	314 832	733 149	754 109
Matériel de transport	350 158	100 816	-89 985	360 989	144 989	71 215	-55 085	161 119	199 870	205 169
Installations générales, Agencements & Aménagements des constructions	355 462	-	-	355 462	355 462	-	-	355 462	-	-
Installations générales, Agencements & Aménagements divers	82 477	6 394	-	88 871	74 940	1 664	-	76 604	12 267	7 537
Equipements de bureaux	52 487	1 906	-	54 393	40 697	2 208	-	42 905	11 487	11 789
Equipements informatiques	43 685	9 587	-	53 272	22 908	4 912	-	27 820	25 451	20 776
Total des immobilisations corporelles	2 757 062	118 703	-89 985	2 785 780	1 154 940	116 606	-55 085	1 216 461	1 569 319	1 602 122
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	2 779 472	118 703	-89 985	2 808 190	1 176 661	117 295	-55 085	1 238 871	1 569 319	1 602 811

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Participations :	13 061 908	13 162 792
- Titres de participation (*)	11 093 774	11 093 774
- Fonds gérés	3 055 166	2 883 498
- Moins : Provisions	-1 087 032	-814 480
Prêts au personnel	136 350	110 610
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	143 390	110 610
- Moins : Provisions	-7 040	-
Dépôts et cautionnements versés	550	550
<i>Total en Dinars</i>	13 198 808	13 273 952

(*) La Banque Nationale Agricole (BNA) détient une participation de 30% (270 000 actions) dans le capital de la SIMPAR, alors que la SIMPAR détient une participation de 0,3% (97 051 actions) dans le capital de la BNA. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	% de participation	Soldes au 31/12/2013		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe SIMPAR :			4 235 815	450 746	3 785 069
- ESSOUKNA	2 512 045	69,63%	1 762 841	-	1 762 841
- SIP SICAR	98 998	33,00%	989 980	143 349	846 631
- SOIVM SICAF	54 857	13,71%	534 856	-	534 856
- Société Immobilière Les Cèllets	40 000	22,22%	200 000	-	200 000
- SIVIA	32 626	23,30%	209 743	-	209 743
- EL MADINA	12 143	13,49%	121 430	-	121 430
- SOGEST	7 471	74,71%	47 990	-	47 990
- SAI IFRIKIA	2 227	22,27%	318 975	307 397	11 578
- TIS	500	20,00%	50 000	-	50 000
Sociétés hors Groupe SIMPAR :			6 857 959	630 595	6 227 364
- TUNIS RE	473 351	3,16%	3 516 217	-	3 516 217
- BNA	97 051	0,30%	613 770	-	613 770
- STB	51 039	0,21%	501 582	195 729	305 853
- ATTIJARI BANK	30 774	0,08%	581 947	75 530	506 417
- BANQUE DE TUNISIE	66 666 (*)	0,03%	546 400	110 750	435 650
- ATB	60 000	0,08%	365 619	105 241	260 378
- LES CIMENTS DE BIZERTE	36 000	0,10%	286 653	81 777	204 876
- SICAR INVEST	19 000	-	190 000	-	190 000
- Autres	-	-	255 771	61 568	194 203
Fonds gérés (par SIP SICAR)			3 055 166	5 691	3 049 475
TOTAL EN DT			14 148 940	1 087 032	13 061 908

(*) La Banque de Tunisie a attribué à la SIMPAR 16 666 actions gratuites au cours de l'exercice 2013

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Terrains à bâtir :	23 901 949	17 889 119
- Jardin d'El Menzah - HC 2	2 677 459	2 577 228
- Route de Raoued tranches 2 & 3	1 905 973	1 892 558
- Chotrana TF 8735 tranches 2 & 3	2 898 623	2 771 987
- El Mourouj 5 - EHC 25	1 709 650	1 628 438
- Route de Gammarth	1 764 241	1 664 572
- Ariana TF 60290	5 394 658	5 069 264
- Jardin d'El Menzah - El Houda	1 694 756	1 590 834
- El Mourouj 6	1 525 817	-
- Sousse	3 768 023	-
- Autres terrains à bâtir	562 749	694 238
Travaux en cours :	14 012 081	41 242 303
- Ain Zaghouan - EHC 70	5 397 413	3 183 423
- Ain Zaghouan - EHC 62	-	6 984 917
- Jardin d'El Menzah - Jinènes	-	13 359 598
- Route de Raoued	-	12 093 673
- Chotrana TF 8735 tranches 2 & 3	4 004 797	1 807 268
- Soukra 3	-	1 538 419
- Jardin d'El Menzah - EHC 12	4 570 738	2 244 168
- Autres travaux en cours	39 133	30 837
Travaux terminés :	18 790 158	2 263 032
- Néapolis Center Nabeul	426 457	426 457
- Résidence Vénus	525 085	-
- Résidence Le Cristal	9 480 981	-
- Résidence Galaxy	6 562 710	-
- Résidence El Bousten 3	1 243 144	-
- Autres travaux terminés	551 781	1 836 575
Total brut en Dinars	56 704 188	61 394 454
Moins : Provisions	-877 182	-784 397
- Terrains à bâtir	-36 818	-102 562
- Travaux terminés	-840 364	-681 835
Total net en Dinars	55 827 006	60 610 057

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	3 835 014	623 688
Clients - effets à recevoir	397 893	376 113
Clients locataires - Neapolis Center	51 628	-
<i>Total brut en Dinars</i>	4 284 535	999 801
Moins : Provisions	-129 591	-127 302
<i>Total net en Dinars</i>	4 154 944	872 499

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Fournisseurs - comptes débiteurs :	6 362	1 490 162
- Entrepreneurs, avances et acomptes	-	1 301 770
- Architectes, avances et acomptes	-	2 500
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 362	1 283
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	-	184 609
Personnel - avances et acomptes	29 206	7 250
État - comptes débiteurs :	708 595	738 247
- Acomptes provisionnels	707 808	738 238
- Retenues à la source	787	9
Charges constatées d'avance	14 918	191 162
Opérations faites en commun - comptes débiteurs	555 231	178 741
Autres comptes débiteurs	261 595	495 863
<i>Total brut en Dinars</i>	1 575 907	3 101 424
Moins : Provisions (*)	-5 250	-
<i>Total net en Dinars</i>	1 570 657	3 101 424

(*) Il s'agit de provisions sur des avances consenties au personnel et dont les chances de recouvrement sont limitées.

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Échéance à moins d'un an / prêts au personnel	39 320	32 395
<i>Total brut en Dinars</i>	39 320	32 395
Moins : Provisions	-10 560	-
<i>Total net en Dinars</i>	28 760	32 395

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Chèques à l'encaissement	15 898	11 722
Effets à l'encaissement	11 507	-
BNA Nord Hilton	409 755	-
BNA Nabeul	-	28 857
BH Kheireddine Pacha	27 388	40 183
Caisse	300	300
<i>Total en Dinars</i>	464 848	81 062

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Bénéfice de la période en DT	7 631 370	3 561 984
Nombre d'actions ordinaires en circulation	900 000	900 000
Résultat par action de valeur nominale de 5 DT	8,479	3,958

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2011	4 000 000	3 000 000	400 000	10 463 324	543 424	2 220 000	41 071	8 607 964	29 275 783
<i>Répartition du bénéfice 2011 :</i>									
- Réserves	-	-	-	2 500 000	100 000	500 000	-	-3 100 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 200 000	-1 200 000
- Augmentation du capital par incorporation de réserves	500 000	-	-	-500 000	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-43 500	-	-	-	-43 500
Réaffectation réserve soumise à un régime fiscal particulier	-	-	-	740 000	-	-740 000	-	-	-
Bénéfice 2012	-	-	-	-	-	-	-	3 561 984	3 561 984
Soldes au 31 décembre 2012	4 500 000	3 000 000	400 000	13 203 324	599 924	1 980 000	41 071	7 869 949	31 594 268
<i>Répartition du bénéfice 2012 :</i>									
- Réserves	-	-	50 000	1 300 000	100 000	800 000	-	-2 250 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 350 000	-1 350 000
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-40 166	-	-	-	-40 166
Réaffectation réserve soumise à un régime fiscal particulier	-	-	-	120 000	-	-120 000	-	-	-
Bénéfice 2013	-	-	-	-	-	-	-	7 631 370	7 631 370
Soldes au 31 décembre 2013	4 500 000	3 000 000	450 000	14 623 324	659 758	2 660 000	41 071	11 901 319	37 835 472 (*)

(*) Les capitaux propres au 31 décembre 2013 comportent des primes et réserves distribuables durant les exercices ultérieurs, totalisant la somme de 24 553 273 DT (sans compter le bénéfice de 2013 s'élevant à 7 631 370 DT) et se détaillant comme suit:

- Primes d'émission	3 000 000 DT
- Réserves extraordinaires	14 623 324 DT
- Résultats reportés	4 269 949 DT
- Réserve soumise à un régime fiscal particulier	2 660 000 DT

NOTE N°12 : EMPRUNTS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition terrain Ariana	3 800 000	3 800 000
- Crédit pour acquisition terrain Choutrana I	620 008	1 860 004
- Crédit pour acquisition terrain Route de Gammarth	1 350 000	1 350 000
- Crédit pour acquisition terrain HOUDA 3&4 Jardin d'El Menzah	1 350 000	1 350 000
- Crédit pour acquisition terrain EHC 16 El Mourouj 6	1 200 000	-
- Crédit pour acquisition terrain EHC 25 El Mourouj 5	1 100 000	1 100 000
- Crédit pour acquisition terrain Sousse	3 100 000	-
- Autres crédits	2 837 009	6 817 995
Total en Dinars	15 357 017	16 277 999

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Cautionnements reçus	24 953	24 233
Dépôts reçus pour lotissement	430 869	338 763
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	505 337	457 897
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	25 763	9 963
Dépôts reçus pour frais de syndic	35 320	33 434
Total en Dinars	1 022 242	864 290

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Provisions pour frais de réparation (*)	315 451	725 889
Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (**)	234 901	218 944
Autres provisions pour risques et charges	244 565	-
Total en Dinars	794 917	944 833

(*) Des provisions pour frais de réparation sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise). En application de la Note de Service du 06 août 2013, une reprise a été effectuée sur ces provisions à hauteur de 594 792 DT.

(**) Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi se présentent comme suit:

- une prime de trois mensualités calculées sur la base du dernier salaire, toutes indemnités comprises, augmentée de trois mensualités brut pour net (selon le règlement intérieur de la SIMPAR et les différentes décisions du Conseil d'Administration en matière de rémunération du personnel) ;
- une prime d'assurance groupe annuelle égale à 638 DT par retraité ;
- un taux de croissance annuelle des salaires et des primes d'assurance groupe de 5% ;
- une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- un taux d'actualisation financière de 8% ; et
- une espérance de vie après l'âge de départ en retraite de 10 ans.

Cette provision se décompose comme suit au 31/12/2013 :

- Coût des services rendus au cours des exercices antérieurs à 2013 : 218 944 DT
- Coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 : 15 957 DT
(net des reprises relatives au personnel partant)

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Entrepreneurs	1 648 805	417 910
Fournisseurs	595 366	246 887
Architectes	69 138	71 849
Bureaux d'études	27 653	31 552
Entrepreneurs, retenues de garantie	2 909 363	2 287 654
Fournisseurs, factures non parvenues	102 931	249 994
Fournisseurs, effets à payer	-	712 080
<i>Total en Dinars</i>	5 353 256	4 017 925

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Clients - avances et acomptes reçus	3 638 624	1 545 871
Personnel - comptes créditeurs :	374 763	427 271
- Personnel, charges à payer	372 718	398 122
- Personnel, rémunérations dues	2 045	29 149
État - comptes créditeurs :	1 891 708	1 039 463
- Retenues à la source	128 241	125 878
- TVA à payer	32 561	100 575
- Impôt sur les sociétés	1 688 209	786 453
- Autres impôts et taxes à payer	42 697	26 557
Organismes sociaux :	157 312	262 073
- CNSS	68 501	134 897
- CNSS - régime complémentaire	10 030	32 119
- Assurance groupe	6 521	6 706
- Prêts CNSS (oppositions)	1 623	223
- Charges sociales à payer	70 637	88 128
Sociétés du Groupe	487 274	474 953
Actionnaires - dividendes à payer	18 508	14 918
Produits constatés d'avance	-	2 541
Autres comptes créditeurs	71 847	54 474
<i>Total en Dinars</i>	6 640 036	3 821 563

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Découverts bancaires - BNA	302 838	865 276
<i>Total en Dinars</i>	302 838	865 276

NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour réalisation du projet EHC 70 ELYES	2 510 977	503 303
- Crédit pour réalisation du projet Raoued GALAXIE	1 816 578	6 220 241
- Crédit pour acquisition du terrain Choutrana I	1 239 996	1 239 996
- Crédit pour réalisation du projet EHC 12 EL FELL	1 375 000	-
- Crédit pour réalisation du projet HC 1 LE CRISTAL	-	6 636 112
- Crédit pour réalisation du projet EHC 62 VENUS	-	4 004 459
- Autres crédits	2 517 674	2 583 936
Intérêts courus sur emprunts BNA	48 339	-
Total en Dinars	9 508 564	21 188 047

NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Ventes de logements	34 760 556	16 821 854
Ventes de magasins et autres immeubles	2 110 975	1 599 712
Ventes de terrains lotis	360 169	31 560
Total en Dinars	37 231 700	18 453 126

NOTE N°20 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Dividendes / titres de participation	1 088 708	863 442
Produits nets des fonds gérés	82 285	110 490
Total en Dinars	1 170 993	973 932

NOTE N°21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Loyers magasins et bureaux	97 120	44 530
Cotisations syndics	82 475	56 495
Ventes dossiers d'appels d'offres	-	5 590
Frais de dossiers	10 233	5 706
<i>Total en Dinars</i>	189 828	112 321

NOTE N°22 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Variation des stocks de terrains à bâtir	-6 012 829	-8 089 862
Variation des stocks de travaux en cours	27 230 221	-15 939 156
Variation des stocks de travaux terminés	-16 527 126	9 105 582
<i>Total en Dinars</i>	4 690 266	-14 923 436

NOTE N°23 : ACHATS DE TERRAINS

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Achats de terrains à bâtir (*)	4 929 038	9 381 516
Droits d'enregistrement / achats de terrains	299 596	442 416
<i>Total en Dinars</i>	5 228 634	9 823 932

(*) Acquisition d'un lot de terrain auprès de l'AFH à El Mourouj 6 et d'un autre lot à Sousse.

NOTE N°24 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet HC 1 LE CRISTAL	134 908	122 416
- Projet EHC 70 ELYES	102 064	-
- Projet Raoued GALAXIE	59 177	306 240
- Projet Choutrana I	51 983	117 365
- Autres projets	167 195	248 560
<i>Total en Dinars</i>	515 327	794 581

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.

NOTE N°25 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet Raoued GALAXIE	3 303 752	4 714 946
- Projet HC 1 LE CRISTAL	2 550 553	4 085 282
- Projet EHC 62 VENUS	1 496 058	2 568 239
- Projet EHC 70 ELYES	1 945 976	2 020 008
- Projet EHC 12 EL FELL	2 113 712	1 135 287
- Projet Choutrana I	1 980 200	322 959
- Autres projets	459 680	579 767
<i>Total en Dinars</i>	13 849 931	15 426 488

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°26 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Salaires et compléments de salaires	963 845	1 259 645
Charges sociales légales	312 727	375 961
<i>Total en Dinars</i>	1 276 572	1 635 606

NOTE N°27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	117 295	112 586
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	323 530	352 363
Dotations aux provisions pour risques et charges	444 876	148 333
Dotations aux provisions pour dépréciation des travaux terminés	163 815	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs financiers courants	10 560	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	5 250	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	2 288	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-43 938	-5 034
Reprises sur provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-65 744	-3 207
Reprises sur provisions pour dépréciation des travaux terminés	-5 286	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	-594 792	-97 029
<i>Total en Dinars</i>	357 854	508 012

NOTE N°28 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Achats non stockés de matières et fournitures	109 920	86 784
Services extérieurs	57 061	75 690
Autres services extérieurs	271 469	301 857
Charges diverses ordinaires	41 473	14 149
Jetons de présence	68 750	68 750
Impôts, taxes et versements assimilés	101 461	80 245
<i>Total en Dinars</i>	650 134	627 475

NOTE N°29 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Intérêts des emprunts relatifs aux projets (*)	2 786 615	1 853 713
Intérêts des autres concours bancaires	138 023	-
Intérêts débiteurs des CCB	48 821	51 065
Autres produits financiers	-332	-7 378
<i>Total en Dinars</i>	2 973 127	1 897 400

(*) Les intérêts relatifs aux projets encourus durant l'exercice 2013 s'élèvent à 2 786 615 DT et sont ventilés comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 913 356 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés : 1 431 392 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 441 867 DT

NOTE N°30 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Produits nets sur cession d'immobilisations	14 631	13 500
Plus-values sur cession de valeurs mobilières	-	194 991
Produits divers (*)	254 272	390 625
<i>Total en Dinars</i>	268 903	599 116

(*) Les produits divers constatés en 2013 concernent principalement des apurements d'anciens comptes de passifs, à savoir :

- Dettes pour travaux supplémentaires relatives à des projets clôturés : 135 893 DT
- Retenues de garantie : 83 464 DT
- Avances et acomptes reçus des clients : 7 908 DT
- Dettes envers les entrepreneurs : 3 733 DT

NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**Exercice clos le
31 décembre 2013**

Bénéfice comptable avant impôt	9 319 578
Réintégrations :	850 123
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	316 491
- Provisions pour frais de réparation	184 354
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite	15 957
- Provisions pour risques et litiges	241 565
- Provisions pour créances douteuses	2 880
- Charges non déductibles	88 876
Déductions :	2 042 339
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	313 792
- Dividendes	1 133 755
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	594 792
Bénéfice fiscal	8 127 362
Réinvestissement exonéré	-2 500 000
Bénéfice imposable	5 627 362
Impôt sur les sociétés (30%)	1 688 209
Avances sur impôt	-708 595
Impôt sur les sociétés à payer	979 614

NOTE N°32 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- 1) La Société Immobilière et de participations (SIMPAN) a bénéficié, au cours de 2013, de deux crédits accordés par la BNA à un taux d'intérêt annuel égal au TMM majoré de 2 points. Les informations relatives à ces nouveaux crédits, garantis par des hypothèques sur les biens immobiliers acquis ou construits, se présentent comme suit :

Projet	Montant emprunt	Montant débloqué	Remboursement en principal	Remboursement en intérêts
Terrain sis à El Mourouj 6 EHC 18	1 200 000	1 200 000	-	-
Terrain sis à Sousse	3 000 000	3 000 000	-	-
Total en Dinars	4 200 000	4 200 000	-	-

En outre, la SIMPAR a bénéficié de la consolidation de certains emprunts contractés auprès de la BNA antérieurement à 2013 ; ils se présentent comme suit :

Projet	Montant consolidé	Remboursement en principal	Remboursement en intérêts
Projet Raoued Galaxie	6 220 264	4 000 000	358 377
Projet EHC1 Jinène ElMenzah	5 431 948	5 431 948	230 133
Projet EHC 62 Venus	3 247 312	3 247 312	109 844
Total en Dinars	14 899 524	12 679 260	698 354

- 2) Durant l'exercice 2013, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées, en 2013, au titre de ces conventions s'élève à 355 008 DT.

Au 31 décembre 2013, le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 435 703 DT.

- 3) La SIMPAR a procédé à la réalisation en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, d'un projet de promotion immobilière à Choutrana I.

Les dépenses engagées par la SIMPAR, en 2013, au titre de ce projet s'élèvent à 2 197 528 DT.

- 4) La SIMPAR a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière Les Œillets, à parts égales, de deux projets de promotion immobilière, à savoir El Bousten II et El Bousten III.

La quote-part du chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, en 2013, au titre du projet El Bousten II est de 28 300 DT.

Par ailleurs, les dépenses engagées par chacune des cinq sociétés, en 2013, pour la réalisation du projet El Bousten III s'élèvent à 536 701 DT.

La quote-part du chiffre d'affaires revenant à la SIMPAR, en 2013, au titre du projet El Bousten III est de 1 197 263 DT.

- 5) Au cours de l'exercice 2013, la SIMPAR a conclu avec la TIS, société du Groupe BNA, une convention portant sur le lot « Télédistribution » du projet de promotion immobilière « Elyès EHC 70 » pour un montant de 15 681 DT.

La TIS a également facturé à la SIMPAR, en 2013, des frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels et fournitures informatiques pour un montant global de 20 867 DT.

- 6) La SIMPAR a acquis une voiture de tourisme auprès de la société ESSOUKNA, pour sa valeur comptable nette s'élevant à 69 007 DT (opération approuvée par le Conseil d'Administration de la SIMPAR du 11 avril 2013).

- 7) En application de la décision de l'AGO tenue le 11 juin 2013, la SIMPAR a procédé au réinvestissement exonéré d'une partie de ses bénéfices relatifs à l'exercice 2012, en créant un fonds géré (FCPR) auprès de la SIP SICAR pour un montant de 800 000 DT.

Les commissions facturées par la SIP SICAR à la SIMPAR, en 2013, au titre des fonds gérés s'élèvent à 42 108 DT.

NOTE N°33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Hypothèques accordées à la BNA au titre des emprunts contractés :

<i>Objet de l'hypothèque</i>	<i>Engagement</i>
Propriété objet du TF n° 57 103 Ariana Lotissement El Fell	3 800 000
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah objet des TF n° 147.898 Tunis, 147.899 Tunis et 147.900 Tunis	2 500 000
Propriété objet du TF 43626 Ariana (projet El Bousten Soukra tranche 3)	1 250 000
Propriété objet du TF 36.817 Ariana (route de Raoued)	8 200 000
Propriété objet du TF 8.735 Ariana - Chotrana	3 100 000
Propriété sise au lot EHC 70 Lotissement AFH à Ain Zaghouan	5 100 000
Propriété objet du TF 159.433 Tunis - route la Marsa	1 350 000
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah - titres foncier n°152.805 Tunis et n° 152.806 Tunis	1 350 000
Propriété sise à El Mourouj 5 lot EHC 25 - titre foncier n° 9686 Ben Arous	1 100 000
Propriété sise à Sousse - titre foncier n°105.729 Sousse	3 000 000
Propriété sise au Lotissement AFH EHC 18 El Mourouj 6	1 200 000
<i>Total en DT</i>	<i>31 950 000</i>

2. Hypothèques et nantissements obtenus du personnel au titre des prêts accordés :

<i>Objet de l'hypothèque ou du nantissement</i>	<i>Privilège</i>
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur logement L.24 sis à la rue 6712 Cité Ibn Khaldoun à distraire du TF n°107.264	15 000
Hypothèque de 1 ^{er} rang en pari-passu avec la STB sur lot de terrain Slim et Zied 23 objet du titre foncier n°7742 Ariana	35 310
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur l'appartement n°1 Nesrine 2 de la résidence Nesrine	23 000
Hypothèque du 1 ^{er} rang en pari-passu avec l'UBCI sur l'appartement C2 de la Résidence El Bousten IV	40 000
Hypothèque en rang utile sur appartement n° G1 de la Résidence Les Orangers III	25 000
Hypothèque en rang utile TF n° 70 770 Tunis	19 000
Privilège sur voiture Renault Mégane 7845 TU 110	7 000
Hypothèque en rang utile sur appartement n°A19 - Résidence ELAIZZ à El Mourouj V	30 000
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur appartement A14 - Résidence Le Cristal	40 000
Total en DT	199 000

3. La Société a reçu des cautions bancaires de garantie de bonne exécution, auprès des entrepreneurs, dont le montant global est de 1 933 015 DT au 31 décembre 2013.
4. Les intérêts à échoir sur les crédits à moyen et court termes totalisent un montant de 2 760 811 DT au 31 décembre 2013.

NOTE N°34 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Ventes de biens immobiliers	37 231 700	18 453 126
Produits des participations	1 170 993	973 932
Autres produits d'exploitation	189 828	112 321
Production stockée ou déstockage	-9 918 900	5 099 504
Achats consommés	-14 365 258	-16 221 069
Services extérieurs et autres charges externes	-548 673	-547 230
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	13 759 690	7 870 584
Charges de personnel	-1 276 572	-1 635 606
Impôts et taxes	-101 461	-80 245
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 381 657	6 154 733
Charges financières nettes	-2 973 127	-1 897 400
Autres gains ordinaires	268 903	599 117
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-357 854	-508 012
Impôt sur les sociétés	-1 688 209	-786 454
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	7 631 370	3 561 984

RAPPORT GÉNÉRAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 37 835 472 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 7 631 370 DT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que la Banque Nationale Agricole (BNA) détient une participation de 30% dans le capital de la SIMPAR, alors que la SIMPAR détient une participation de 0,3% dans le capital de la BNA. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la SIMPAR à la réglementation en vigueur.
- 3) Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2013.

Tunis, le 30 avril 2014

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI, Associé**

**P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY
Raouf MENJOUR, Associé**

RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR),

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) La Société Immobilière et de participations (SIMPAR) a bénéficié, au cours de 2013, de deux crédits accordés par la BNA à un taux d'intérêt annuel égal au TMM majoré de 2 points. Les informations relatives à ces nouveaux crédits, garantis par des hypothèques sur les biens immobiliers acquis ou construits, se présentent comme suit :

Projet	Montant emprunté	Montant débloqué	Remboursement en principal	Remboursement en intérêts
Terrain sis à El Mourouj 6 EHC 18	1 200 000	1 200 000	-	-
Terrain sis à Sousse	3 000 000	3 000 000	-	-
Total en Dinars	4 200 000	4 200 000	-	-

En outre, la SIMPAR a bénéficié de la consolidation de certains emprunts contractés auprès de la BNA antérieurement à 2013 ; ils se présentent comme suit :

Projet	Montant consolidé	Remboursement en principal	Remboursement en intérêts
Projet Raoued Galaxie	6 220 264	4 000 000	358 377
Projet EHC1 Jinène El Menzah	5 431 948	5 431 948	230 133
Projet EHC 62 Venus	3 247 312	3 247 312	109 844
Total en Dinars	14 899 524	12 679 260	698 354

- 2) Durant l'exercice 2013, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées en 2013 au titre de ces conventions s'élève à 355 008 DT.

Au 31 décembre 2013, le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créancier de 435 703 DT.

- 3) Au cours de l'exercice 2013, la SIMPAR a conclu avec la TIS, société du Groupe BNA, une convention portant sur le lot « Télédistribution » du projet de promotion immobilière « Elyès EHC 70 » pour un montant de 15 681 DT.

La TIS a également facturé à la SIMPAR, en 2013, un montant de global 20 867 DT correspondant aux frais de maintenance et aux prix de vente de divers matériels et fournitures informatiques.

- 4) La SIMPAR a acquis une voiture de tourisme auprès de la société ESSOUKNA pour sa valeur comptable nette s'élevant à 69 007 DT (opération approuvée par le Conseil d'Administration de la SIMPAR en date du 11 avril 2013).

- 5) En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 11 juin 2013, la SIMPAR a procédé au réinvestissement exonéré d'une partie de ses bénéfices relatifs à l'exercice 2012, en créant un fonds géré (FCPR) auprès de la SIP SICAR pour un montant de 800 000 DT.

Les commissions facturées par la SIP SICAR à la SIMPAR au cours de l'exercice 2013 au titre des fonds gérés s'élèvent à 42 108 DT.

Obligations et engagements de la SIMPAR envers ses Dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, qui exerce ses fonctions depuis le 1^{er} janvier 2013, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 27 décembre 2012, en décidant la reconduction des éléments de rémunération dont bénéficiait son prédécesseur. Ces éléments de rémunération découlent des différentes décisions du Conseil d'Administration qui régissent la rémunération du Président Directeur Général et le régime de rémunération du personnel de la SIMPAR, notamment celles du 27 janvier 1978, du 19 novembre 1980, du 6 mars 1984, du 22 mai 1990 et du 15 décembre 2004.

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature liés à ses fonctions (eau, électricité, gaz, téléphone, voiture de fonction et un quota mensuel de carburant).

- La rémunération du Directeur Général Adjoint qui exerce ses fonctions depuis le 20 février 2012 a été fixée par les différentes décisions du Conseil d'Administration qui régissent la rémunération du Directeur Général Adjoint et le régime de rémunération du personnel de la SIMPAR, notamment celles du 20 février 2012 et du 27 décembre 2012, en reconduisant les éléments dont bénéficiait son prédécesseur.

Ces éléments de rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature liés à ses fonctions (eau, électricité, gaz, téléphone, voiture de fonction et un quota mensuel de carburant).

En plus des avantages du personnel à court terme ci-dessus indiqués, le Président Directeur Général bénéficie, à l'instar des autres membres du personnel de la SIMPAR, d'une indemnité de départ à la retraite et d'une assurance groupe postérieure à l'emploi.

- 2) Les charges de personnel encourues par la SIMPAR au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2013, se résument comme suit :

	Président Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Rémunération annuelle brute	139 954	113 633
Avantages en nature	14 184	10 913
Charges sociales légales et RC	33 825	27 235
Primes d'assurance groupe	21 535	10 078
Dotation pour IDR et autres avantages postérieurs à l'emploi	28 555	-
Total en DT	238 053	161 859

- 3) Par ailleurs, le Président Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Directeur Général de l'Immobilière Les Œillets, conformément à la décision de son Conseil d'Administration du 12 avril 2007, et de Président de la SIP-SICAR, conformément à la décision de son Conseil d'Administration du 1^{er} février 2013, perçoit des indemnités de représentation de ces deux sociétés.

Les charges de personnel encourues par l'Immobilière Les Œillets et la SIP SICAR au titre des fonctions précitées, durant l'exercice 2013, se présentent comme suit :

	Directeur Général de l'Immobilière Les Œillets	Président du Conseil d'Administration de la SIP SICAR
Rémunération annuelle brute	23 868	10 039
Charges sociales légales et RC	5 506	2 316
Total en DT	29 374	12 355

- 4) En application de la décision du Conseil d'Administration tenu le 15 avril 1988, la SIMPAR a reversé les montants des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du Groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, l'ex Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié respectivement de 34 079 DT et 9 693 DT au cours de l'exercice 2013.
- 5) En 2013, l'ex Président Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Comité Permanent d'Audit de la société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a perçu une indemnité brute de 3 125 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ESSOUKNA du 12 juin 2013.

- 6) Les membres du Conseil d'Administration de la SIMPAR (y compris l'Ex Président Directeur Général) ont perçu, en 2013, des jetons de présence totalisant un montant brut de 68 750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2013.
- 7) En 2013, les quatre membres du Comité Permanent d'Audit de la SIMPAR, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une indemnité globale brute de 12 500 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2013.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2014

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, Associé

P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY

Raouf MENJOUR, Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2013
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-déc 2013	31-déc 2012
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 153 863	3 011 589
Moins : Amortissements		(620 822)	(441 908)
	1	<u>2 533 041</u>	<u>2 569 681</u>
Immobilisations corporelles		901 339 055	810 760 345
Moins : Amortissements		(85 017 934)	(66 423 332)
	2	<u>816 321 121</u>	<u>744 337 013</u>
Immobilisations financières		2 350 350	811 139
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>821 204 512</u>	<u>747 717 833</u>
Autres actifs non courants	4	36 702 430	40 016 237
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>857 906 942</u>	<u>787 734 070</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		36 921 264	16 197 587
Moins : Provisions		(300 000)	(200 000)
	5	<u>36 621 264</u>	<u>15 997 587</u>
Clients et comptes rattachés	6	18 855 497	12 472 869
Moins : Provisions		(406 659)	(42 864)
		<u>18 448 838</u>	<u>12 430 005</u>
Autres actifs courants	7	19 889 150	13 310 412
Liquidités et équivalents de liquidités	8	838 110	782 532
<u>Total des actifs courants</u>		<u>75 797 362</u>	<u>42 520 536</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>933 704 304</u>	<u>830 254 606</u>

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2013
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2013</u>	<u>31-déc</u> <u>2012</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	145 423 907
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	63 900 000
Résultats reportés		(4 624 136)	2 307 483
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>287 229 324</u>	<u>214 029 425</u>
Résultat net de l'exercice		(21 693 975)	(6 931 619)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	<u>265 535 349</u>	<u>207 097 806</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	360 747 834	405 631 619
Crédits bail	11	8 726 901	11 787 334
Comptes courants actionnaires	12	79 223 480	73 540 335
Provisions pour risques et charges	13	3 077 500	-
Passifs d'impôts		1 001 261	1 001 261
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>452 776 976</u>	<u>491 960 549</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	62 384 181	52 280 236
Autres passifs courants	15	15 026 327	15 789 596
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	137 981 471	63 126 419
<u>Total des passifs courants</u>		<u>215 391 979</u>	<u>131 196 251</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>668 168 955</u>	<u>623 156 800</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>933 704 304</u>	<u>830 254 606</u>

ETAT DE RESULTAT
(*exprimé en dinar tunisien*)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2 013	<u>31-déc</u> 2 012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	48 736 938	31 315 740
Production immobilisée	18	10 308 158	6 820 494
Total produits d'exploitation		59 045 096	38 136 234
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(16 191 080)	(4 174 646)
Achats d'approvisionnements consommés	19	25 921 986	10 546 746
Charges de personnel	20	15 243 388	11 003 497
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	37 341 673	20 985 368
Autres charges d'exploitation	22	6 659 327	4 732 301
Total des charges d'exploitation		68 975 294	43 093 266
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 930 198)	(4 957 032)
Charges financières nettes	23	(11 914 202)	(1 735 927)
Produits des placements	24	734 441	160 807
Autres gains ordinaires	25	22 659	94 059
Autres pertes ordinaires	26	(467 736)	(1 847 899)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(21 555 036)	(8 285 992)
Reprise sur passifs d'impôts		-	2 084 562
Impôt sur les sociétés		(138 939)	(730 189)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(21 693 975)	(6 931 619)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(*Exprimé en Dinar Tunisien*)

Flux de Trésorerie liés à l'exploitation	31-déc	31-déc
	2 013	2 012
Encaissements reçus des clients	50 948 107	32 436 415
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(42 716 734)	(26 764 111)
Intérêts payés	(22 614 072)	(14 907 257)
Impôts et taxes payés	(2 127 248)	(567 366)
Autres flux	229 372	9 841 912
Flux de trésorerie (affectés aux)/provenant de l'exploitation	(16 280 575)	39 593
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(83 841 587)	(119 596 454)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 887 981)	(665 843)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(85 729 568)	(120 262 296)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	80 131 518	-
Encaissements provenant des emprunts bancaires	48 134 287	82 232 179
Remboursements des nouveaux emprunts bancaires	(35 086 779)	(5 000 004)
Remboursements des crédits Leasing	(3 196 252)	(5 463 758)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	89 982 774	71 768 417
Variation de Trésorerie	(12 027 369)	(48 454 286)
Trésorerie au début de l'exercice	(5 855 584)	42 598 702
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(17 882 953)	(5 855 584)

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres Actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants associés rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelage de Berbères » (société en veilleuse). Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne 35 relative aux états financiers consolidés, la société a opté pour ne pas présenter des états financiers consolidés. Les états financiers de Carthage Cement font partie des états financiers consolidés du groupe EL KARAMA HOLDING (société mère ultime). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelage de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (C'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont comptabilisés pas en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, frais de personnel, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculés selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Faits significatifs de l'exercice

IV-1 Avancement des travaux de construction de la cimenterie

En dépit des événements qu'a connus le pays depuis 2011, les travaux de construction de la cimenterie suivent leur cours. Les investissements réalisés, à ce titre, ont atteint au 31 décembre 2013, un montant de 665.267.985 DT y compris les avances accordées aux fournisseurs et les immobilisations en cours.

Toutefois, les perturbations enregistrées ont eu pour effet de décaler l'entrée en production, prévue initialement en octobre 2012 pour le mois d'octobre de l'année 2013. La première production de Clinker a été effectuée le 22 Octobre 2013.

Dans le cadre d'améliorer son système d'information et de gérer l'ensemble de processus de la société, Carthage Cement a entamé l'exercice 2013 avec la mise en place d'un nouveau système d'information.

La mise en place du nouveau système, finalisée au mois de novembre 2013, permettra à la société de bénéficier :

- d'une optimisation des processus internes de l'entreprise ;
- de données d'exploitation uniformisées et standardisées ;
- d'une optimisation de la prise de décision à tous les niveaux de l'entreprise ;

IV-2 Contrôles fiscaux

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en janvier 2012 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu l'essentiel des observations et arguments présentés par la société, touchant des questions de fond, concernant la déduction de l'amortissement de la carrière et les charges reportées.

La société a reformulé en avril 2012, son opposition et ses réserves relatives à la réponse de l'administration conformément aux dispositions de l'article 44 bis du CDPF.

IV. Faits significatifs de l'exercice (suite)

IV-2 Contrôles fiscaux (suite)

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. L'affaire est toujours en cours au niveau du tribunal de première instance.

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance.

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté. Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société

A/ ACTIFS

NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 2.533.041 DT, contre 2.569.681 DT au 31 décembre 2012

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	1 051	1 051
Logiciels	163 295	98 616
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	277 169	199 574
Immobilisations incorporelles brutes	3 153 863	3 011 589
Amortissements des immobilisations incorporelles	(620 822)	(441 908)
Immobilisations incorporelles nettes	2 533 041	2 569 681

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2013 un solde net d'amortissements de 816.321.121 DT, contre 744.337.013 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	2 042 661	876 039
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	390 551 280	54 127 180
Installations climatiseurs	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	12 662 672
Matériel de transport	829 360	827 434
Matériel de transport acquis en leasing	5 314 532	2 386 060
Matériel industriel	12 667 645	12 497 832
Matériel informatique	707 289	652 247
Installations technique cimenterie	334 237 375	-
Mobilier et matériel de bureau	629 843	555 551
Outillage industriel	999 924	824 401
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	11 540 980
Immobilisations corporelles en cours	14 160 609	598 815 064
Immobilisations corporelles brutes	901 339 055	810 760 345
Amortissements des immobilisations corporelles	(85 017 934)	(66 423 332)
Immobilisations corporelles nettes	816 321 121	744 337 013

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2013
	Au 31/12/2012	Additions	Transfert	Cession	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012	Additions	Cession	AU 31/12/2013		
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	405 370	135 000	-	540 370	2 159 630	
Logiciels	98 616	64 679	-	-	163 295	32 272	41 234	-	73 506	89 789	
Licence	1 051	-	-	-	1 051	474	210	-	684	367	
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	3 792	2 470	-	6 262	6 086	
Immobilisations incorporelles encours	199 574	77 595	-	-	277 169	-	-	-	-	277 169	
Total immobilisations incorporelles	3 011 589	142 274	-	-	3 153 863	441 908	178 914	-	620 822	2 533 041	
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922	
AAJ	876 039	1 166 622	-	-	2 042 661	739 765	74 461	-	814 226	1 228 435	
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	15 638 988	2 234 141	-	17 873 129	93 833 931	
Constructions	54 127 180	9 245 940	-	-	63 373 120	26 725 715	5 120 782	-	31 846 497	31 526 623	
Construction Cimenterie	0	327 178 160	-	-	327 178 160	0	1 921 907	-	1 921 907	325 256 233	
Installation technique cimenterie	0	334 237 375	-	-	334 237 375	0	3 055 461	-	3 055 461	331 181 914	
Installation climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	111 885	5 067	-	116 952	10 448	
Installation téléphonique	131 614	-	-	-	131 614	71 053	13 851	-	84 904	46 710	
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	-	-	-	12 662 672	5 663 924	2 993 879	-	8 057 803	4 604 869	
Matériel de transport	827 434	1 926	-	-	829 360	725 499	32 221	-	757 720	71 640	
Matériel de transport acquis en leasing	2 386 060	2 928 472	-	-	5 314 532	1 018 905	489 207	-	1 508 112	3 806 420	
Matériel industriel	12 497 852	1 69 813	-	-	12 667 645	11 820 973	138 933	-	11 959 911	707 734	
Matériel informatique	652 247	35 042	-	-	707 289	449 572	104 947	-	554 519	152 770	
Mobilier et matériel de bureau	555 551	74 292	-	-	629 843	396 019	63 862	-	459 881	169 962	
Outilsage industriel	824 401	175 523	-	-	999 924	601 732	34 538	-	536 270	363 654	
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	6 933	3 144	-	10 079	52 810	
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	-	-	-	11 540 980	3 052 367	2 303 196	-	5 360 563	6 180 417	
Immobilisations corporelles encours	598 815 054	87 022 016	671 676 471	-	1 416 609	-	-	-	-	14 160 609	
Total immobilisations corporelles	810 760 345	762 235 181	671 676 471	-	90 339 055	66 423 332	18 594 602	-	85 017 934	816 321 121	
Total des immobilisations	813 771 934	762 397 455	671 676 471	-	904 492 918	66 865 240	18 773 516	-	85 638 756	818 854 162	

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Titres de participation		
Titres "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883
Titres "Biomasse Power Génération"	-	99 900
Total Titres de participations	350 883	450 783
Prêts au personnel	176 961	145 548
Dépôts et cautionnements versés	1 822 506	214 808
Total	2 350 350	811 139

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 36.702.430 DT, contre 40.016.237 DT à la clôture de l'exercice 2012, soit une diminution de 3.313.807 DT. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires..) rattachés à l'activité cimenterie. Ces frais devront être résorbés sur une durée maximale de 3 années, à partir de l'entrée en exploitation de la cimenterie et dans un délai ne dépassant pas 5 ans de leurs engagements. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Frais d'études et de recherches	12 857 980	12 377 276
Honoraires	846 430	797 015
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	860 047
Charges du personnel	5 715 806	4 002 902
Charges financières	3 099 001	1 906 805
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 397 764
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	1 943 362	1 943 362
Amortissement carrière	6 702 423	6 702 423
Amortissement construction front	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrières	2 280 567	1 044 699
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	21 785 586
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôts sur les bénéfices 2008	1 296 203	1 296 203
Divers frais	2 942 148	606 704
Total brut	64 839 591	53 146 437
Résorption des frais préliminaires engagés en 2008 et 2009	(27 519 150)	(12 739 701)
Résorption des frais préliminaires Ready Mix	(618 011)	(390 499)
Total résorptions	(28 137 161)	(13 130 200)
Total des autres actifs non courants	36 702 430	40 016 237

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2013 à un solde net de 36.621.264 DT, contre 15.997.587 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 20.623.471 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Pièces de rechanges	2 003 773	1 834 151
Produits finis agrégats	10 552 150	9 647 571
Produits semi-finis agrégats (Note 1)	9 675 752	4 584 247
Stocks ciments	3 160 071	-
Matières premières Ready Mix	171 514	89 682
Stocks matières premières cimenterie	11 038 868	-
Emballages	290 304	-
Gasoil	28 832	41 936
Total stock brut	36 921 264	16 197 587
Moins : Provision pour dépréciation	(300 000)	(200 000)
Total stock net	36 621 264	15 997 587

Note 1 : Au cours de l'exercice 2013, la société a constaté parmi les stocks de produits semi-finis une quantité de produits semi-abattus qui a été considérée au cours des exercices antérieurs comme des réserves ne faisant pas partie du stock. Le montant constaté en stock en 2013 au titre de cette réserve, suite au changement de l'intention du management a été valorisé à 3.421.542 DT.

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Clients agrégats	3 241 051	4 023 203
Clients ciments	8 803 854	2 016 065
Clients Ready mix	2 561 583	1 573 894
Clients, effets à recevoir	33 274	2 041 214
Effets remis à l'escompte	-	432 089
Clients, effets à l'encaissement	616 161	-
Clients, chèques à l'encaissement	830 874	753 066
Clients, effets impayés	2 201 344	1 447 774
Clients, chèques impayés	170 666	150 669
Clients douteux	396 690	34 895
Total brut	18 855 497	12 472 869
Moins : Provision pour dépréciation	(406 659)	(42 864)
Total net	18 448 838	12 430 005

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013, à 19.889.150 DT, contre 13.310 412 DT à la clôture de l'exercice 2012, enregistrant ainsi une hausse, se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Fournisseurs avances et acomptes	4 380 212	2 033 668
Etat impôts et taxes	13 018 704	9 309 631
Produits à recevoir	445 321	70 044
Charges constatées d'avance	633 578	465 334
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
BINA Trade	419 543	415 043
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère	171 481	176 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total brut	20 117 571	13 518 933
Moins : provision pour dépréciation	(228 421)	(208 521)
Total net	19 889 150	13 310 412

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 838.110 DT, contre 782.532 DT au 31/12/2012,

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Banques (a)	807 122	736 343
Caisses	30 988	46 189
Total	838 110	782 532

(a) Le solde du compte « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Tunisian Qatari Bank	132 699	-
Société Tunisienne de Banque	75 430	-
Banque Tuniso-koweïtienne	2 529	-
Banque de Tunisie	51 947	-
Banque Nationale Agricole	-	65 228
Banque Internationale Arabe de Tunisie	13 612	84
Banque de Tunisie et des Emirats	5 246	374
Attijari Bank	-	14 803
Arab Tunisian Bank	4 790	4 790
Banque de l'Habitat	-	229 962
Banque Tuniso-Libyenne	33 140	375 913
AL BARAKA	107 973	45 189
Zitouna	379 756	-
Total	807 122	736 343

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent à la clôture de l'exercice 2013 265.535.349 DT, contre 207.097.806 DT en 2012, soit une augmentation de 58.437.543 DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Capital social	172 134 413	145 423 907
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	63 900 000
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(4 624 136)	2 307 483
<i>Total capitaux propres avant résultat de la période</i>	<u>287 229 324</u>	<u>214 029 425</u>
Résultat de la période	(21 693 975)	(6 931 619)
Total des capitaux propres	<u>265 535 349</u>	<u>207 097 806</u>

La structure du capital se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Actionnaires</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZIIAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Grand Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Reserves légales	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
<i>(En millier de dinars)</i>							
Soldes au 31 décembre 2011	145 423 907	1 809 234	63 900 000	467 355	(3 400 979)	5 829 908	214 029 425
Affectation du résultat	-	-	-	121 446	5 708 462	(5 829 908)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(6 931 619)	(6 931 619)
Soldes au 31 décembre 2012	145 423 907	1 809 234	63 900 000	588 801	2 307 483	(6 931 619)	207 097 806
Augmentation du capital	26 710 506	-	53 421 012	-	-	-	80 131 518
Affectation du résultat	-	-	-	-	(6 931 619)	6 931 619	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(21 693 975)	(21 693 975)
Soldes au 31 décembre 2013	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(4 624 136)	(21 693 975)	265 535 349

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS

(Montants exprimés en dinar)

	Soldes au 31.12.2012				Mouvements de l'exercice				Soldes au 31.12.2013		
	Total en début de période	Echéances à ±1 an	Echéances à >1 an	Echéances à ±1 an à l'an	Additions LT	Additions CT	Remboursement	Remboursement	Reclassement	Total en fin de période	Echéances à ±1 an
Amen Bank	25 871 286	22 201 526	3 669 760	-	34 243 553	121 515	34 150 177	2 344 724	25 843 148	19 735 287	6 107 860
BTK	28 778 759	26 810 245	1 968 514	421 241	-	-	-	4 644 436	29 200 000	22 587 050	6 612 950
ATTIJARI BANK	22 671 411	22 531 645	139 766	-	661 000	-	800 766	3 041 257	22 531 645	19 490 388	3 041 257
ATB	13 583 827	13 583 827	-	-	-	-	-	1 800 000	13 583 827	11 783 827	1 800 000
BH	63 600 000	55 547 380	8 052 620	-	7 000 000	-	10 000 000	7 522 834	60 600 000	48 024 546	12 575 454
STB	56 116 173	54 020 866	2 095 307	-	-	-	-	5 191 866	56 116 173	48 829 001	7 287 172
BT	103 400 000	96 603 070	6 796 930	-	17 250 000	-	4 459 541	12 774 874	116 190 459	83 828 196	32 362 263
STUSID	11 150 000	10 546 528	603 472	-	-	-	-	1 302 778	11 150 000	9 243 750	1 906 250
BNA	56 231 000	55 133 334	1 097 666	-	-	-	-	2 869 368	56 231 000	52 363 966	3 867 034
BIAT	21 200 000	20 000 000	1 200 000	2 200 000	2 105 000	-	1 200 000	2 471 930	24 305 000	19 728 070	4 576 930
BTL	17 700 000	17 700 000	-	-	-	-	-	2 116 666	17 700 000	15 583 334	2 116 666
BTE	11 508 753	10 953 197	555 556	-	-	-	-	1 302 778	11 508 753	9 650 419	1 858 334
Total des emprunts	431 811 209	405 631 618	26 179 591	2 621 241	61 259 553	121 515	50 610 484	47 383 511	444 960 005	360 747 834	84 212 170

Au 31 décembre 2013, le montant des impayés s'élève à 31.939.084 DT dont 9.373.133 DT en principal et 22.565.951 en intérêts.

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 8.726.901 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2014	6 816 004	5 416 810	1 399 194
2015	5 183 701	4 663 310	520 391
2016	2 688 126	2 466 478	221 648
2017	1 560 728	1 499 704	61 024
2018	100 031	97 409	2 622
Total général	16 348 590	14 143 711	2 204 879
2014	6 816 004	5 416 810*	1 399 194
Total à plus d'un an	9 532 586	8 726 901	805 685

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 16)

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ASSOCIES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2013 à 79 223 480 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Compte courant associé Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant associé BINACORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant associé Lazhar STA	10 227 387	7 827 751
Intérêts sur compte courant associé BINA CORP.	12 608 729	9 325 220
Total	79 223 480	73 540 335

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste se limitent à la constatation des intérêts courus au titre de l'année 2013.

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	265 345	-
Provisions pour risque/ Exploitation de la carrière (Domaine de l'Etat)	1 905 602	-
Autres provisions pour risques et charges	906 553	-
Total	3 077 500	-

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 62.384.181 DT, contre 52.280.236 DT au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Fournisseurs d'exploitation	9 997 684	6 878 849
Fournisseurs, effets à payer	12 212 496	2 438 224
Fournisseurs d'immobilisations	39 950 826	42 383 921
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	403 360
Autres fournisseurs	221 692	175 882
Total	62 384 181	52 280 236

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2013, un total de 15.026.327 DT, contre 15.789.596 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Clients, avances et acomptes	99 397	29 914
Etat impôts et taxes	2 120 549	4 645 462
Redressement fiscal	3 843 086	6 808 361
Rémunérations dues au personnel	847 418	446 043
JUGURTHA STUDIES	12 768	12 768
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	34 518	34 518
Grande immobilière du nord	14 209	14 209
CNSS	1 916 777	1 875 355
Personnel, charges à payer	5 216 855	1 418 236
Provision pour congés à payer	781 602	365 704
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281
Autres passifs courants	5 021	4 899
Total	15 026 327	15 789 596

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 137.981.471 DT, contre 63.126.419 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	84 212 171	26 179 590
Echéances à moins d'un an sur crédits bail (note 11)	5 416 810	5 085 468
Intérêts courus	24 631 427	15 223 245
Billet de trésorerie	5 000 000	10 000 000
Banques (a)	18 721 063	6 638 116
Total	137 981 471	63 126 419

(a) Les banques qui totalisent au 31 Décembre 2013 un solde de 18.721.063 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Attijari Bank	1 614 017	-
Arab Tunisian Bank	-	44 291
Banque de Tunisie Agence centrale	6 107 485	4 760 436
Banque de Tunisie Agence lac	-	33 679
Banque Tuniso-koweïtienne	-	172
Banque Nationale Agricole	5 126 605	-
Banque de l'Habitat	4 491 456	-
Société Tunisienne de Banque	88 131	326 084
Amen Bank	1 284 240	1 465 316
STUSID Bank	9 129	8 138
Total	18 721 063	6 638 116

B/ RESULTAT DE LA PERIODE**NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Ventes des produits de carrière	18 934 304	16 840 479
Ventes de béton prêt à l'emploi	16 122 997	10 731 581
Ventes clinker	11 633 464	-
Ventes ciments	293 922	-
Chargements et transports	1 752 251	3 743 680
Total	48 736 938	31 315 740

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Travaux Piste Carrière	2 993 354	2 551 382
Travaux Piste Cimenterie	-	-
Travaux préparatoires	3 802 981	-
Aménagements front	305 678	1 420 691
Aires de stockage	3 206 145	2 848 421
Total	<u>10 308 158</u>	<u>6 820 494</u>

NOTE N°19: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 25.921.986 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Explosifs	1 367 236	940 593
Gasoil et Lubrifiants	3 913 934	2 771 029
Pièces de rechange	1 526 407	1 549 415
Achats de matières premières Ready mix	6 219 967	4 769 162
Achats de matières consommables cimenterie	6 249 565	-
Achats de matières consommables	99 043	85 276
Prestations NLS	6 220 108	-
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	4 063 062	-
Achats non stockés de matières et fournitures	795 260	676 339
Variation de stocks des pièces de rechange	(169 622)	(171 123)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(81 832)	(32 008)
Variation de stock matière premières cimenterie	(4 281 142)	-
Variation de stock de gasoil	-	(41 936)
Total	<u>25 921 986</u>	<u>10 546 747</u>

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 15.243.388 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Salaires et compléments de Salaires	14 053 480	10 722 442
Cotisations sociales	2 790 562	1 956 532
Autres charges sociales	112 250	139 147
Transfert de charges	(1 712 904)	(1 814 624)
Total	<u>15 243 388</u>	<u>11 003 497</u>

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	178 914	153 923
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	18 594 602	11 134 707
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	15 006 962	10 582 260
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 077 500	24 281
Dotations aux provisions pour créances douteuses	363 795	34 896
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	100 000	100 000
Dotations aux provisions débiteurs divers	19 900	-
Transfert de charges	-	(1 044 699)
Total	37 341 673	20 985 368

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Loyers et charges locatives	586 857	544 884
Entretiens et réparations	1 637 111	825 856
Assurances	755 674	457 934
Études, recherches et divers services extérieurs	56 714	19 057
Jetons de présence	68 000	98 000
Autres charges	0	197
Total des services extérieurs	3 104 356	1 945 928
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	524 537	532 323
Publicités, publications, relations publiques	69 662	86 217
Déplacements, missions et réceptions	337 450	218 274
Dons et subventions	88 336	64 584
Transports	2 117 732	1 344 237
Frais postaux et de télécommunications	371 774	201 778
Services bancaires et assimilés	565 258	15 038
Autres charges d'exploitation	826	15 113
Total des autres services extérieurs	4 075 575	2 477 564
Impôts et taxes sur rémunérations	223 057	151 522
T.C.L	114 953	74 550
Droits d'enregistrement et de timbres	289 053	4 865
Autres impôts et taxes	88 200	77 873
Total des impôts et taxes	715 263	308 810
Transfert de charges (autres charges)	(1 235 868)	-
Total des autres charges d'exploitation	6 659 327	4 732 302

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2013 à 11.914.202 DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31-déc-13	31-déc-12
Intérêts des comptes courants actionnaires	5 683 145	5 326 708
Intérêts sur emprunts	10 074 857	1 269 177
Agios débiteurs	140 970	107 438
Frais d'escomptes	475 396	448 205
Pertes de change	183 394	43 819
Gains de change	(776 474)	-
Pénalités de retards	387 509	25 824
Total	16 168 797	7 221 171
Transferts de charges	(4 254 595)	(5 485 245)
Total	11 914 202	1 735 926

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 734.441 DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31-déc-13	31-déc-12
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	47 514	160 807
Produits sur les placements	686 927	-
Total	734 441	160 807

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2013 à 22.659 DT, se détaillent comme suit :

Désignation	31-déc-13	31-déc-12
Produit de location	-	35 000
Ventes cahiers de charges	15 764	34 286
Reprise sur provisions pour créances douteuses	-	5 150
Autres gains ordinaires	6 895	19 623
Total	22 659	94 059

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 467.737 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31-déc-13	31-déc-12
Redressement fiscal		
- Principal de contrôle fiscal	-	5 101 516
- Pénalités de contrôle fiscal	276 666	611 645
Reprise sur passifs d'impôts	-	(4 013 420)
Ajustement impôt 2011	-	(151 484)
Pénalités de retard	60	297 543
Autres (pertes ordinaires)	191 011	2 099
Total	467 737	1 847 899

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Transactions avec les parties liées

COMPTES COURANTS ASSOCIES

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plutôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012 ;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Un avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} Octobre 2012 ;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants associés de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants associés sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants associés ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant associé de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants associés au titre de l'exercice 2013, s'élèvent 5.683.145 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 79.223.480 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	10 227 387
Intérêts sur compte courant BINA CORP	12 608 729
Total	<u>79 223 480</u>

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2013, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 13.017.019 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève au 31 décembre 2013 à 15.625.074 DT.

Encours client	4 235 032
Effets impayés	3 264 705
Effets escomptés non échus	7 505 984
Autres créances	419 453
Total	<u>15 425 174</u>

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2013.

- Facturation du loyer d'une voiture de tourisme mis à la disposition de la société BINA Trade pour 5.800 DT.
- Facturation des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour un montant de 766.090DT (hors taxes).
- La société a mis à la disposition de BINA TRADE un étage du nouveau siège social à titre gratuit.

Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9,500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à un montant hors taxes de 487.729 DT

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat de crédit avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2013 s'élève à 108.889 DT.

Autres partie liés

Les soldes avec les autres parties liés se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	171 481	176 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	800 069	805 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 768	12 768
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage (c)	34 518	34 518
Grande immobilière du nord (b)	14 209	14 209
Total passifs	71 341	71 341

- (a) La société « LES CARRELAGES DE BERBERES » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1er janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Le solde de la créance s'élève à 171.481 DT au 31 décembre 2013.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de D : 44.000. Aucune facturation n'a été effectuée en 2013. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2013.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

(c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève 34.518 DT au 31 décembre 2013.

(d) La société Carthage Cement a signé le 1er Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2013.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations des dirigeants de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Riadh BEN KHALIFA	Monsieur Hatem GARBOUJ
Salaires et rémunérations	266 163	177 133*
Autres avantages	7 179	2 600
Charges sociales et fiscales	71 595	47 959
TOTAL (**)	344 937	227 692

(*) Ce montant inclut 72 KDT au titre de l'indemnité de départ et 33 KDT au titre du solde congés payés.

(**) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

Par ailleurs, les jetons de présence dus aux administrateurs s'élèvent à 72.000 DT dont 22.000 DT ont été payés au cours de l'exercice 2013.

NOTE N° 29 : Evènements post-clôture

La société a connu des mouvements sociaux au cours des deux premiers mois de l'année 2014 ce qui a impacté la production au cours de cette période. Toutefois, la production a repris selon un rythme normal à partir du mois de Mars 2014.

NOTE N°30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 000 000 €
*Aval	5 000 000 DT
*Autres Garanties	1 823 920 DT
b) Garanties réelles	
*Hypothèques (A)	501 297 365 DT
*Nantissement (A)	471 491 000 DT
c) Effets escomptés et non échus	14 144 398 DT
TOTAL	1 001 762 397 DT
2/ Engagements Reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 575 679 €
*Cautionnements	127 489 DT
*Autres Garanties	14 075 000 €
TOTAL	37 862 924 DT

(A) : Il s'agit de garanties données en faveur du pool bancaire en garantie de remboursement des crédits obtenus.

RAPPORT GENERAL

Tunis, le 2 Mai 2014

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« Carthage Cement » ou « Société »), joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 265.535.349 DT y compris la perte de l'exercice s'élevant à 21.693.975 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Motif de l'opinion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde de la créance sur BINA TRADE a atteint un montant de 15.425.174DT au 31 décembre 2013 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à un autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés. Au vu de l'historique de la créance et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que cette créance pourrait présenter un risque de recouvrement. Par ailleurs, le rapprochement des comptes entre Carthage Cement et BINA TRADE fait ressortir un écart de 245.342 DT correspondant à une facture émise en 2011 par Carthage Cement et non comptabilisée chez BINA TRADE.

Il à noter qu'aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre de la créance BINA TRADE.

2. Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV 4.2 aux états financiers, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux? au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu principalement à une taxation de 3 152 700 DT dont 334 916 DT de pénalités. Une provision de 1.907.813 DT a été comptabilisée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2013. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société Les Grandes Carrières du Nord (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à Carthage Cement ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à la majeure partie de nos lettres de circularisation adressées aux banques, sociétés de leasing, avocats, fournisseurs et les sociétés liées. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Carthage Cement S.A au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la Société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*


Ahmed BELAIFA

F.M.B.Z KPMG TUNISIE


*Moncef
ZAMMOURI*

BOUSSANOUGA

RAPPORT SPECIAL

Tunis, le 2 Mai 2014

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration réuni le 3 octobre 2013, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire et divers bailleurs de fonds (dont EL KARAMA Holding) des crédits relais et des crédits à court terme et ontérine les crédits relais et à court terme déjà contractés pour un montant global de 148.000 KDT. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2013 un montant de 76.292 KDT. Ces emprunts incluent un crédit de 5.000 KDT conclu avec la société EL KARAMA Holding en date du 24 septembre 2013. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2013 s'élève à 108.889 DT.

Par ailleurs, nous avons identifié les opérations suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé avec la société BINA Trade (ex GCN TRADE) :

- Facturation du loyer d'une voiture de tourisme mis à la disposition de la société BINA Trade pour 5.800 DT.
- Facturation des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour un montant de 766.090DT (hors taxes).
- La Société a mis à la disposition de BINA TRADE un étage du nouveau siège social à titre gratuit. Cette transaction a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 18 avril 2014.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013 :

1- Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2010, a autorisé la Société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000 KDT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de grâce et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire (« TMM ») majoré de 2,25 points l'an. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice, 356.982 KDT.

2- Votre conseil d'administration réuni le 29 septembre 2010, a autorisé la Société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000 KDT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de grâce et productif d'intérêts au TMM majoré de 1,75 points l'an. Ce crédit a fait l'objet d'un remboursement anticipé à concurrence de 5.000 KDT, le reliquat soit 20.000 KDT a été réaménagé à deux reprises et a fait l'objet de nouveaux titres de crédit.

3- Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits d'investissement et des crédits à court terme pour un montant total de 60.000 KDT, destinés à boucler en partie le schéma de financement du programme de réalisation de la cimenterie. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 57.029 KDT.

4- La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent être convertis en actions au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

Un avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants associés de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants associés sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants associés ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant associé de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants associés au titre de l'exercice 2013, s'élèvent 5.683.145 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 79.223.480 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	10 227 387
Intérêts sur compte courant BINA CORP	12 608 729
Total	<u>79 223 480</u>

5- La société CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2013, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 13.017.019 DT.

6- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la Société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 pour un loyer annuel de 469.800 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à un montant hors taxes de 487.729 DT.

7- La société « LES CARRELAGES DE BERBERES » a mis à la disposition de Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement.

Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1er janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT.

La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2010 a nommé Messieurs Hatem GARBOUJ et Raouf BEN ABDALLAH, en qualité d'administrateurs.

De même, et par jugement en date du 5 Mars 2011, Monsieur Hatem GARBOUJ a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire.

Le conseil du 10 juin 2013 a accepté la démission de Messieurs Raouf BEN ABDALLAH en date du 7 décembre 2012 et Hatem GARBOUJ en date du 8 mai 2013 de leurs fonctions d'administrateurs.

- Le conseil d'administration du 6 Avril 2012, a nommé Monsieur Riadh BEN KHALIFA en qualité de Directeur Général de la société, le conseil d'administration du 4 juin 2012 a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Les rémunérations des dirigeants de la Société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Riadh BEN KHALIFA	Monsieur Hatem GARBOUJ
Salaires et rémunérations	266 163	177 133*
Autres avantages	7 179	2 600
Charges sociales et fiscales	71 595	47 959
TOTAL (**)	344 937	227 692

(*) Ce montant inclut 72 KDT au titre de l'indemnité de départ et 33 KDT au titre du solde congés payés n'ayant pas fait l'objet d'une décision du conseil.

(**) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

- L'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2013 a fixé le montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2012 à 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT par an. Le montant global s'élève à 72.000 DT dont 22.000 DT ont été payés au cours de l'exercice 2013.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*

Ahmed BELAIFA

F.M.B.Z KPMG TUNISIE



*Moncef
ZAMMOURI*

BOUSSANOUGA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr **Hassen BOUAITA** (F.M.B.Z KPMG Tunisie).

BILAN AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31-déc.-2013	31-déc.-2012	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	1 630 913,530	1 001 038,780	629 874,750
Moins (Amortissement)		-900 534,736	-782 011,463	-118 523,273
		730 378,794	219 027,317	511 351,477
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	33 194 342,627	28 954 380,596	4 239 962,031
Moins (Amortissement)		-9 660 004,514	-7 400 268,021	-2 259 736,493
		23 534 338,113	21 554 112,575	1 980 225,538
IMM.A. STATUT JURID. PARTICULIER	3.3	328 080,426	328 080,426	0,000
Moins (Amortissement)		-266 808,486	-191 066,169	-75 742,317
		61 271,940	137 014,257	-75 742,317
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.4	3 895 819,921	3 895 819,921	0,000
Moins (provisions)		0,000	0,000	0,000
		3 895 819,921	3 895 819,921	0,000
Total des Actifs Immobilisés		28 221 808,768	25 805 974,070	2 415 834,698
Autres Actifs Non Courants	3.5	1 968 195,634	316 191,257	1 652 004,377
Total Des Actifs Non Courants		30 190 004,402	26 122 165,327	4 067 839,075
Actifs Courants				
Stocks	3.6	15 042 232,469	11 884 989,720	3 157 242,749
Moins (provisions)		-176 740,457	-163 145,767	-13 594,690
		14 865 492,012	11 721 843,953	3 143 648,059
Clients Et Comptes Rattachés	3.7	17 948 606,206	9 267 659,594	8 680 946,612
Moins (provisions)		-1 336 792,456	-1 260 732,958	-76 059,498
		16 611 813,750	8 006 926,636	8 604 887,114
Autres Actifs Courants	3.8	4 217 238,187	2 270 645,298	1 946 592,889
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	2 641 459,175	896 590,832	1 744 868,343
Total Des Actifs Courants		38 336 003,124	22 896 006,719	15 439 996,405
TOTAL DES ACTIFS		68 526 007,526	49 018 172,046	19 507 835,480

BILAN AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-2013	31-déc.-2012	VARIATION
Capitaux Propres				
Capital Social	4.1	4 700 000,000	3 244 000,000	1 456 000,000
Réserves	4.1	131 068,113	131 068,113	0,000
Réservesspéciale d'investissement	4.1	9,652	9,652	0,000
Autres Capitaux Propres	4.1	12 569 917,257	3 053 771,401	9 516 145,856
Resultats Reportés	4.1	-2 188 559,200	-3 692 348,004	1 503 788,804
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.1	2 148 827,676	1 503 788,804	645 038,872
Total Des Capitaux Propres Avant Affectation		17 361 263,498	4 240 289,966	13 120 973,532
Passifs Non Courants				
EMPRUNTS	4.2	12 823 900,376	8 491 370,103	4 332 530,273
PROVISIONS	4.3	214 469,580	144 469,580	70 000,000
Total Des Passifs Non Courants		13 038 369,956	8 635 839,683	4 402 530,273
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	15 612 804,787	16 185 143,083	-572 338,296
Autres Passifs Courants	4.5	2 026 067,987	4 393 607,663	-2 367 539,676
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	20 487 501,298	15 563 291,651	4 924 209,647
Total Des Passifs Courants		38 126 374,072	36 142 042,397	1 984 331,675
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		68 526 007,526	49 018 172,046	19 507 835,480

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-2013	31-déc.-2012	VARIATION
Produits D'exploitation				
Revenus	5.1	71 362 059,249	56 343 151,744	15 018 907,505
Autres Produits d'Exploitation	5.1	830 371,340	192 569,984	637 801,356
Total Des Produits D'exploitation		72 192 430,589	56 535 721,728	15 656 708,861
Charges D'exploitation				
Variation de Stocks des Produits Finis		-575 380,612	-753 500,361	178 119,749
Achats Consommés		46 014 814,673	35 221 222,014	10 793 592,659
Achats	5.2	48 596 676,810	39 453 132,982	9 143 543,828
Variations Des Stocks	5.2	-2 581 862,137	-4 231 910,968	1 650 048,831
Autres achats	5.3	2 051 999,191	1 645 908,616	406 090,575
Charges De Personnel	5.4	5 015 920,522	4 096 101,344	919 819,178
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	3 672 694,367	2 395 971,744	1 276 722,623
Autres Charges D'exploitation	5.6	12 522 718,318	14 468 716,819	-1 945 998,501
Total Des Charges D'exploitation		68 702 766,459	57 074 420,176	11 628 346,283
Résultat D'exploitation		3 489 664,130	-538 698,448	4 028 362,578
Charges Financières Nettes				
Charges Financières Nettes	5.7	1 240 793,732	827 177,701	413 616,031
Produits des placements				
Produits des placements		13 203,223	0,000	13 203,223
Autres Gains Ordinaires				
Autres Gains Ordinaires	5.8	278 628,476	2 923 354,803	-2 644 726,327
Autres Pertes Ordinaires				
Autres Pertes Ordinaires		0,000	0,000	0,000
Résultat Des Activités Ordinaires Avant Impôt		2 540 702,097	1 557 478,654	983 223,443
Impôt sur les bénéfices	5.9	-391 874,421	-53 689,850	-338 184,571
Résultat Des Activités Ordinaires Après Impôt		2 148 827,676	1 503 788,804	645 038,872
Eléments extraordinaires				
Eléments extraordinaires		0,000	0,000	0,000
Résultat Net De L'exercice		2 148 827,676	1 503 788,804	645 038,872
Effets des modifications comptables				
Effets des modifications comptables		0,000	0,000	0,000
Résultat après modifications comptables		2 148 827,676	1 503 788,804	645 038,872

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc-13	31-déc-12	VARIATION
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	6.1			
Encaissements Reçus des Clients		68 850 658,338	48 600 183,819	20 250 474,519
Autres Encaissements		4 122 365,364	14 074 163,796	- 9 951 798,432
Sommes Versées aux Fournisseurs	-	69 623 055,443	55 630 814,418	- 13 992 241,025
Autres Paiements	-	9 801 345,040	4 980 495,756	- 4 820 849,284
Intérêts payés	-	602 674,714	348 561,726	- 254 112,988
<i>Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation</i>	-	7 054 051,495	1 714 475,715	- 8 768 527,210
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	6.2			
Décaissements / acquisitions d'immob corp et incorp	-	9 528 861,983	10 102 520,317	573 658,334
Encaissements / cessions d'immob corp et incorp		7 000,000	21 000,000	- 14 000,000
Décaissements / acquisitions d'immob financières	-		1 605 928,375	1 605 928,375
<i>Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	-	9 521 861,983	11 687 448,692	2 165 586,709
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	6.3			
Encaissements suite à l'émission d'actions		10 920 000,000	-	10 920 000,000
Encaissements provenant des emprunts		8 500 000,000	4 500 000,000	4 000 000,000
Encaissements sur Financement de Stock		1 905 000,000	-	1 905 000,000
Remboursement d'emprunts	-	3 694 479,275	863 516,472	- 2 830 962,803
<i>Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités de financement</i>		17 630 520,725	3 636 483,528	13 994 037,197
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	-	797 252,203	353 946,844	- 443 305,359
VARIATION DE TRESORERIE		257 355,044	- 6 690 436,293	6 947 791,337
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-	10 365 190,874	3 674 754,581	- 6 690 436,293
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-	10 107 835,830	10 365 190,874	257 355,044

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 31 Décembre 2013

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

Présentation de la société :

La Société " LAND'OR " est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société LAND'OR, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Valeurs immobilisées :

2.1.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivants :

Bâtiment Industriel	5%
Installation Générale. A.A Const.	10%
Installations Techniques	10%
Matériel Industriel	10%
Outillage Industriel	10%
A.A.Du Matériel Et Outillage Industriel	10%
Matériel de Transport Des Biens	20%
Matériel De Transport Des Personnes	20%
Immob. à Statut juridique particulier	25%
Install.Générales,A.A Divers	10%
Equipement De Bureau	10%
Matériel Informatique	15%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

2.1.2 Immobilisations Incorporelles :

Ce compte enregistre les dépôts de marque, brevets licences et autres, ainsi que les logiciels informatiques, les dépôts de marque sont absorbés sur une durée de 3 ans, les logiciels informatiques sont amortis linéairement au taux de 33 %.

2.2 Frais préliminaires :

Ce compte enregistre les frais de constitution, les intérêts intercalaires, ainsi que les charges à répartir (charges transférées).

Les frais préliminaires ont été résorbés sur une durée de trois ans.

2.3 Valeurs d'exploitation :

Evaluation des stocks:

Les stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages sont évalués au coût d'achat qui est ajusté à la valeur de réalisation nette si cette dernière est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Eléments de coût:

Le coût d'achat des stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages comprend les prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs (coût de main-d'œuvre directe, des amortissements, le coût d'énergie, frais d'entretien des bâtiments et équipements industriels) et indirects de production (coût de main-d'œuvre indirecte et frais de gestion et d'administration de la production).

2.4 Dettes et créances libellées en monnaie étrangère :

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens au cours du jour de la date de l'opération (dédouanement pour les achats et livraison pour les ventes).

A la date de clôture, les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont constatées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaies étrangères en résultat.

3 ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles :

Le détail de cette rubrique au 31/12/2013 est le suivant :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Logiciel Informatique	1 064 483,536	963 971,036
Immobilisations encours	525 020,250	
Dépôt de marques	41 409,744	37 067,744
Total Brut	1 630 913,530	1 001 038,780
Amortissement	<900 534,736>	<782 011,463>
Total Net	730 378,794	219 027,317

Le solde des immobilisations incorporelles en cours correspond aux projets suivants :

- Le Projet SAP qui s'élève au 31/12/2013 à la somme de 512 948 dinars
- Le Projet de la Mise en place de système de calcul de coût de revient qui s'élève au 31/12/2013 à la somme de 12 072 dinars.

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe (1).

3.2 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Terrain Nu	1 321 600,000	1 321 600,000
Terrain Bâti	230 400,000	230 400,000
Bâtiment Industriel	5 910 242,706	5 427 805,011
Installation Générale. A.A Const.	2 064 782,983	1 945 096,194
Installations Techniques	3 882 958,426	2 889 832,432
Matériel Industriel	15 415 148,943	13 362 891,287
Outillage Industriel	1 642 586,318	1 368 337,295
A.A.Du Matériel Et Outillage Industriel	220 969,510	220 969,510
Matériel de Transport Des Biens	101 384,587	101 384,587
Matériel De Transport Des Personnes	406 307,642	332 408,042
Install. Générales, A.A Divers	403 442,694	386 769,460
Equipement De Bureau	204 895,348	172 448,877
Matériel Informatique	793 240,997	615 671,380
Immobilisations encours	596 382,473	578 766,521
Total Brut	33 194 342,627	28 954 380,596
Amortissement	<9 660 004,514>	<7 400 268,021>
Total Net	23 534 338,113	21 554 112,575

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe (1).

En 2009 la société LAND'OR a effectué une opération de réévaluation libre, l'amortissement des actifs réévalués est effectué sur la base de nouvelles durées de vie.

La plus-value constatée en 2009 s'élève à 3 052 403 dinars.

L'effet de la réévaluation sur les comptes de 2013 consiste en la constatation d'une dotation additionnelle de 176 659,262 dinars par rapport à la dotation basée sur la valeur historique.

3.3 Immobilisations à statut juridique particulier :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Immobilisations à statut juridique particulier	328 080,426	328 080,426
Amortissement	<266 808,486>	<191 066,169>
Total Net	61 271,940	137 014,257

Les immobilisations à statut juridique particulier représentent les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de leasing. Il s'agit de matériel de transport dont la liste des contrats est la suivante :

N° de contrat	VB au 31/12/2013	Amortissement cumulé	VCN 2013
180780	88 986	88 986	0
269630	34 081	18 161	15 920
61668	88 208	82 831	5 377
64510	27 063	22 688	4 375
663469	23 481	21 181	2 300
225250	19 526	14 765	4 761
105059	46 735	18 196	28 539
Total	328 080	266 808	61 272

Les montants restant à payer au titre des contrats se résument au 31 Décembre 2013 comme suit :

N° de contrat	Dettes courantes au 31/12/13	Dettes Financement au 31/12/2013
269630	4 688	7 163
64510	4 500	0
663469	2 202	0
61668	1	0
225250	4 895	0
105059	15 975	18 173
Total	32 261	25 336

3.4 Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2013 comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Titres De Participation	2 261 634,921	2 261 634,921
Dépôt Et Cautionnement	400,000	400,000
Créances immobilisées	1 633 785,000	1 633 785,000
Total	3 895 819,921	3 895 819,921

Titres de participation

Il est à signaler que LAND'OR détient des participations dans les sociétés suivantes :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participat°	Montant libéré en Devise	Montant libéré en dinars
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940
LAND'OR MAROC	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280

Créances Immobilisées

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850 000 euros l'équivalent de 1 633 785 dinars à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010.

3.5 Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Frais préliminaires	2 449 086,369	2 365 201,079
Charges à répartir	7 557 223,851	4 946 066,668
Total Brut	10 006 310,220	7 311 267,747
Résorptions	<8 038 114,586>	<6 995 076,490>
Total Net	1 968 195,634	316 191,257

Le tableau de variation et de résorption des frais préliminaires et des charges à répartir est présenté en annexe (2).

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2013 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			V.C.N AU 31/12/2013
	Au 01/01/2013	Ajouts 2013	Au 31/12/2013	Au 01/01/2013	Dotations 2013	Au 31/12/2013	
Frais préliminaires	2 365 201	83 885	2 449 086	2 306 593	61 682	2 368 275	80 811
Charges à répartir	4 946 067	2 611 157	7 557 224	4 688 484	981 357	5 669 841	1 887 383
Total	7 311 268	2 695 042	10 006 310	6 995 077	1 043 039	8 038 116	1 968 194

Les ajouts de l'exercice 2013 s'élevant à 2 695 042 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Frais marketing Libye et Maroc	1 357 008
Nouvelle identité visuelle & Production de Spots publicitaires	895 991
Frais d'Introduction en Bourse	380 061
Charges à répartir SAP	61 982
Total	2 695 042

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur 3 ans.
Les frais susmentionnés n'ont pas été imputés directement en totalité parmi les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés car la rentabilité sera réalisée au cours des exercices ultérieures.

3.6 Valeurs d'exploitation :

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Matières premières	5 904 946,216	5 088 008,172
Emballages	2 142 006,197	1 856 247,836
Matières consommables	3 901,53	2 985,250
Produits finis et en-cours	3 328 730,809	2 755 983,290
Stocks divers	1 239 987,668	973 946,520
Stocks en transit	2 422 660,049	1 207 818,652
Total	15 042 232,469	11 884 989,720
Provision pour dépréciation de stock	<176 740,457>	<163 145,767>
Total net	14 865 492,012	11 721 843,953

3.7 Clients et comptes rattachés :

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Clients	16 797 581,313	8 225 939,604
Effets à recevoir	5 414,937	12 593,192
Effets impayés	93 186,041	98 246,099
Chèques impayés	1 051 303,660	929 760,444
Clients douteux	1 120,255	1 120,255
Total	17 948 606,206	9 267 659,594
Provision Pour Dépréciation Des Créances	<1 336 792,456>	<1 260 732,958>
Total	16 611 813,750	8 006 926,636

Le détail des provisions est présenté en annexe (5).

3.8 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Personnel	80 164,999	78 414,999
Etat Acomptes provisionnels & RS	1 483 973,997	770 480,292
Etat & collectivité publique	943 761,520	795 953,611
Débiteurs divers	145 934,792	138 767,153
Subventions	788 628,000	
Comptes courants associés	114 185,279	114 185,279
Compte de régularisation Actif	816 621,804	528 876,168
Total	4 373 270,391	2 426 677,502
Provision pour dépréciation débiteurs divers	<156 032,204>	<156 032,204>
Total net	4 217 238,187	2 270 645,298

Le solde du compte « Etat et collectivité publique » correspond au crédit de TVA arrêté au 31 décembre 2013.

3.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Valeurs en caisse	687 387,607	748 265,753
Banques	1 941 090,606	143 411,265
Autres Valeurs	404,625	404,625
Caisses	12 576,337	4 509,189
Total	2 641 459,175	896 590,832

4 **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

4.1 **Capitaux propres :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Capital social	4 700 000,000	3 244 000,000	1 456 000,000
Résultats reportés	<2 188 559,200>	<3 692 348,004>	1 503 788,804
Autres capitaux propres	12 569 917,257	3 053 771,401	9 516 145,856
Réserves	131 068,113	131 068,113	0,000
Réserve spéciale d'investissement	9,652	9,652	0,000
Résultat de l'exercice	2 148 827,676	1 503 788,804	645 038,872
Total des capitaux propres	17 361 263,498	4 240 289,966	13 120 973,532

En 2013 la société LAND'OR a procédé à l'augmentation de son capital pour une valeur de 1 456 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2012 et ouverte à la souscription du public le 16 janvier 2013, a été réalisée par l'émission de 1 456 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar majoré d'une prime d'émission de 6,5 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription. Le capital social est ainsi porté à 4 700 000 dinars divisé en 4 700 000 actions de nominal 1 dinar. Le tableau de mouvement des capitaux propres est présenté en annexe (10)

La diminution des Résultats reportés correspond à l'affectation du Résultat de 2012 conformément à la décision de l'AGO du 28/06/2013.

La variation des autres capitaux propres pour une valeur de 9 516 146 dinars correspond à :

- la prime d'émission de 6,5 dinars par action qui s'élève à la somme de 9 464 000 dinars relative à l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée.
- la résorption des subventions au 31/12/2013 qui s'élève à la somme de 736 482 dinars.
- La subvention obtenue en 2013 qui s'élève à la somme de 788 628 dinars.

Les subventions d'investissement figurant au bilan du 31 décembre 2013 pour un montant net de 53 514 Dinars se détaillent comme suit :

- Montant brut au 31/12/2012	897 838 D
- Subventions obtenues en 2013	788 628 D

Montant brut au 31 Décembre 2013	<u>1 686 466 D</u>
<u>A déduire</u> : Cumul des amortissements au 31 décembre 2013	1 632 952 D
Valeur nette	<u>53 514 D</u>

Les subventions reçues en 2013 sont afférentes au 2 ième programme de mise à niveau.

4.2 **Emprunts :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Echéances à plus d'un an :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Crédits BT	3 961 764,705	4 610 000,000
Crédits UBCI	300 000,000	512 500,000
Crédits BH	4 600 651,401	3 311 254,129
Crédits ATTIJARI	1 936 148,180	
Crédits BTK	2 000 000,000	
Dettes de location financière	25 336,090	57 615,974
Total emprunt	12 823 900,376	8 491 370,103

L'augmentation du poste « Emprunts » correspond à la mise en place des crédits suivants :

- Deux crédits à long terme auprès de la BH pour un montant de 4 500 000 dinars, et le remboursement des crédits relais pour un montant de 3 000 000 dinars,
- Un crédit à long terme auprès d'Attijari Bank pour un montant de 2 000 000 dinars (voir note 6.3)
- Un crédit à long terme auprès de la BTK pour un montant de 2 000 000 dinars (voir note 6.3).

4.3 Provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Provision diverses	214 469,580	144 469,580
Total	214 469,580	144 469,580

En 2013 la société LAND'OR a constaté une provision pour congés et départ à la retraite pour une valeur de 70 000 dinars.

4.4 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	3 514 963,198	2 635 620,404
Fournisseurs étrangers	4 091 601,756	6 963 051,517
Fournisseurs d'immobilisations	149 406,552	248 374,480
Fournisseurs Retenue de garantie	283 094,465	194 598,158
Fournisseurs Factures non parvenues	2 519 997,215	430 400,271
Obligations cautionnées	592 532,974	854 874,960
Dette de location financière à moins d'un an	32 260,594	79 119,666
Effets à payer	4 428 948,033	4 779 103,627
Total	15 612 804,787	16 185 143,083

4.5 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération due au personnel	528 901,153	445 476,516
Etat et collectivités publiques	381 150,852	955 445,450
Comptes courants Associés	4 338,971	4 338,971
Créditeurs divers	420 434,796	2 394 951,879
Compte régul. Passif	299 367,794	539 704,997
Impôt sur les Sociétés	391 874,421	53 689,850
Total	2 026 067,987	4 393 607,663

Le solde du compte « Etat et collectivité publique » contient les retenues à la source au titre de l'impôt et de la TVA effectuées lors du paiement de la première tranche de l'affaire RUPP pour une valeur de 732 564 dinars.

Le solde des créditeurs divers de 2012 contient le solde de la dette RUPP pour une valeur de 2 047 600 dinars, cette dette a été payée en 2013.

4.6 Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	63 851,820	
Echéances à moins d'1 an BT	648 235,295	324 014,000
Echéances à moins d'1 an UBCI	212 500,000	295 833,337
Echéance à mois d'1 an BH	236 381,419	125 030,469
Financement de Stock & Préfinancement Export	4 105 000,000	2 200 000,000
Financement en devise	8 622 904,079	8 404 886,570
	4 126 390,926	2 856 231,268
Banques		
Autres		663,868
Financement factures	2 349 353,000	1 267 500,000
Intérêts courus	122 884,759	89 132,139
Total	20 487 501,298	15 563 291,651

5 COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Chiffre d'affaires Local	52 532 230,890	45 376 966,554
Chiffre d'affaires Export	18 829 828,359	10 966 185,190
Autres Produits d'Exploitation	830 371,340	192 569,984
Total	72 192 430,589	56 535 721,728

5.2 Achats Consommés :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Achats Matières premières	38 362 632,703	31 867 791,869
Achats Emballages et autres matières consommables	9 019 202,710	6 377 522,461
Achat en transit	1 214 841,397	1 207 818,652
Variation de Stocks	<1 367 020,74>	<3 024 092,316>
Variation de stock en transit	<1 214 841,397>	<1 207 818,652>
Total	46 014 814,673	35 221 222,014

5.3 Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Autres Achats stockables	998 246,074	788 979,011
Achats non stockables	1 053 753,117	856 929,605
Total	2 051 999,191	1 645 908,616

5.4 Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Salaires & compléments de salaires	4 261 569,459	3 516 633,117
Charges sociales légales	754 351,063	579 468,227
Total	5 015 920,522	4 096 101,344

5.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dotations aux amortissements	3 513 040,179	1 866 887,877
Dotations aux provisions	416 546,021	709 436,361
Total	3 929 586,200	2 576 324,238
Reprise sur Provision	<256 891,833>	<180 352,494>
Total Net	3 672 694,367	2 395 971,744

Le détail des dotations aux amortissements est présenté en annexe (1) et (2).

5.6 Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Services extérieurs	3 358 615,218	2 901 014,570
Autres services extérieurs	8 773 916,103	7 265 982,980
Charges diverses ordinaires	56 135,446	41 729,719
Redevance RUPP		4 018 600,000
Impôts et taxes	334 051,551	241 389,550
Total	12 522 718,318	14 468 716,819

5.7 Charges financières nettes :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	325 852,702	272 173,315
Intérêts relatifs au crédit STB	1 478,380	11 151,411
Intérêts relatifs au crédit UBCI	42 296,645	56 414,996
Intérêts relatifs au crédit BH	278 380,901	118 213,051
Intérêts relatifs au crédit ATIJARI	8 763,736	
Autres intérêts	7 076,207	15 278,084
Différence de change	576 945,161	353 946,844
Total	1 240 793,732	827 177,701

5.8 Autres Gains Ordinaires :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Produits Divers Ordinaires	34 932,126	68 908,206
Reprise Sur Amortissements & Provisions	243 696,350	21 803,092
Reprise sur provision RUPP		2 800 000,000
Subvention d'exploitation		32 643,505
Total	278 628,476	2 923 354,803

5.9 Impôts sur les sociétés :

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2013 à 391 874,421 dinars, le décompte fiscal est présenté en annexe (4).

6 ÉTAT DES FLUX FINANCIERS

6.1 Flux de Trésorerie liés à l'exploitation :

Ce flux totalise à la date de fin d'exercice un montant négatif de 7 054 051,495 dinars qui se détaille comme suit :

Encaissement Reçus des clients	68 850 658,338
Autres Encaissements	4 122 365,364
Décaissements fournisseurs	<69 623 055,443>
Autres décaissements	<9 801 345,040>
Intérêts payés	<602 674,714>
Total	<7 054 051,495>

6.2 Flux de Trésorerie liés à l'investissement :

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement, se détaille comme suit :

Décaissements / acquisitions d'immob. Corp. et incorp.	<9 528 861,983>
Encaissements / cessions d'immob corp et incorp	7 000,000
Total	<9 521 861,983>

6.3 Flux de Trésorerie de Financement :

La variation de la Trésorerie des activités de financement se présente comme suit:

Encaissements suite à l'émission d'actions	10 920 000,000
Encaissements provenant des emprunts (1)	8 500 000,000
Encaissements sur Financement de Stock	1 905 000,000
Remboursement emprunt (principal)	<3 694 479,275>
Total	17 630 520,725

(1) L'exercice 2013 à connu la mise en place des crédits suivants :

BANQUE	Montant	DUREE	GRACE	TAUX	GARANTIES
BH	3 000 000	10	2	5,34%	Hypothèque/titre foncier & Nantissement fond de commerce et matériel
BH	1 500 000	7	1	TMM+2%	Hypothèque/titre foncier & Nantissement fond de commerce et matériel
ATTIJARI BANK	2 000 000	7	1	TMM+2,5%	Hypothèque/titre foncier & Nantissement fond de commerce et matériel
BTK	2 000 000	8	3	TMM+2,75	Hypothèque/titre foncier & Nantissement fond de commerce et matériel
Total	8 500 000				

En même temps la société à procédé au remboursement des deux crédits relais obtenu auprès de la BH pour un montant total de 3 000 000 dinars.

NOTE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

1. **Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :**
Les liquidités et équivalent de liquidités sont composés par les comptes de Banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.
2. **Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :**
La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalent de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.
Cette méthode n'a pas fait l'objet de modification au cours des exercices 2010 et 2011.
3. **Rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part :**
Compte tenu de la méthode adoptée pour établir l'état de flux de flux de trésorerie , basée sur l'affectation de toutes les écritures comptables des comptes banques, caisses et valeurs à l'encaissement, le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant au niveau du tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au niveau du bilan, d'autre part, ne dégage aucun écart.

7 NOTES COMPLEMENTAIRES

7.1 Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Projet de fusion-absorption

Le conseil d'administration de LAND'OR, tenu le 22 avril 2014, propose à l'Assemblée Générale le projet de fusion par absorption de la société LANDOR et la société LANDOR FOODS ET SERVICES.

L'opération envisagée consiste en un regroupement par LAND'OR de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par LAND'OR de sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES qu'elle détient à 100%. Le projet de fusion préparé par le conseil d'administration se présente comme suit :

7.1.1 Les motifs et but du projet de fusion

- > Adoption d'une nouvelle organisation avec mise en place d'un nouveau système d'information
- > Synergie et économie de Charges
- > Absence d'intérêt stratégique pour garder la filiale

7.1.2 Les modalités de la fusion

- > Fusion simplifiée (Art 424 du CSC)

7.1.3 Date d'effet

- > La fusion aura une date d'effet le 01 juillet 2014 sur la base des états financiers semestriels arrêtés au 30/06/2014

7.2 Informations sur les parties liées et autres parties liées :

1. Relations de la société LAND'OR avec les sociétés du groupe LAND'OR au 31/12/2013

a) Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe LAND'OR

Néant

b) Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe LAND'OR

Chiffre d'affaires réalisé par LAND'OR SA avec les sociétés du groupe :

- Une convention de location de bureaux et divers matériel à la société « LAND'OR FOODS & SERVICES SA », a été conclue le premier janvier 2003 : montant annuel des loyers facturés par LAND'OR SA au titre de 2013 : 32 599 DT
- Frais de téléphone facturés par LAND'OR SA à LAND'OR FOODS & SERVICES SA estimés forfaitairement à 500 DT par mois hors taxes.
- Vente de marchandise par LAND'OR SA à LAND'OR MAROC pour un montant de 10 969 348 dinars.

Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe avec LAND'OR SA :

- LAND'OR SA paye à la société «LAND'OR FOODS & SERVICES SA » (EX-SFS) l'entretien et la réparation de son parc automobile ainsi que les prestations suivantes :
- La commercialisation des produits LAND'OR SA.
- Le suivi des litiges clients.
- Le recouvrement des créances LAND'OR SA.
- La prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LAND'OR FOODS & SERVICES SA et réglés par LAND'OR SA.
- La société LAND'OR a réalisé des achats pour 4 491 681 dinars en 2013 avec sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.
- La société LAND'OR a réalisé des achats pour 442 246 dinars en 2013 avec sa filiale LAND'OR MAROC.

c) Les créances et dettes commerciales:

- **Les créances commerciales**

La société LAND'OR détient des créances commerciales de 131 233 dinars sur sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

La société LAND'OR détient des créances commerciales de 12 774 779 dinars sur sa filiale LAND'OR MAROC.

- **Les dettes commerciales:**

La société LAND'OR a des dettes commerciales de 1 436 384 dinars envers sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

- **Avances et acomptes:**

La société LAND'OR a donné des avances en compte courant pour ses filiales qui se détaillent comme suit :

- Avance pour LAND'OR MAROC pour un montant de 17 131 dinars.
- Avance pour LAND'OR USA HOLDING INC pour un montant de 97 054 dinars.

d) Apport en capital

Recues

Néant

Données

Néant

e) Dividendes

Néant

f) Garanties, sûretés réelles et cautions

Recues

Néant

Données

La société LAND'OR s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 225 000 DT en principal contracté par la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2013 s'élève à 0,000 DT.

Le montant de la caution solidaire est de 338 000 dinars.

2. Relations de la société LAND'OR avec les parties liées autres que les sociétés du groupe LAND'OR au 31/12/2013

a) Informations sur les engagements

Néant

b) Garanties, sûretés réelles et cautions

Recues

Néant

Données

Néant

c) Transfert de ressources et d'obligations

Recues

Néant

Données

Néant

d) Relations commerciales

Néant.

e) Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société LAND'OR et distribués par les autres parties liées

Néant

f) Prestations de services reçues ou données

Recues

Néant

Données

Néant

g) Engagements des dirigeants par rapport à la société LAND'OR

Un prêt de 50 000 dinars accordé en 2002 à Monsieur Hichem AYED, administrateur de la société. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Mai 2002.

Au 31 Décembre 2013, ce prêt demeure non remboursé.

h) Obligations et engagements de la société les LAND'OR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice 2013, LAND'OR a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération annuelle nette de 365 941 dinars.

Annexes

<u>Annexe (1):</u>	Tableau d'Amortissement des Immobilisations Corporelles & Incorporelles
<u>Annexe (2):</u>	Tableau de Résorption des Autres Actifs Non Courants
<u>Annexe (3):</u>	Tableau de détermination des différences de changes au 31/12/2013
<u>Annexe (4):</u>	Tableau de détermination du Résultat Fiscal
<u>Annexe (5):</u>	Détail des Provisions Clients
<u>Annexe (6):</u>	Détail des Dons et Subventions accordés
<u>Annexe (7):</u>	Etat de la Provision Matière Première
<u>Annexe (8):</u>	Schéma des soldes intermédiaires de gestion
<u>Annexe (9):</u>	Tableau des engagements Hors Bilan
<u>Annexe (10):</u>	Tableau de mouvements des capitaux propres
<u>Annexe (11):</u>	Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Annexe (1)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2013

Réévaluation	RUBRIQUE	TAUX	VB REVAL 01/01/13	ACQUISIT° 2013	VALEUR CESSION 2013	VB AU 31/12/2013	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2013	REPRISE /CESSION 2013	AMORT. CUMUL. 2013	VCN 2013	Dotation Deductible
Non réévalué	AA DU MAT. & OUT. INDUSTRIEL	10%	220 969,510			220 969,510	180 175,009	19 179,966		199 354,975	21 614,535	19 179,966
Non réévalué	BATIMENT INDUSTRIEL	5%	3 815 941,275	467 520,495		4 283 461,770	82 195,975	197 673,412		279 869,387	4 003 592,383	197 673,412
Non réévalué	EQUIPEMENT DE BUREAU	10%	172 448,877	32 446,471		204 895,348	122 396,863	12 717,051		135 113,914	69 781,434	12 717,051
Non réévalué	IMMO. A STATUT JURIDIQUE PART.	25%	328 080,426			328 080,426	191 066,169	75 742,317		266 808,486	61 271,940	75 742,317
Non réévalué	IMMOBILISATIONS CORP. EN COURS		144 152,442	452 230,031		596 382,473	0,000	0,000		0,000	596 382,473	0,000
Non réévalué	INST.G.AA CONST.	10%	1 379 477,585	119 686,789		1 499 164,374	159 120,082	146 044,669		305 164,751	1 193 999,623	146 044,669
Non réévalué	INST.GENERAL.AA DIVERS	10%	386 769,460	16 673,234		403 442,694	248 064,437	30 473,884		278 538,321	124 904,373	30 473,884
Non réévalué	INSTAL. TECHNIQ.	10%	1 832 936,600	573 429,115		2 406 365,715	541 073,819	173 991,175		715 064,994	1 691 300,721	173 991,175
Non réévalué	MAT.DE TRANSP. DE PERS.	20%	332 408,042	89 899,600	16 000,000	406 307,642	159 087,494	59 841,228	16 000,000	202 928,722	203 378,920	59 841,228
Non réévalué	MAT.DE TRANSP.BIENS	20%	101 384,587			101 384,587	91 920,774	4 424,865		96 345,639	5 038,948	4 424,865
Non réévalué	MAT.INDUSTRIEL	10%	13 362 891,287	2 052 257,656		15 415 148,943	3 843 459,593	1 166 951,991		5 010 411,584	10 404 737,359	1 166 951,991
Non réévalué	MAT.INFORMATIQUE	15%	615 671,380	177 569,617		793 240,997	364 250,067	65 413,249		429 663,316	363 577,681	65 413,249
Non réévalué	OUTILLAGE INDUST.	10%	1 368 337,295	274 249,023		1 642 586,318	751 765,730	113 475,915		865 241,645	777 344,673	113 475,915
Non réévalué	TERRAIN NU		400 000,000			400 000,000	0,000	0,000		0,000	400 000,000	0,000
Total Non réévalué			24 461 468,766	4 255 962,031	16 000,000	28 701 430,797	6 734 576,012	2 065 929,722	16 000,000	8 784 505,734	19 916 925,063	2 065 929,722
Réévalué	BATIMENT INDUSTRIEL	5%	1 626 780,936			1 626 780,936	244 017,141	81 339,047		325 356,188	1 301 424,748	59 150,720
Réévalué	INST.G.AA CONST.	10%	565 618,609			565 618,609	169 763,225	56 550,770		226 313,995	339 304,614	10 097,886
Réévalué	INSTAL. TECHNIQ.	10%	1 476 592,711			1 476 592,711	442 977,813	147 659,271		590 637,084	885 955,627	39 641,220
Réévalué	TERRAIN BATI		230 400,000			230 400,000	0,000			0,000	230 400,000	
Réévalué	TERRAIN NU		921 600,000			921 600,000	0,000			0,000	921 600,000	
Total Réévalué			4 820 992,256	0,000	0,000	4 820 992,256	856 758,178	285 549,088	0,000	1 142 307,266	3 678 684,990	108 889,826
Total général			29 282 461,022	4 255 962,031	16 000,000	33 522 423,053	7 591 334,190	2 351 478,810	16 000,000	9 926 813,000	23 595 610,053	2 174 819,548

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 31/12/2013

RUBRIQUE	Taux Amort	Valeur Brute 01/01/2013	ACQUISITION 2013	CESSION 2013	Valeur Brute au 31/12/2013	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2013	Reprise /Cession 2013	CUMUL AMORT 2013	V.C.NET AU 31/12/2013
LOGICIEL INFORMATIQUE	33%	963 971,036	100 512,500		1 064 483,536	752 399,441	113 060,773		865 460,214	199 023,322
DEPOT DE MARQUE	3 ANS	37 067,744	4 342,000		41 409,744	29 612,022	5 462,500		35 074,522	6 335,222
IMMOBILISATIONS INCORP. EN COURS			525 020,250		525 020,250		0,000		0,000	525 020,250
TOTAL		1 001 038,780	629 874,750	0,000	1 630 913,530	782 011,463	118 523,273	0,000	900 534,736	730 378,794

Annexe (2)

TABLEAU DE RESORPTION DES FRAIS PRELIMINAIRES AU 31/12/2013

LIBELLE	TAUX	V.BRUT AU 01/01/2013	AQUISITION 2013	V.BRUT AU 31/12/2013	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2013	AMORT. CUMULE	VAL.COMPT. NETTE
FRAIS PRELIMINAIRES	3 ans	2 365 201,079	83 885,290	2 449 086,369	2 306 592,573	61 681,593	2 368 274,166	80 812,203
CHARGES A REPARTIR	3 ans	4 946 066,668	2 611 157,183	7 557 223,851	4 688 483,917	981 356,503	5 669 840,420	1 887 383,431
TOTAL		7 311 267,747	2 695 042,473	10 006 310,220	6 995 076,490	1 043 038,096	8 038 114,586	1 968 195,634

Annexe (3)

TABLEAU DE DETERMINATION DES DIFFERENCES DE CHANGES AU 31/12/2013

LIBELLES	DEVISE	VALEUR EN DEVISE	VALEUR EN DT	VALEUR AU 31/12/2013	Dotation	Reprise
RUPP	EUR	423,82 €	680,416	960,503	280,087	0,000
BBA	EUR	325 710,00 €	731 438,805	738 156,573	6 717,768	0,000
WIPAK	EUR	24 928,50 €	53 355,337	56 495,460	3 140,123	0,000
CHISHOLM	DOLLAR	\$171 714,18	285 728,341	282 761,740	0,000	2 966,601
INGREDIA SA	EUR	17 300,00 €	38 616,195	39 206,990	590,795	0,000
PLASTIQUES RG	EUR	33 404,01 €	75 611,647	75 703,508	91,861	0,000
AVEBE	EUR	87 840,00 €	197 367,696	199 071,792	1 704,096	0,000
HOOGWEGT CHEESE	DOLLAR	\$219 313,60	365 238,410	361 143,705	0,000	4 094,705
FLEXICO - ZIP GRIP	EUR	-18 000,00 €	-37 636,200	-40 793,400	0,000	3 157,200
EUROFLEX	EUR	1 386,00 €	2 264,724	3 141,092	876,368	0,000
EPI FRANCE	EUR	165 067,50 €	370 173,838	374 092,475	3 918,637	0,000
ARIFLEX	EUR	89 028,75 €	202 781,511	201 765,856	0,000	1 015,655
BOITE RONDE	EUR	66,03 €	105,921	149,644	43,723	0,000
S & K LABEL	EUR	75,85 €	122,501	171,899	49,398	0,000
SOVATECH	EUR	246,00 €	440,365	557,510	117,145	0,000
ETS FREDDY BAINES	EUR	-197,11 €	-421,258	-446,710	0,000	25,452
DAIRYGOLD	EUR	387 000,00 €	877 077,450	877 058,100	0,000	19,350
ALCAN PACKAGING	EUR	1 057,50 €	1 786,223	2 396,612	610,389	0,000
EURO-M FLEXIBLE PACKAGING	EUR	67 175,65 €	150 103,048	152 240,176	2 137,128	0,000
S D G	EUR	88 442,59 €	200 557,139	200 437,442	0,000	119,697
INTERFOOD VONK	EUR	-271,47 €	-487,248	-615,232	0,000	127,984
ERIE EUROPE	EUR	124 938,72 €	278 844,464	283 148,621	4 304,157	0,000
IMPRIMERIE LEFRANCO	EUR	-274,56 €	-537,327	-622,235	0,000	84,908
BK GIULINI GmbH	EUR	21 912,24 €	49 041,723	49 659,710	617,987	0,000
DAGARD	EUR	3 788,36 €	3 290,141	8 585,560	5 295,419	0,000
MURIN ET FOUILLAT	EUR	343,80 €	447,657	779,154	331,497	0,000
STALE	EUR	582,96 €	726,550	1 321,162	594,612	0,000
MULTIVAC	EUR	1 152,27 €	1 470,369	2 611,390	1 141,021	0,000
V.T.I	EUR	607,91 €	766,424	1 377,706	611,282	0,000
HOEGGERALPINA	EUR	1 189,14 €	2 344,732	2 694,948	350,216	0,000
BOSCH GROUP	EUR	2 500,00 €	3 790,173	5 665,750	1 875,577	0,000
KS-K SCHNEL	EUR	1 764,00 €	3 755,909	3 997,753	241,844	0,000
CORAZZA	EUR	-4 263,60 €	-9 537,247	-9 662,597	0,000	125,350
INTERAL TECHNOLOGICAL	DOLLARS	\$250,00	385,250	385,250	0,000	0,000
GBM	DOLLAR	\$1 554,00	2 321,599	2 558,972	237,373	0,000
UBIFRANCE	EUR	-235,00 €	-399,900	-532,581	0,000	132,681
ENTREPRISE NASER	EUR	3 105,00 €	6 563,314	7 036,862	473,547	0,000
TEAM CREATIF	EUR	101 719,12 €	229 661,429	230 526,042	864,613	0,000
Tcharkia El Bosten El Akhdhar	EUR	-107,68 €	-173,953	-244,035	0,000	70,082
Tcharkia El WADI El Akhdhar	EUR	-1 007,92 €	-1 745,695	-2 284,249	0,001	538,555
EURL PIPO IMPORT EXPORT	EUR	46,20 €	88,544	104,703	22,837	6,678
EURL JMX IMPORT EXPORT	EUR	-29,00 €	-52,625	-65,723	0,000	13,098
EURL FOOD NAT IMPORT/EXPORT	EUR	1 275,82 €	2 347,825	2 891,391	602,810	59,244
EURL MAZIA IMPORT/EXPORT	EUR	-74,95 €	-141,558	-169,859	0,000	28,301
EUROMED FOR INTERNATIONAL TRADE	EUR	-299 441,03 €	-658 523,549	-678 623,206	1 537,489	21 637,146
AL HILAL FOOD STUFF & COLD STORE TRADNG	EUR	-24,00 €	-45,616	-54,391	0,000	8,775
M.M.SINNO & SONS s.a.l.	EUR	-32,00 €	-45,979	-52,694	0,000	6,715
TSHARUCIAT AL MASSA	EUR	-217 657,70 €	-492 347,736	-493 277,646	0,001	929,911
LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES	EUR	-5 636 843,91 €	-11 866 179,988	-12 774 779,353	4 163,303	912 762,669
ARIFLEX	EUR	-7 683,01 €	-16 327,549	-17 412,006	0,000	1 084,457
ARIFLEX	EUR	404 690,79 €	839 450,586	917 311,345	77 700,151	0,000
AVEBE	EUR	159 320,00 €	336 595,612	362 151,440	24 471,304	0,000
BBA	EUR	1 109 700,00 €	2 280 617,610	2 520 538,950	234 295,500	0,000
COPIAA	EUR	45 500,00 €	93 850,575	103 603,500	9 266,075	0,000
DAIRYGOLD	EUR	516 000,00 €	1 124 680,050	1 172 971,200	44 730,750	0,000
EPI FRANCE	EUR	100 800,00 €	214 588,080	228 513,600	13 854,960	0,000
ERIE EUROPE	EUR	290 060,61 €	611 797,862	660 519,154	45 566,498	0,000
ETS FREDDY BAINES	EUR	118 676,80 €	248 435,313	269 182,965	20 521,919	0,000
HOOGWEGT CHEESE	EUR	156 244,20 €	333 714,153	356 705,506	20 382,075	0,000
IDI SAS	EUR	124 300,00 €	251 819,370	282 596,050	29 881,720	0,000
INGREDIA SA	EUR	403 188,75 €	831 899,919	915 083,874	81 846,745	0,000
MULTIVAC	EUR	332,74 €	559,885	754,089	194,204	0,000
RUPP	EUR	364 630,00 €	743 907,804	833 726,495	82 453,165	0,000
Total					728 708,171	949 015,213

Annexe (4)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2013 AU 31/12/2013

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (1) (après modifications comptables)	2 148 827,676	
A REINTERGRER	1 799 199,727	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	48 000,000	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	20 890,912	
Provisions constituées (Créances client)	169 805,564	
Provisions constituées (stock)	176 740,457	
Jetons de présence dans la limite de 1000 dinars	3 000,000	
Impôt sur les sociétés	391 874,421	
Taxe sur les voyages	1 260,000	
Amendes et pénalités non déductibles	12 260,940	
Pertes de changes non réalisées	728 708,171	
Amort des immob réévaluées	176 659,262	
Provisions pour Congés	70 000,000	
A DEDUIRE		1 286 457,629
Reprise sur provision clients		93 746,066
Gains de changes non réalisés		949 015,213
Reprise pour perte de change		243 696,350
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS		
Bénéfice	2 661 569,774	
Deficit		
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE		
Bénéfice	2 661 569,774	
Deficit		
RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE		
Bénéfice	2 661 569,774	
Deficit		
Base de déduction du bénéfice / Export	2 661 569,774	
	26,38%	702 197,667
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20%	1 959 372,107	
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM	61 949 467,329	
Bénéfice	1 959 372,107	
Deficit		
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AU TAUX DE 20%	391 874,421	
Minimum d'impôt 0,2% du CA local TTC	123 898,935	

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2013

Libellé	Provision 2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Provision 2013
HOTEL CHEMS EL HANA	2 690,165	0,000	0,000	2 690,165
KHALED ABBAS	1 636,275	0,000	0,000	1 636,275
HOTEL SULTAN'S BEACH CLUB	1 268,039	0,000	0,000	1 268,039
MINIPRIX LA GOULETTE	3 544,200	0,000	0,000	3 544,200
RIADH ESSGHAIER	2 320,266	0,000	0,000	2 320,266
SOC.ESSALAMA ARIANA	1 021,128	0,000	0,000	1 021,128
RIDHA HAMMEMI	1 122,042	0,000	0,000	1 122,042
SUD CLEANING & SERVICES	2 128,508	0,000	0,000	2 128,508
SOC.EL MOEZ	1 182,198	0,000	0,000	1 182,198
SOC.SOCIMEX	2 923,873	0,000	0,000	2 923,873
KHALED SALLAMI (KEF	275,925	0,000	0,000	275,925
SOC.COMMERCIALE BEDDEY	4 418,816	0,000	0,000	4 418,816
SUPERETTE L'AOUINA(K.ESSE	248,465	0,000	0,000	248,465
JAMEL FADHLAOUI (KEF)	5 533,820	0,000	0,000	5 533,820
SODIPAM	894,936	0,000	0,000	894,936
SOC.ESSAFA	808,892	0,000	0,000	808,892
PHENICIENNE DU COMMERCE	5 404,700	0,000	0,000	5 404,700
TOP GROS	795,567	0,000	0,000	795,567
ETS BEN REJEB	1 537,283	0,000	0,000	1 537,283
SORECOM (MONASTIR)	282,341	0,000	0,000	282,341
SAMIR AMEUR	98,520	0,000	0,000	98,520
AHMED LAAMIRI ESSID	7 660,478	0,000	0,000	7 660,478
SOC.HABIB BABAYA	3 689,935	0,000	0,000	3 689,935
SODIFROL	9 088,341	0,000	0,000	9 088,341
SOC.ENNAJEH	858,251	0,000	0,000	858,251
HABIB BABAYA EL MOUROUJ V	7 252,731	0,000	0,000	7 252,731
CENTRALE DE VENTE EN GROS	1 182,301	0,000	0,000	1 182,301
SOC.NEJD BEN KHLIFA	4 038,597	0,000	0,000	4 038,597
SOC.HADYL DE DISTRI	8 357,919	0,000	0,000	8 357,919
KHMAIES LAAJILI	1 751,000	0,000	0,000	1 751,000
SLIM CHEBIL	893,161	0,000	0,000	893,161
LASSAAD BOUHLEL	665,833	0,000	0,000	665,833
HOTEL TEJ MARHABA	7 791,125	2 107,928	0,000	9 899,053
AMOR BOUGUECHA	396,613	0,000	0,000	396,613
SOC.DISTRIBUTION EN	962,548	0,000	0,000	962,548
ALI DJEBELI	395,794	0,000	0,000	395,794
HOTEL MARHABA	5 526,029	0,000	5 526,029	0,000
EL MOURADI PALM MAR	3 686,069	0,000	3 686,069	0,000
MAHOUACHI SLAHEDDIN	3 061,550	0,000	0,000	3 061,550
"S.T ELMOURADI""HOT	0,000	10 491,129	0,000	10 491,129
SOC.BARAKA	2 956,909	0,000	0,000	2 956,909
SOC.MOEZ BARBOUCHE	500,000	0,000	0,000	500,000
BOU KHICHA AZIZ	17 000,023	0,000	0,000	17 000,023
MONJI BOUHANI	1 000,000	0,000	0,000	1 000,000
JALSSI BEN HAFNAOUI	40 165,136	0,000	0,000	40 165,136
SAMIR CHAABENE	22 019,141	0,000	0,000	22 019,141
CHOKRI FRIDHI	1 355,000	0,000	0,000	1 355,000
MOKHTAR HARKI	80 518,625	0,000	480,724	80 037,901
ANIS SLAMA	5 773,746	1 725,000	2 250,000	5 248,746
EL MISKINI HAMMADI	1 150,000	0,000	0,000	1 150,000
BEN AFIA ZIED	12 051,791	0,000	0,000	12 051,791
MONJI BOUHANI II	700,000	0,000	0,000	700,000

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2013

Libellé	Provision 2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Provision 2013
ANIS KHLIF	24 652,372	0,000	0,000	24 652,372
SLIM HAQUECH	5 500,000	0,000	0,000	5 500,000
STE LES QUATRES SAI	88 964,252	0,000	0,000	88 964,252
S.T.E.H. HOTEL THAL	2 072,814	0,000	0,000	2 072,814
S.E.D.T THALASSA MA	4 676,234	0,000	0,000	4 676,234
S.B.H EL MOURADI E	10 237,666	4 491,321	10 237,666	4 491,321
S.I.H EL MOURADI -	0,000	0,000	0,000	0,000
STE EL YASMINE	0,000	0,000	0,000	0,000
SALAH BESSEM	971,170	0,000	0,000	971,170
CHARBATLI ABDELKADE	1 350,000	4 000,000	0,000	5 350,000
ANIS KHLIF II	44 859,470	0,000	0,000	44 859,470
GHRIBI ABDELAZIZ	1 800,000	0,000	0,000	1 800,000
OUJI BILEL	2 695,000	0,000	0,000	2 695,000
HABIB BEN HABIB CHA	5 945,000	0,000	0,000	5 945,000
ABDELKADER RIAHI	900,000	0,000	0,000	900,000
FRAOUES NOUREDDINE	31 882,481	0,000	0,000	31 882,481
ESSABA	1 903,443	0,000	0,000	1 903,443
SAMIR BEN DAHMANE	1 550,000	0,000	0,000	1 550,000
DARGHOUMI HAMED	3 714,169	0,000	29,147	3 685,022
EL HANI BECHIR II	400,000	0,000	0,000	400,000
EL OUERDIANE NIZAR	3 801,182	0,000	0,000	3 801,182
ESSOUI MOHAMED	10 096,547	0,000	0,000	10 096,547
BEN FRAJ SABEUR	5 000,000	0,000	0,000	5 000,000
NAHDI RIADH	8 513,673	0,000	0,000	8 513,673
AYARI ALI BEN AMOR	1 269,941	0,000	0,000	1 269,941
BEN MEDDEB HABIB	2 640,000	0,000	0,000	2 640,000
BEN SALEH MED FAOUZ	6 720,285	0,000	30,163	6 690,122
LAZHER BEN ALI AFLI	9 205,226	0,000	0,000	9 205,226
OUESLATI MOHAMED AL	3 180,824	0,000	0,000	3 180,824
HMIDI EL FATHI	6 029,000	0,000	1 391,869	4 637,131
EL MISKINI HAMMADI	9 060,805	0,000	700,000	8 360,805
KHAYATI RAMZI	9 499,943	0,000	0,000	9 499,943
HAMDI MEJDI	2 977,881	0,000	0,000	2 977,881
STE DIRECT DE DISTR	1 727,107	0,000	0,000	1 727,107
ANIS KHLIF III	15 238,174	0,000	0,000	15 238,174
WASSIM EL ARBI	961,410	0,000	0,000	961,410
AMOURI WAJDI	0,000	0,000	0,000	0,000
HOTEL EL MOURADI TO	7 222,682	2 879,920	7 222,682	2 879,920
DRIDI MED SOFIENE	7 231,488	0,000	0,000	7 231,488
DHOUIOUI HASSEN	496,295	0,000	78,273	418,022
TRABELSI LOTFI	300,066	0,000	0,000	300,066
STE HOBUGA TUNISIE	0,000	5 378,679	0,000	5 378,679
BEN ECHIKH RIDHA	2 016,000	0,000	0,000	2 016,000
AZAI EZ MOHAMED	1 000,000	0,000	0,000	1 000,000
SEKIBI MOHAMED SOUH	11 907,351	0,000	0,000	11 907,351
BEN MOHAMED WALID	2 890,115	0,000	0,000	2 890,115
CHARBTI FOUED	1 665,794	0,000	48,722	1 617,072
EL BADRANI MOHAMED	11 567,791	0,000	177,233	11 390,558
SPTM EL MOURADI CAP	4 150,991	5 611,350	4 150,991	5 611,350
S.I.H.M CLUB EL KAN	0,000	6 450,000	0,000	6 450,000
EL EZZI BELHASSEN	13 555,021	0,000	0,000	13 555,021
S.I.H.M HOTEL DJERB	9 932,115	0,000	9 932,115	0,000

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2013

Libellé	Provision 2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Provision 2013
PATISSERIE ALTAF	4 764,083	0,000	70,670	4 693,413
STE ARIANA CENTER	2 000,000	0,000	0,000	2 000,000
ANIS BEN FRAJ	24 095,946	0,000	200,000	23 895,946
MED ALI HALWES	59 152,493	0,000	0,000	59 152,493
STE D'ÉTUDE ET RÉAL	0,000	14 965,570	0,000	14 965,570
MED CHOUCANE	3 808,949	0,000	0,000	3 808,949
STE TUNIBIO" SARL"	10 540,188	0,000	0,000	10 540,188
KHADRAOUI MONDHER	8 800,000	20 066,000	800,000	28 066,000
BAHRIA MAKREM	13 793,862	0,000	0,000	13 793,862
ANIS BEN FRAJ 2	20 444,437	0,000	0,000	20 444,437
KAROUI KAMEL	66 661,374	12 675,000	11 700,000	67 636,374
TOUATI MOHAMED HEDI	14 584,507	0,000	0,000	14 584,507
STE AMINA DE COMMER	5 313,333	0,000	0,000	5 313,333
HAITHEM BEN MOHAMED	7 873,402	0,000	0,000	7 873,402
STE EL GHOUL	2 457,643	0,000	2,081	2 455,562
SLIM ZAGHBIBI	79 289,772	0,000	0,000	79 289,772
EL ARBI EL KAROUI	3 944,000	0,000	0,000	3 944,000
HASSEN MERSNI	1 926,300	0,000	0,000	1 926,300
STE WORLD BUSNIS CO	7 193,199	0,000	0,000	7 193,199
STE CHAKROUN DE COM	8 496,086	0,000	0,000	8 496,086
ABDELKADER MESKINI	1 894,805	0,000	0,000	1 894,805
BEN MEDDEB HABIB II	2 024,000	2 167,000	804,000	3 387,000
STE PALM BEACH "PAL	3 427,373	0,000	0,000	3 427,373
EL MATRI OUSEMA	2 500,000	0,000	0,000	2 500,000
JANDOUBI FARID	500,000	0,000	0,000	500,000
DOUGUI SAMIR BEN BE	1 083,746	0,000	1 083,746	0,000
SOCIETE ZARROUG DU	0,000	0,000	0,000	0,000
SOCIETE SINTEC	3 391,620	0,000	0,000	3 391,620
STE DE DISTRIBUTION	0,000	6 508,000	0,000	6 508,000
TUNIISIA ALL PRODUC	2 205,134	0,000	2 205,134	0,000
EL KADHI DE COMMERC	5 645,875	0,000	0,000	5 645,875
CHOKRI KHALFOUNE	6 000,000	0,000	4 000,000	2 000,000
STE DE CCE, DISTRUB	3 201,194	0,000	3 201,194	0,000
STE ZAGHBIBI NEGOCE	16 517,385	0,000	0,000	16 517,385
MAJDI OUARTANI	0,000	8 969,140	0,000	8 969,140
RIAHI MOHAMED	0,000	1 000,000	0,000	1 000,000
BOU HAMED OMAR	0,000	14 306,241	0,000	14 306,241
MAGASIN CENTRAL HAM	0,000	17 247,555	0,000	17 247,555
LAMISS	0,000	800,000	0,000	800,000
STE IMMOBILIERE ET	0,000	2 728,000	0,000	2 728,000
SOCIETE ADAM DISTRI	0,000	7 666,711	0,000	7 666,711
HOTEL CHEMS EL HANA	1 640,898	0,000	0,000	1 640,898
HOTEL ABN DIAR EL ANDALOUS	237,181	0,000	0,000	237,181
IBEROSTAR PHENICIA	319,155	0,000	0,000	319,155
SOC.L'OASIS	1 026,999	0,000	0,000	1 026,999
AMOR	407,887	0,000	0,000	407,887
MAGASIN SAC	446,895	0,000	0,000	446,895
CREMERIE LE FERMIER ARIANA	515,911	0,000	0,000	515,911
ABDELBERRI	259,256	0,000	0,000	259,256
RAVY EL MANAR	2 161,725	0,000	0,000	2 161,725
HOTEL ABN GOLF	989,340	0,000	0,000	989,340
CREMERIE LE FERMIER KRAM	191,207	0,000	0,000	191,207

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2013

Libellé	Provision 2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Provision 2013
RESTAURANT LES 3 PERLES	514,500	0,000	0,000	514,500
AU BEC FIN	219,391	0,000	0,000	219,391
BEN HRIZ RIDHA	464,195	0,000	0,000	464,195
HAYOUNI HOUCINE	736,759	0,000	0,000	736,759
SOC.COMMERCIALE EL AMENE	6 073,443	0,000	0,000	6 073,443
HOTEL SULTAN'S BEACH CLUB	750,598	0,000	0,000	750,598
SOC.DKHIL ARIANA	986,418	0,000	0,000	986,418
IBEROSTAR SAHARA BEACH	392,254	0,000	0,000	392,254
ABN AEROPORT DJERBA	146,138	0,000	0,000	146,138
PERSONNEL	1 205,273	0,000	0,000	1 205,273
RESTAURANT L'EMINCE	754,767	0,000	0,000	754,767
HAKIM	480,800	0,000	0,000	480,800
MAGASIN L'ARC	221,983	0,000	0,000	221,983
HOTEL ABN TUNIS	157,248	0,000	0,000	157,248
HOTEL ABN BORJ	228,764	0,000	0,000	228,764
HOTEL ABN CAP MAHDIA	157,820	0,000	0,000	157,820
MAGASIN KAIS	203,315	0,000	0,000	203,315
SOMECO	861,540	0,000	0,000	861,540
SOC.CENTRALE D'ACHAT	907,046	0,000	0,000	907,046
MLIHA	516,306	0,000	0,000	516,306
EPICERIE SITMA	309,405	0,000	0,000	309,405
EDDOUKEN	135,394	0,000	0,000	135,394
SOC.EMERAUDES SUPERMARKET	1 589,352	0,000	0,000	1 589,352
HICHEM BELAKDHAR	455,854	0,000	0,000	455,854
SOC.NEPTUNE	168,299	0,000	0,000	168,299
SOC.SLITI	252,067	0,000	0,000	252,067
ALIMENTATION EMNA (KRAM)	585,940	0,000	0,000	585,940
INTERCODIP	740,528	0,000	0,000	740,528
SO.CO.G.LAC.	211,056	0,000	0,000	211,056
SUPERMARCHE MIGRO	846,117	0,000	0,000	846,117
SOC.BEN DJEMIAA(MARSA)	281,158	0,000	0,000	281,158
THE HOUSE	818,989	0,000	0,000	818,989
SOC.BEN FDILEN	371,392	0,000	0,000	371,392
HOTEL OKBA	88,936	0,000	0,000	88,936
HOTEL HOURIA PALACE	118,948	0,000	0,000	118,948
PRESIDENCE	3 656,351	0,000	0,000	3 656,351
RELAX PALACE	2 205,974	0,000	0,000	2 205,974
NACEUR (OUVRIER SOVIA)	60,179	0,000	0,000	60,179
PHENICIENNE DU COMMERCE MZ	479,331	0,000	0,000	479,331
SOC.EL YOSRE	779,419	0,000	0,000	779,419
COMPTOIR G.DU COMMERCE	254,261	0,000	0,000	254,261
SUPERMARCHE ZITOUNA(SFX1)	519,385	0,000	0,000	519,385
BOUBAKER BEN SALAH	515,327	0,000	0,000	515,327
ZIED (BEN AROUS)	119,654	0,000	0,000	119,654
SOC.AZZABI FRERES	452,755	0,000	0,000	452,755
KILANI BEN HAMIDA	817,610	0,000	0,000	817,610
AHMED KHALSI	1 026,593	0,000	0,000	1 026,593
NOUVELAIR TUNISIE	249,981	0,000	0,000	249,981
FETHIA ZARAA EP.JILANI	205,309	0,000	0,000	205,309
LASSAAD JLISSI	4 493,079	0,000	0,000	4 493,079
M.D.N S.P.B	187,272	0,000	0,000	187,272
M.D.N E.M.A.N	423,134	0,000	0,000	423,134

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2013

Libellé	Provision 2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Provision 2013
M.D.N B.A S.H CODE :1648	230,517	0,000	0,000	230,517
M.D.N 81 RT CODE: 1649	461,046	0,000	0,000	461,046
SUPERMARCHE ZITOUNA GABES	117,335	0,000	0,000	117,335
M.D.N RH(ORDINAIRE)	1 320,151	0,000	0,000	1 320,151
EBF SIJOU MI 4	386,161	0,000	0,000	386,161
SNODI	846,456	0,000	0,000	846,456
EBF GROMBALIA	140,343	0,000	0,000	140,343
SODEXHO CLINIQUE EL MANAR	393,460	0,000	0,000	393,460
PIZARIA ALI BABA	135,433	0,000	0,000	135,433
HOTEL HASDRUBAL HAMMAMET	119,743	0,000	0,000	119,743
BAGATELLE	82,960	0,000	0,000	82,960
ALIMENTATION EMNA (RADES)	381,677	0,000	0,000	381,677
THABET BEN KHLIFA	526,000	0,000	0,000	526,000
LA SUPERETTE EL MOUROUJ	463,819	0,000	0,000	463,819
SORIEB(MENZ.BOURGUIBA)	846,256	0,000	0,000	846,256
SOC.ANISSA SAYADI	126,365	0,000	0,000	126,365
ETS SALEM SAID & FILS	276,594	0,000	0,000	276,594
CHAWKI AYARI CL01	403,273	0,000	0,000	403,273
SOC.RAHOUI & CIE	624,946	0,000	0,000	624,946
SOC.ENNAJEH	356,343	0,000	0,000	356,343
HABIB BEN HAMED	341,797	0,000	0,000	341,797
CENTRALE DE VENTE EN GROS	419,808	0,000	0,000	419,808
SOC.BOUABID & FRERES	473,622	0,000	0,000	473,622
SOGEREST LE DELICE	190,199	0,000	0,000	190,199
BAGUETTE & BAGUETTE	328,437	0,000	0,000	328,437
SEG-PV	388,878	0,000	0,000	388,878
SLIM CHEBIL	755,359	0,000	0,000	755,359
KARIM RIAHI	160,000	0,000	0,000	160,000
SOC.EL HABIB	259,738	0,000	0,000	259,738
ABDERRAZEK JRIDI	423,768	0,000	0,000	423,768
BOUZID BESSAM	742,528	0,000	0,000	742,528
STE COMMERCIAL ENNAKHIL	2 664,432	0,000	0,000	2 664,432
HOTEL EL HANA BEACH	1 479,574	0,000	0,000	1 479,574
HAMMAMET HOTEL	3 117,924	0,000	0,000	3 117,924
STE IBEROSTAR TUNISIE H. IBERO ZEPHIR	146,093	0,000	146,093	0,000
PROMOGRO	0,000	0,000	0,000	0,000
STE BEN YAGHLENE & Cie	0,000	0,000	0,000	0,000
PRESIDENCE	2 926,170	0,000	2 926,170	0,000
HOTEL TEJ MARHABA	2 135,072	0,000	2 140,028	-4,956
SOC.ENNASR (GAFSA)	1 240,268	23,736	1 264,004	0,000
HOTEL MARHABA	2 509,034	294,970	2 804,004	0,000
MUSTAPHA LEGHA	1 019,726	0,000	0,000	1 019,726
S.T ELMOURADI"HOTELMELIA EL MOURADI"	0,000	1 206,760	0,000	1 206,760
SOC.BOUANENI	1 081,882	0,000	0,000	1 081,882
INTER HOTEL DAR JERBA	0,000	0,000	0,000	0,000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH "S.H.B.G"	2 400,241	0,000	0,000	2 400,241
S.JET ELDO TUN "HOTEL.SALAMMBO"	0,000	3 060,353	0,000	3 060,353
INTER HOTEL TROPICANA CLUB	0,000	0,000	0,000	0,000
GHANJATI AMARA	7 760,073	0,000	0,000	7 760,073
Ste Ulysse SA (Radisson Blu Ulysse)	0,000	0,000	0,000	0,000
Ste Les Quatres Saisons Distribution	6 737,198	0,001	0,000	6 737,199
ST SOL MELIA HOTEL PALM AZUR	981,328	0,000	0,000	981,328

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2013

Libellé	Provision 2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Provision 2013
S.I.H.T HOTEL SCHEHERAZADE	593,116	0,000	0,000	593,116
STEH HOTEL THALASSA SHALIMAR	1 770,517	0,000	0,000	1 770,517
S.T.E.H. HOTEL THALASSA VILLAGE SOUSSE	122,967	0,000	122,967	0,000
S.E.D.T THALASSA MAHDIA	0,000	-1,135	0,000	-1,135
STE PIT S.A HOTEL MAJESTY GOLF	3 125,308	0,000	0,000	3 125,308
STE MAGIC LIFE TUNISIE HOTEL PENELOPE	0,000	0,000	0,000	0,000
MOHAMED BASSEM ZARAAD	484,305	0,000	484,305	0,000
CHO BTE A1828589	0,000	-8,000	0,000	-8,000
C.H.C.V HOTEL THALASSA EL ANDLOUS	1 304,518	0,000	1 304,518	0,000
OUESLATI MOHSEN	4 064,396	0,000	0,000	4 064,396
SOCETOUR(HOTEL PHENICIA HAMMAMET)	0,000	0,000	0,000	0,000
SOC LES TROIS CHEMINS	4 656,375	0,000	0,000	4 656,375
Ste direct de distribution	0,000	-16,000	0,000	-16,000
AMOURI WAJDI	3 597,042	0,000	3 597,042	0,000
HOTEL EL MOURADI TOZEUR	0,000	4 377,626	0,000	4 377,626
S.I.H.M HOTEL DJERBA MENZEL	4 286,183	0,000	4 286,183	0,000
M NACEUR MOKHTAR	3 086,164	0,000	0,000	3 086,164
MED ALI HALWES	0,000	-130,493	0,000	-130,493
FENANI ADEL	1 838,398	0,000	0,000	1 838,398
GARMA Zouheir	1 109,427	226,869	1 336,296	0,000
Ste Hotellere des Oasis de Tunisie : YADIS OASIS KEB	0,000	612,915	0,000	612,915
S.O.H.T YADIS OASIS TOZEUR	517,865	0,000	517,865	0,000
STE AMINA DE COMMERCE SAC	4 615,928	0,000	2 307,964	2 307,964
STE EL GHOUL	0,000	-155,194	0,000	-155,194
SLIM ZAGHBIBI	0,000	-50,573	0,000	-50,573
HECHAICHI TOUMIA	13 870,537	0,000	0,000	13 870,537
Ste Ikhlass de Distribution Alimentaire	315,182	184,937	500,119	0,000
Sté Duo Expert	756,036	0,000	0,000	756,036
STE BEN KALIA DE COMMERCE	8 214,311	0,000	0,000	8 214,311
STE AGRICOLE DE MEDNINE	6 429,806	0,000	0,000	6 429,806
SOCIETE ZARROUG DU COMMERCE EN GROS	0,000	1 012,017	0,000	1 012,017
SOCIETE VOLAILLES DE NORD	5 195,382	0,000	0,000	5 195,382
EL KADHI DE COMMERCE	0,000	-20,436	0,000	-20,436
STE LES JARDINS HAMMAMET " HÔTEL LES JARDINS "	4 216,018	0,000	0,000	4 216,018
BOU HAMED OMAR	0,000	4 486,444	0,000	4 486,444
STE MAGIC LIFE HOTEL SKANES FAMILY RESORT	0,000	0,000	0,000	0,000
MAGASIN CENTRAL HAMMAM LIF	0,000	2 466,223	0,000	2 466,223
Total	1 260 732,958	169 805,564	93 746,066	1 336 792,456

Annexe (6)

DETAIL DES DONS ET SUBVENTIONS

Identité du bénéficiaire	Adresse	Montant
MAGIC LIFE AFRICANA	YASMINE HAMMAMET	300,000
GOLDEN TULIP CARTHAGE TUNISIE	MONTAZAH CARTHAGE VOLTA SUP	150,000
HOTEL COUPLE SOUSSE SCHEHERAZADE	BLVD 14 JANVIER 4039 SOUSSE TUNISIE	150,000
HOTEL MAGIC LIFE AFRICANA IMPERIAL	BP48 8056 YASMINE HAMMAMET -TUNISIE	300,000
HOTEL MAGIC LIFE MANAR IMPERIAL	ROUTE TOURISTIQUE MREZGKA 8050	300,000
HOTEL PALMA AZUR DJERBA	BP340 ZONE TOURESTIQUE AGHIR	150,000
HOTEL PENELOPE BEACH	ZONE TOURISTIQUE MIDOUN DJERBA	300,000
SHERATON TUNIS	BP 345 TUNIS CARTHAGE	200,000
RAMADA PLAZA	Coté de carthage gammarth	200,000
ALZHEIMER TUNISIE	TUNIS	250,000
ASSOCIATIONS D'AIDE AU SOURDS	SIDI HASSINE TUNIS	200,000
ASSOCIATION TUNISIENNE DES TRAVAILLEURS	TUNIS	200,000
ASSOCIATION DES JEUNES TUNISIENS POUR LE	10 RUE DE CAIRE TUNISIE	100,000
ASSOCIATION NATIONAE DES MEDECINS	SIDI THABET	500,000
ASSOCIATION LA VOIX DE L'ORPHELIN DE TUNIS	15 RUE BORJ BOURGUIBA 1002 TUNIS	1 000,000
SUBVENETION ACCOR AU AGIM ARIANA	ARIANA	100,000
NABILA HAMMAMI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
MABROUKA AMARA	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
IMEN GUENENA	MGHIRA	200,000
ALILA RAHMANI	BIR JEDID KHELIDIA	200,000
HAYET TRAI	BIR JEDID KHELIDIA	200,000
SALWA TOUATI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
ABLMALEK ABDALLH	BOUMHAL	500,000
AHMED JARJOUR	CITE BIR JEDID KHELIDIA	300,000
NEILA HAKIRI	MOUROUJ	200,000
THOURAYA ELBAHI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
WAFKA KEDII	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
MADINAH VOYAGE	18 RUE SAAD ZAGHLOUL 1001 TUNIS	11 570,000
RAEF CHOUIEKH	SOUSSE	200,000
SOFIENE MAATOUK	NABEUL	300,000
MOUFIDA RIAHI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
HANENE HADDAGI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
HANA HABLANI	MORNAG	200,000
SOUMAYA CHIKHA	NAASSEN	300,000
YOUSSEF CHAIBI	NAASSEN	300,000
REBEH MEHOUACHI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
SAIDA HELEL	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
LAMIA LAAJILI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	200,000
IMED MEHOUACHI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	300,000
MOUNIR ALOUI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	500,000
ABLMAJID NASRAOUI	MHAMDIA	100,000
BRIKA FARHANI	CITE BIR JEDID KHELIDIA	430,000
Total		22 200,000

Annexe (7)

Provision pour stock 2013

Famille	Provision au 31_12_2013
DIVERS	2 301,178
EMBALLAGE	162 890,417
MATIERE PREMIERE	7 970,199
PIECES DE RECHANGE	3 578,663
Total	176 740,457

Annexe (8)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2013	2012
(1) Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues		. <i>Marge Commerciale</i>	-	-
(2) Revenus et autres produits d'exploitation	72 192 430,589					
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	- 575 380,612			
Production Immobilisée						
Total	72 192 430,589	Total	- 575 380,612	. <i>Production</i>	72 767 811,201	45 064 774,461
(2) Production	72 767 811,201	Achats consommés	46 014 814,673	. <i>Marge sur coût matières</i>	26 752 996,528	15 974 363,022
(1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	14 240 665,958			
(2) Marge sur coût matière	26 752 996,528					
Subvention d'exploitation						
Total	26 752 996,528	Total	14 240 665,958	. <i>Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)</i>	12 512 330,570	6 662 138,987
Valeur Ajoutée Brute	12 512 330,570	Impôts et taxes	334 051,551			
		Charges de personnel	5 015 920,522	. <i>Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation</i>		
		Total	5 349 972,073		7 162 358,497	3 446 149,826
Excédent brut d'exploitation	7 162 358,497	ou Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	278 628,476	Autres charges ordinaires	-			
Produits financiers	13 203,223	Charges financières	1 240 793,732			
Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	3 672 694,367			
		Impôt sur le résultat ordinaire	391 874,421	. <i>Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)</i>		
Total	7 454 190,196	Total	5 305 362,520		2 148 827,676	637 747,257
Résultat positif des Activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	2 148 827,676			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-	. <i>Résultat Net après Modifications Comptables</i>		
Total	-	Total	2 148 827,676		2 148 827,676	1 503 788,804

Annexe (9)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2013

1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Exprimé en Dinars)

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
1-a Garanties personnelles						
Cautionnement	338 000					Caution solidaire LFS
Aval	-					
Autres garanties	-					
1-b Garanties réelles						
Hypothèque	5 491 163	BT				en 1er rang lot de terrain SELMA II
	-	STB				en rang utile lot de terrain SELMA II
	571 079	UBCI				en rang utile lot de terrain SELMA II
	5 477 268	BH				en rang utile lot de terrain SELMA II
	2 622 991	ATIJARI BANK				en rang utile lot de terrain SELMA II
	2 158 391	BTK				en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	5 491 163	BT				en 1er rang Fond de commerce et matériel
	-	STB				en rang utile Fond de commerce et matériel
	571 079	UBCI				en rang utile Fond de commerce et matériel
	5 477 268	BH				en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 622 991	ATIJARI BANK				en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 158 391	BTK				en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues						
1-d Créances à l'exportation						
Abandon de créances						
Prime de remboursement obligations non convertibles						
Total						
2- Engagements reçus						
2-a Garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
2-b Garanties réelles						
Hypothèque						
Nantissement						
Effets escomptés non échues	2 525 042					
Créances à l'exportation (Lettre de crédit)						
2-e Abandon de créances						
Total						
3- Engagements réciproques						
Loyer de leasing	78 111					Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé						
Avals et Cautions	1 875 293					
Crédit documentaire	800 000					
Refinancement						
Factures visées	650 647					
Personnel congés à payer supérieurs à ceux prévus par la convention collective	100 673					
Total						

2- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

POSTES CONCERNES	VALEUR COMPTABLES DES BIENS DONNES EN GARANTIE	PROVISIONS
Emprunt Obligataire		
Emprunt d'investissement		
Emprunt courant de gestion		
Autres		

Annexe (10)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2013

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Reserve Speciale de Réévaluation	Autres Réserves	Subvention d'invest.	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	2 675 000	81 068	0	3 052 404	50 000	9 531	-3 761 085	637 747	2 744 664
Affectation et imputations (AGO 09/05/2012)						10	68 738	-637 747	-569 000
Augmentation de capital (AGE 13/09/2012)	569 000								569 000
Subvention d'investissement									-8 163
Résultat de l'exercice						-8 163		1 503 789	1 503 789
Soldes au 31/12/2012 avant affectation	3 244 000	81 068	0	3 052 404	50 010	1 368	-3 692 348	1 503 789	4 240 290
Affectation et imputations (AGO 28/06/2013)							1 503 789	-1 503 789	0
Augmentation de capital (AGE 13/09/2012)	1 456 000		9 464 000						10 920 000
Subvention d'investissement						52 146			52 146
Résultat de l'exercice								2 148 828	2 148 828
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	4 700 000	81 068	9 464 000	3 052 404	50 010	53 514	-2 188 559	2 148 828	17 361 263

Annexe (11)

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination 2013

Comptes de charges par nature	Montant en Dt	Ventilation				Observations
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats de matières et Emballage	48 596 677	48 596 677				
Achats matières et fournitures	2 051 999	1 992 512		59 487		
Autres services extérieurs	6 794 980	45 350	4 512 320	2 237 311		
Charges diverses ordinaires	56 135	34 963		21 172		
Charges financières	1 240 794			1 240 794		
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 672 694			3 672 694		
Impôts sur les bénéfices	391 874			391 874		
Impôts, taxes et versements assimilés	334 052	3 218		330 833		
Personnel & Personnel extérieur à l'entreprise	6 912 812	4 707 291	255 091	1 950 430		
Services extérieurs	3 440 660	880 918	2 211 499	348 244		
Variation de Stocks	-2 581 862	-2 581 862				
Variation de Stocks des Produits Finis						
Total	70 910 815	53 679 066	6 978 909	10 252 841		

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société LAND'OR SA, arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 68.526.008 D, un résultat net bénéficiaire de 2.148.828 D et un flux d'exploitation négatif de 7.054.051 D, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société LAND'OR SA. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la

circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société LAND'OR SA arrêtée au 31 Décembre 2013 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, il convient de signaler ce qui suit :

1- CREANCE SUR LA SOCIETE LAND'OR MAROC:

Au 31 Décembre 2013, le solde du compte clients est anormalement élevé par rapport au chiffre d'affaires et ce, du fait que la filiale marocaine – LAND'OR MAROC- n'a pas pu faire face à ses échéances de paiement suite au problème technique rencontré.

Il convient de rappeler à ce niveau que fin 2011, LAND'OR SA a constitué une filiale au Maroc pour le commerce et la distribution des produits laitiers et fromage.

Au 31 Décembre 2013, le capital de LAND'OR Maroc s'élevant à 9.000.000 Dirhams Marocains (MAD) – soit l'équivalent de 1.629.616 D- est détenu exclusivement par LAND'OR SA.

Les états financiers audités de la société LAND'OR Maroc arrêtés au 31 Décembre 2013, mis à notre disposition, font apparaître une situation nette négative de 39.837.172 MAD soit l'équivalent de - 8.007.670 D.

La créance de LAND'OR SA sur cette filiale s'élève au 31 Décembre 2013 à 12.774.779 D (ou 5.636.844 Euros dont 5.197.549 Euros provenant des ventes 2013).

Postérieurement au 31 Décembre 2013, un montant de 589.000 Euros a été encaissé par LAND'OR SA au titre de sa créance sur la filiale marocaine.

Sur la base du rapport du Comité permanent d'audit et de la communication faite par la Direction Générale de la société LAND'OR SA et de la situation en 2014, les risques de non recouvrement de la créance sur la filiale marocaine semblent pour l'instant écartés.

2- FRAIS DE MARKETING

Les frais de marketing pris en charge au cours de l'exercice 2013 au titre des marchés marocain et libyen s'élèvent à 1.357.008 D soit respectivement 442.246 D et 914.762 D.

La société a opté pour la résorption de ces frais sur 3 ans.

3- CREANCE SUR LA SOCIETE ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSANAAT ALAGHDHIA ALMOUCHTARAKA (LIBYE)

Un engagement triparti a été signé fin 2010, confirmant la prise en charge du reliquat du savoir-faire restant à payer par ERRAKI (LYBIE) par une nouvelle société créée en LYBIE en 2010. Cet engagement a été constaté parmi les créances immobilisées de LAND'OR SA pour 850.000 Euros, soit l'équivalent de 1.633.785 D.

Il est à signaler que LAND'OR SA détient également une participation de 65 % dans le capital de cette nouvelle société libérée à hauteur de 65 % soit 226.799 D

Toutefois, à la date de rédaction du présent rapport et compte tenu du contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Lybie, le projet de construction de l'usine de cette nouvelle société de production alimentaire (charcuterie) n'a pas encore démarré.

4- INVESTISSEMENTS FINANCIERS AUX ETATS UNIS.

Au cours de l'exercice 2011, LAND'OR SA a constitué aux Etats-Unis d'Amérique la société LAND'OR USA HOLDINGS INC au capital de 650.000 US Dollars. La partie libérée (soit 150.000 USD, l'équivalent de 205.280 D) a été enregistrée parmi les immobilisations financières.

A ce jour, seuls les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 ont été mis à notre disposition. A cette date, la situation nette est de 88.182 USD.

Ce projet n'a pas connu une évolution notable au cours de 2013.

5- COUTS LIES A L'OPERATION D'INTRODUCTION EN BOURSE

Le coût de l'opération d'introduction en bourse de la société LAND'OR SA s'établit au 31 Décembre 2013 à 582.550 D.

Ces frais résorbés sur 3 ans figurent à fin 2013 pour un montant net de 388.366 D.

6- INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Au 31 Décembre 2013, la société n'a pas constitué de provision pour indemnité de départ à la retraite.

L'évaluation de cette provision nécessite l'intervention d'un actuaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

- 1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- 2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par LAND'OR S.A eu égard à la réglementation en vigueur.
- 3- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Conformément à ce qui est requis par l'article 3 précité, le système en place présente certaines insuffisances consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

TUNIS, 30 avril 2014

Hassen BOUAITA
Directeur Associé

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le Conseil d'Administration du 21 Novembre 2013 a autorisé une caution solidaire d'un million d'euros au profit de LAND'OR Maroc destinée à garantir des crédits de gestion d'égal montant à obtenir auprès de banques marocaines.

B- Opérations réalisés relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les principales caractéristiques.

1- Convention de prestations de services avec LAND'OR FOODS ET SERVICES SA.(LFS)

Une convention de prestation de service et de logistique signée en 2003 qui porte sur :

- La location par LAND'OR SA de bureaux et de divers matériels à la SOCIETE LAND'OR FOODS & SERVICES SA. (LFS)

Le produit comptabilisé en 2013 au titre de cette location est de 32.599 D (HT).

Le solde du compte client « LAND'OR, FOODS & SERVICES » arrêté au 31/12/2013 est débiteur de 131.233 D.

- Le paiement par LAND'OR SA à la société « LAND'OR, FOODS & SERVICES » des charges d'entretien et de réparation de son parc automobile ainsi que les prestations suivantes :
 - la commercialisation des produits LAND'OR SA.
 - le suivi des litiges clients.
 - le recouvrement des créances LAND'OR SA.
 - la prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LAND'OR FOODS ET SERVICES SA et réglés par LAND'OR SA.

La charge comptabilisée en 2013 au titre des prestations fournies par LFS est de 4.491.681 D (H.T).

Le solde du compte fournisseur « LAND'OR, FOODS and SERVICES » arrêté au 31/12/2013 est créditeur de + 1 436 384 D.

- Le Conseil d'Administration du 26 Avril 2013 a autorisé le renouvellement de la caution de 338.000 D en principal accordée antérieurement à LAND'OR FOODS & SERVICES destinée à garantir le remboursement des crédits de gestion d'égal montant contractés auprès de la Banque de Tunisie.

2- Relation avec la Filiale Marocaine « LAND'OR Maroc »

- La vente à LAND'OR Maroc de produits fabriqués par LAND'OR SA :

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 avec la filiale marocaine est de 10.969.349 D.

Le solde du compte client arrêté à la clôture de l'exercice 2013 est débiteur de 12.774.779 D

- La société LAND'OR Maroc a facturé en 2013 à LAND'OR SA un montant de 442.246 D au titre de frais de marketing.
- Le compte courant associé LAND'OR Maroc est débiteur dans les livres de LAND'OR SA de 17.131 D, montant datant de 2011.

Les relations avec LAND'OR Maroc doivent faire l'objet d'une convention écrite.

3- Relation avec la Filiale Américaine « LAND'OR USA »

- Le compte courant associé LAND'OR USA est débiteur à la clôture de l'exercice 2013 dans les livres de LAND'OR SA de 97.054 D, montant datant de 2012.

4- Emprunts Bancaires

- a-** Deux crédits respectivement de 670.000 D et 700.000 D en principal ont été obtenus en 2005 auprès de l'UBCI. Le premier est remboursable sur 7 ans dont 2 années de franchise au TMM majoré de 1,5 % l'an, le second remboursable intégralement le 22 Juin 2007 au taux de 6,5 % l'an.

Ces deux opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 15 Décembre 2005.

- b-** Deux crédits respectivement de 1.500.000 D et 500.000 D en principal ont été obtenus en 2004 auprès de l'UBCI remboursables, le premier sur 12 ans dont 2 années de franchise au taux de 7,1 % l'an, le second sur 10 ans dont 2 années de franchise au taux de 6,66 % l'an.

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2004.

- c-** Un crédit de 500.000 D a été obtenu en 2003 auprès de la BANQUE DE TUNISIE remboursable sur 7 ans au taux d'intérêt de TMM + 3 % l'an.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 7 Janvier 2003.

- d-** Un crédit de 700.000 D a été obtenu en 2009 auprès de la BANQUE DE L'HABITAT remboursable sur 7 ans au taux d'intérêt de TMM + 2 % l'an. Les garanties mises à la disposition de la banque sont :

- ✓ Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel
- ✓ Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 2 Juillet 2009.

- e-** Deux crédits à long terme respectivement de 1.498.026 D et 1.100.000 D en principal obtenus auprès de la BANQUE DE TUNISIE remboursables, le premier sur 12 ans dont 5 années de franchise, au taux d'intérêt de 8 % l'an, le second sur 12 ans dont 2 années de franchise au taux de 6,5 %.

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 2 Juillet 2001 pour le crédit de 1.498.026 D et le 27 Mai 2002 pour le crédit de 1.100.000 D.

- f-** Un crédit à moyen terme de 1.500.000 D en principal a été obtenu auprès de la Banque de l'HABITAT remboursable sur 7 ans dont une année de franchise au taux d'intérêt de TMM + 2 %.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2012.

- g-** Un crédit à moyen terme de 3.000.000 D en principal a été obtenu auprès de la Banque de Tunisie remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise au taux d'intérêt de TMM + 2,25 %.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2012.

- h-** Un crédit relais de 1.500.000 D en principal a été obtenu auprès de la Banque de l'Habitat imputé sur le crédit à moyen terme de 3.000.000 affecté sur la ligne de la BEI pour une durée de remboursement de 10 ans dont 2 années de grâce au taux d'intérêts de 5,239 %.

- i-** Un crédit relais de 2.000.000 D en principal a été obtenu auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne affecté sur la ligne de BEI pour une durée de remboursement de 8 ans dont 3 années de grâce au taux d'intérêts de BEI+2.75%.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 Novembre 2013.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et de l'administrateur salarié correspond à 12 mensualités. En plus de cette rémunération, le Directeur Général adjoint bénéficie d'une prime de rendement et l'administrateur salarié bénéficie d'une prime de rendement, de prime de productivité et de prime de bilan.
- Outre les rémunérations sus mentionnées, le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié bénéficient de la prise en charge, par la société, du carburant, des vignettes et des frais d'assurance relatifs aux voitures de fonction mises à leurs dispositions.
- Les obligations et engagements de la Société LAND'OR SA envers son Président Directeur Général, son Directeur Général Adjoint et ses administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateur Salarié		Autres administrateurs	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passifs au</i>						
	2013	31/12/2013	2013	31/12/2013	2013	31/12/2013	2013	31/12/2013
Salaires	252.019	-	131.109	-	158.796	-		-
Primes	-	-	10.905	-	30.114	-		
Honoraires							25.000	

Le montant de 25.000 D alloué à Mr.Moez JOUDI, administrateur de la Société, résulte de la convention de conseil et d'assistance pour la mise en place d'un système de gouvernance.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 Novembre 2013.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

TUNIS, 30 avril 2014

Hassen BOUAITA
Directeur Associé

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

PHENICIA SEED FUND
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée en vertu du règlement intérieur régissant le fonds «*PHENICIA SEED FUND*», nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds «*PHENICIA SEED FUND*» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage «*PHENICIA SEED FUND*», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 7.047.079 DT, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 239.056 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les organes de direction de la société de gestion du fonds sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par la société de gestion du fonds «*PHENICIA SEED FUND*». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage «PHENICIA SEED FUND» au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

C.A.F

Conseil Audit Formation



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abderrahmen FENDRI', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Abderrahmen FENDRI

Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013**(exprimé en Dinar Tunisien)**

	Note	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		7 039 234	7 814 078
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	5 708 870	5 705 373
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	1 330 364	2 108 705
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 060	5 732
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	3 060	5 732
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	30 195	33 957
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		7 072 489	7 853 767
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	13 999	13 803
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	11 411	12 327
TOTAL PASSIF		25 410	26 129
ACTIF NET			
CP 1 - Capital		8 524 891	9 066 393
a - Capital	5-1-7	9 927 000	9 927 000
b- Réserves non distribuables		- 1 402 109	-860 607
CP 2 - Résultats Cumulés		- 1 477 811	-1 238 755
a - Résultat net des exercices antérieurs		- 1 238 755	-1 004 347
b- Résultat de l'exercice		- 239 056	-234 408
ACTIF NET		7 047 079	7 827 638
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 072 489	7 853 767

ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE

LE 31 DECEMBRE 2013

(exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		67 814	94 351
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	67 814	94 351
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	222	740
Total des revenus des placements		68 036	95 091
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	291 114	295 054
Revenu net des placements		-223 078	-199 963
<i>CH 2 - Autres charges</i>	5-2-4	15 978	34 445
Résultat d'exploitation		-239 056	-234 408
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-239 056	-234 408
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-239 056	-234 408

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2013

	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	- 780 559	-681 108
a - Résultat d'exploitation	-239 056	-234 408
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-541 503	-446 700
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	2 263 000
a- Souscriptions		
Capital	0	2 263 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-780 559	1 581 892
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	7 827 638	6 245 746
b - en fin d'exercice	7 047 079	7 827 638
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNS		
a - en début d'exercice	9 927	7 664
b - en fin d'exercice*	9 927	9 927
VALEUR LIQUIDATIVE	709,890	788,520
Taux de Rendement	-9,97%	-3,24%

La valeur liquidative, calculée sur la base des parts A uniquement, est estimée à 713,628 DT en 2013 et à 792,672 DT en 2012.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2013**

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007. Le montant du fonds a été fixé à **9.875.000 DT**, divisé en **9.875 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le premier quart a été souscrit et libéré pour un montant de **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 5.026.000 DT.**

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 7.539.000 DT.**

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 Décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 10.052.000 DT.** Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab tunisien Bank ;
- 425.000 DT au profit de la CDC entreprises;
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	0	0	1 000 000
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	0	0	500 000	0	0	2 000 000
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	125 000	0	0	0	0	500 000
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	0	0	825 000	0	0	3 300 000
CDC Entreprises	425 000	425 000	425 000	0	0	425 000	0	0	1 700 000
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	0	0	1 000 000
GAT	125 000	125 000	125 000	0	0	0	0	0	375 000
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000	0	2 250 000	0	0	9 875 000
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	0	3 000	8 000	0	4 000	37 000
Équipe de gestion	6 000	4 000	7 000	0	-3 000	5 000	0	-4 000	15 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	0	0	13 000	0	0	52 000

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « PHENICIA Seed Fund » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds¹ :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds² :

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus-values de cession des parts du fonds³ :

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

¹ Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

² Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

³ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(e) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Au cours de l'exercice 2013, il a été procédé à :

- la conversion des obligations convertibles en actions émises par Global Payment Gateway conformément aux dispositions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2013 pour un montant de 310.000 DT.
- la libération du reliquat de la participation dans le capital de la société ADVANCED WEB SOLUTIONS pour un montant de 160.000 DT.
- Le provisionnement supplémentaire courant l'exercice 2013 des participations pour un montant global de 541.502 DT afférent essentiellement à la dépréciation des titres Magal Die Casting pour 80.872 DT, AJIDOO pour 77.000 DT, AAI pour 50.333 DT et AWS pour 258.000 DT, ainsi que la dépréciation au titre des obligations convertibles en actions au nom de AJIDOO pour un montant de 75.000 DT.

Il est à noter que la relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** a été admise en tant que société en règlement judiciaire en date du 7 janvier 2013 (loi n°95-35 du 17 avril 1995 relative aux sociétés en difficultés économiques).

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », arrêtés au 31 décembre 2012, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2013 une valeur nette de 5.708.870 DT contre 5.705.373 DT au 31 décembre 2012 pouvant être détaillés comme suit :

Designation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
SANABIL MED	200 000	200 000
MAGALDIECASTING	650 000	650 000
SOTUFCA	900 000	900 000
AJIDO SA	206 000	206 000
TECFIBER	622 597	622 597
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	645 000
INDUSTRIESAGROALI ABID	350 000	350 000
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	450 000	140 000
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	400 000
CYTOPHARMA	1 000 000	1 000 000
AXE FINANCE	999 903	999 903
VIAMOBILE	499 980	499 980
Participation non libérée « ADVANCED WEB SOLUTIONS	0	<160 000>
Total Brut des Actions, valeurs assimilées et droits	6 923 480	6 453 480
Dépréciation SOTUFCA	<224 998>	<224 998>
Dépréciation AJIDOO	<77 000>	0
Dépréciation SANABIL MED	<50 000>	<50 000>
Dépréciation TECFIBER	<255 190>	<254 603>
Dépréciation I2A	<86 922>	<87 211>
Dépréciation ADVANCED WEB SOLUTIONS	<258 000>	0
Dépréciation ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	<100 000>	<49 667>
Dépréciation MAGALDIECASTING	<162 500>	<81 628>
Total Dépréciations	<1 214 610>	<748 107>

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées:

Les placements en obligations et valeurs assimilées du fonds « PHENICIA Seed Fund », sont afférents à des placements en obligations convertibles en actions et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus au 31 décembre.

Ils totalisent au 31 décembre 2013 une valeur brute de 1.330.364 DT contre 2.108.705 DT au 31 décembre 2012 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Au	Au
	31/12/2013	31/12/2012
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA GLOBAL PAYMENT GATEWAY	0	310 000
OCA MAGAL DIE CASTING	300 000	300 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	450 000
Total OCA	1 374 000	1 684 000
Dépréciation OCA I2A et AJIDOO	<187 500>	<112 500>
Total OCA net de dépréciation	1 186 500	1 571 500
Placements SICAV obligataires	143 864	537 205
Total	1 330 364	2 108 705

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3.060 DT contre 5.732 DT au 31 décembre 2012.

5-1-4- Créances d'exploitation :

Figurent sous cet intitulé les créances afférentes aux rémunérations des OCA pouvant être détaillées comme suit :

Désignation	Au	Au
	31/12/2013	31/12/2012
Créance Intérêts OCA AJIDOO	0	5 952
Créance Intérêts OCA GLOBAL PAYMENT GATEWAY	5 533	15 846
Créance Intérêts OCA MAGAL DIE CASTING	16 967	4 464
Créance Intérêts OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	7 695	7 695
Total	30 195	33 957

La relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** a été admise en tant que société en règlement judiciaire en date du 7 janvier 2013 (loi n°95-35 du 17 avril 1995 relative aux sociétés en difficultés économiques), de ce fait aucun revenu ni aucune créance n'ont été constatés au cours de l'exercice 2013.

5-1-5- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 4.659 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 100 DT ainsi que des dettes envers le dépositaire du fonds pour 9.240 DT.

5-1-5- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013 pour 8.960 DT ainsi que les dettes fiscales à hauteur de 2.451 DT.

5-1-6- Capital :

Le capital du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

Capital au 31-12-2012	Parts A	Parts B
Montant	9 875 000	52 000
Nombre de titres	9 875	52
Nombre d'actionnaires	7	6
Souscriptions réalisées 2013		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2013	0	0
Rachats effectués 2013		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2013	0	0
Nombre d'actionnaires sortants 2013	0	0
Autres mouvements 2013		
Plus ou moins-values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2013	0	0
Capital au 31-12-2013		
Montant	9 875 000	52 000
Nombre de titres	9 875	52
Nombre des souscripteurs	7	5

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus-values des actions SICAV ainsi qu'à la rémunération du Fonds au titre des obligations convertibles en actions qui s'élèvent au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 respectivement à 67.814 DT et 94.351 DT.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 aux sommes respectives de 222 DT et de 740 DT.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 291.114 DT au 31 décembre 2013 contre 295.054 DT au 31 décembre 2012.

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 208.469 DT et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 73.213 DT ainsi que la commission du dépositaire du fonds s'élève à 9.432 DT.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement les honoraires du commissaire aux comptes (8.960 DT), des pertes sur créances pour (6.788 DT), des redevances à verser au Conseil du Marché Financier (100 DT) ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	1 630 913,530	1 001 038,780	629 874,750
Moins (Amortissement)		-900 534,736	-782 011,463	-118 523,273
		730 378,794	219 027,317	511 351,477
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	33 698 021,126	29 314 863,785	4 383 157,341
Moins (Amortissement)		-9 853 671,998	-7 538 235,392	-2 315 436,606
		23 844 349,128	21 776 628,393	2 067 720,735
IMM.A STATUT JURID.PARTICULIER	3.3	2 189 369,216	1 569 501,551	619 867,665
Moins (Amortissement)		-1 140 592,685	-744 466,318	-396 126,367
		1 048 776,531	825 035,233	223 741,298
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.4	36 008,500	20 832,375	15 176,125
Moins (provisions)		0,000	0,000	0,000
		36 008,500	20 832,375	15 176,125
Total des Actifs Immobilisés		25 659 512,953	22 841 523,318	2 817 989,635
Autres Actifs Non Courants	3.5	2 460 876,952	796 588,528	1 664 288,424
Total Des Actifs Non Courants		28 120 389,905	23 638 111,846	4 482 278,059
Actifs Courants				
Stocks	3.6	17 476 883,877	13 697 662,979	3 779 220,898
Moins (provisions)		-2 212 131,311	-163 145,767	-2 048 985,544
		15 264 752,566	13 534 517,212	1 730 235,354
Clients Et Comptes Rattachés	3.7	6 708 602,424	5 779 283,459	929 318,965
Moins (provisions)		-1 657 454,000	-1 464 902,898	-192 551,102
		5 051 148,424	4 314 380,561	736 767,863
Autres Actifs Courants	3.8	7 617 768,850	4 231 234,640	3 386 534,210
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	4 165 196,799	1 757 123,472	2 408 073,327
Total Des Actifs Courants		32 098 866,639	23 837 255,885	8 261 610,754
TOTAL DES ACTIFS		60 219 256,544	47 475 367,731	12 743 888,813

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12	VARIATION
Capitaux Propres				
Capital Social	4.1	4 700 000,000	3 244 000,000	1 456 000,000
Réserves consolidées	4.1	-4 498 074,345	-5 061 786,651	563 712,306
Autres Capitaux Propres	4.1	11 686 522,257	2 170 376,401	9 516 145,856
RESULTAT CONSOLIDE	4.1	-6 081 568,691	-151 102,476	-5 930 466,215
Total		5 806 879,221	201 487,274	5 605 391,947
Intérêts minoritaires		153 375,109	135 973,874	17 401,235
Total Des Capitaux Propres Avant Affectation		5 960 254,330	337 461,148	5 622 793,182
Passifs Non Courants				
EMPRUNTS	4.2	13 436 843,469	8 910 009,402	4 526 834,067
PROVISIONS	4.3	214 469,580	144 469,580	70 000,000
Total Des Passifs Non Courants		13 651 313,049	9 054 478,982	4 596 834,067
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	15 613 477,136	16 305 863,244	-692 386,108
Autres Passifs Courants	4.5	4 353 898,391	6 086 463,373	-1 732 564,982
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	20 640 313,638	15 691 100,984	4 949 212,654
Total Des Passifs Courants		40 607 689,165	38 083 427,601	2 524 261,564
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		60 219 256,544	47 475 367,731	12 743 888,813

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12	VARIATION
Produits D'exploitation	5.1			
Revenus		70 263 927,053	53 112 687,737	17 151 239,316
Autres Produits d'Exploitation		867 299,464	233 311,552	633 987,912
Total Des Produits D'exploitation		71 131 226,517	53 345 999,289	17 785 227,228
Charges D'exploitation				
Variation de Stocks des Produits Finis		-575 380,612	-753 500,361	178 119,749
Achats Consommés	5.2	47 396 111,484	33 557 966,176	13 838 145,308
Achats		48 970 942,896	39 593 223,140	9 377 719,756
Variations Des Stocks		-1 574 831,412	-6 035 256,964	4 460 425,552
Autres achats	5.3	3 670 329,834	2 856 215,775	814 114,059
Charges De Personnel	5.4	7 805 895,240	5 631 571,611	2 174 323,629
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	6 503 832,381	2 798 452,394	3 705 379,987
Autres Charges D'exploitation	5.6	11 258 499,660	11 800 450,336	-541 950,676
Total Des Charges D'exploitation		76 059 287,987	55 891 155,930	20 168 132,057
Résultat D'exploitation		-4 928 061,470	-2 545 156,641	-2 382 904,829
Charges Financières Nettes	5.7	1 423 492,770	884 862,451	538 630,319
Produits Des Placements		13 203,223	0,000	13 203,223
Autres Gains Ordinaires	5.8	411 810,887	2 931 321,683	-2 519 510,796
Autres Pertes Ordinaires		5 226,774	8 618,691	-3 391,917
Résultat Des Activités Ordinaires Avant Impôt		-5 931 766,904	-507 316,100	-5 424 450,804
Impôt sur les bénéfices	5.9	-403 158,367	-75 558,650	-327 599,717
Impôt différé		253 356,580	431 772,274	-178 415,694
Résultat Des Activités Ordinaires Après Impôt		-6 081 568,691	-151 102,476	-5 930 466,215
Eléments extraordinaires		0,000	0,000	0,000
Résultat Net De L'exercice		-6 081 568,691	-151 102,476	-5 930 466,215
Effets des modifications comptables		0,000	0,000	0,000
Résultat après modifications comptables		-6 081 568,691	-151 102,476	-5 930 466,215

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2013

Exprimé en Dinars

	Notes	31-déc-13	31-déc-12	VARIATION
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	6.1			
Encaissements Reçus des Clients		76 475 779,592	49 265 461,445	27 210 318,147
Autres Encaissements		4 147 354,895	14 099 928,729	- 9 952 573,834
Sommes Versées aux Fournisseurs	-	70 098 700,805	54 655 338,413	- 15 443 362,392
Autres Paiements	-	16 023 934,005	6 924 950,020	- 9 098 983,985
Intérêts payés	-	602 674,714	350 381,291	- 252 293,423
<i>Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation</i>	-	6 102 175,038	1 434 720,450	- 7 536 895,487
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	6.2			
Décaissements / acquisitions d'immob corp et incorp	-	10 683 923,824	11 224 627,793	540 703,968
Encaissements / cessions d'immob corp et incorp		105 884,400	21 000,000	84 884,400
Décaissements / acquisitions d'immob financières	-	7 720,000	8 796,000	1 076,000
<i>Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	-	10 585 759,424	11 212 423,793	626 664,368
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	6.3			
Encaissements suite à l'émission d'actions		10 920 000,000		
Encaissements provenant des emprunts		8 500 000,000	4 500 000,000	4 000 000,000
Encaissements sur Financement de Stock		1 905 000,000		1 905 000,000
Remboursement d'emprunts	-	3 694 479,275	938 852,472	- 2 755 626,803
<i>Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités de financement</i>		17 630 520,725	3 561 147,528	14 069 373,197
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES		- 821 229,047	- 333 754,334	- 487 474,712
VARIATION DE TRESORERIE		121 357,217	- 6 550 310,149	6 671 667,366
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		- 9 633 467,567	- 3 083 157,418	- 6 550 310,149
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		- 9 512 110,350	- 9 633 467,567	121 357,217

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice arrêté au 31 Décembre 2013

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

Présentation du groupe :

La Société mère " LAND'OR " est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe LAND'OR arrêtés au 31 décembre 2013 correspondent à ceux de la société LAND'OR ainsi que de ses filiales LAND'OR FOODS & SERVICES, ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, LAND'OR MAROC et LAND'OR USA HOLDINGS INC.

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
1_LAND'OR	Mère	100 %	Société consolidante
2_LFS	Filiale	99,97 %	Intégration globale
3_ ECHARIKA ALYBIA...	Filiale	65 %	Intégration globale
4_LMFS	Filiale	100%	Intégration globale
5_LAND'OR USA HOLDINGS INC	Filiale	100%	Intégration globale

1_La Société mère" LAND'OR " a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

2_La filiale " LAND'OR FOODS & SERVICES" est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003, constituée par la société LAND'OR. L'objet de la société est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de la société est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3_La filiale "ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne.

4_La filiale "LAND'OR MAROC " est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

5_La filiale "LAND'OR USA HOLDING INC" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi Américaine.

1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinars tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe LAND'OR par rapport à l'exercice précédent.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe LAND'OR, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Les soldes et transactions intragroupe

Les soldes et transactions intragroupe ainsi que les profits et les pertes latents en résultant ont été intégralement éliminés.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les taux d'amortissement appliqués par les sociétés du groupe sont les suivants :

Bâtiment Industriel	5%
Installation Générale. A.A Const.	10%
Installations Techniques	10%
Matériel Industriel	10%
Outillage Industriel	10%
A.A.Du Matériel Et Outillage .Industriel	10%
Matériel de Transport Des Biens	20%
Matériel De Transport Des Personnes	20%
Install.Générales,A.A Divers	10%
Equipement De Bureau	10%
Matériel Informatique	15%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata - temporis.

2.3 Immobilisations Incorporelles

Ce compte enregistre les dépôts de marque, brevets licences et autres, ainsi que les logiciels informatiques, les dépôts de marque sont absorbés sur une durée de 3 ans, les logiciels informatiques sont amortis linéairement au taux de 33 %.

2.4 Frais préliminaires

Ce compte enregistre les frais de constitution, les intérêts intercalaires, ainsi que les charges à répartir (charges transférées).

Les frais préliminaires ont été résorbés sur une durée de trois ans.

2.5 Valeurs d'exploitation

Evaluation des stocks:

- Les stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages sont évalués au coût d'achat qui est ajusté à la valeur de réalisation nette si cette dernière est inférieure.

- Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Éléments de coût:

- Le coût d'achat des stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages comprend les prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.
- Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs (coût de main-d'œuvre directe, des amortissements, le coût d'énergie, frais d'entretien des bâtiments et équipements industriels) et indirects de production (coût de main-d'œuvre indirecte et frais de gestion et d'administration de la production).

2.6 Dettes et créances libellées en monnaie étrangère

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens au cours du jour de la date de l'opération (dédouanement pour les achats et livraison pour les ventes).

A la date de clôture, les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaies étrangères, dans les comptes écart de conversion actif et passif. Les pertes de changes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.7 L'impôt sur les bénéfices

Les incidences fiscales des retraitements de consolidation ont été prises en comptes pour l'établissement des états financiers consolidés conformément à la méthode de l'impôt différé.

2.8 Goodwill

Il n'y a pas des retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société LAND'OR dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et LAND'OR MAROC, lors de leurs constitutions, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NC 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

3 ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles

Le détail de cette rubrique au 31/12/2013 est le suivant :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Logiciel Informatique	1 064 483,536	963 971,036
Dépôt de marques	41 409,744	37 067,744
Immobilisations en cours	525 020,250	
Total Brut	1 630 913,530	1 001 038,780
Amortissement	<900 534,736>	<782 011,463>
Total Net	730 378,794	219 027,317

Le solde des immobilisations incorporelles en cours correspond aux projets suivants :

- Le Projet SAP qui s'élève au 31/12/2013 à la somme de 512 948 dinars
- Le Projet de la Mise en place de système de calcul de coût de revient qui s'élève au 31/12/2013 à la somme de 12 072 dinars.

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Terrain Nu	1 321 600,000	1 321 600,000
Terrain Bâti	230 400,000	230 400,000
Bâtiment Industriel	5 910 242,706	5 427 805,011
Installation Générale. A.A Const.	2 128 049,091	1 945 096,194
Installations Techniques	3 917 738,570	2 900 389,098
Matériel Industriel	15 415 148,943	13 362 891,287
Outillage Industriel	1 642 586,318	1 368 337,295
A.A.Du Matériel Et Outillage Industriel	220 969,510	220 969,510
Matériel de Transport	713 298,403	655 018,648
Install. Générales ,A.A Divers	421 754,297	405 081,063
Equipement De Bureau	250 369,961	206 054,178
Matériel Informatique	929 480,854	692 454,980
Immobilisations en cours	596 382,473	578 766,521
Total Brut	33 698 021,126	29 314 863,785
Amortissement	<9 853 671,998>	<7 538 235,392>
Total Net	23 844 349,128	21 776 628,393

3.3 Immobilisations à statut juridique particulier

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Immob à statut juridique particulier	2 189 369,216	1 569 501,551
Amortissement	<1 140 592,685>	<744 466,318>
Total Net	1 048 776,531	825 035,233

3.4 Immobilisations Financières

Cette rubrique se détaille au 31/12/2013 comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt et Cautionnement	36 008,500	20 832,375
Total	36 008,500	20 832,375

La variation du compte dépôt et cautionnement pour une valeur de 15 176 dinars correspond aux cautions données au MAROC pour les locations des dépôts, administration ...

3.5 Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Frais préliminaires	2 761 372,273	2 663 482,268
Charges à répartir	8 638 347,146	5 728 453,500
Total Brut	1 139 9719,419	8 391 935,768
Résorptions	<8 938 842,467>	<7 595 347,240>
Total Net	2 460 876,952	796 588,528

3.6 Valeurs d'exploitation

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Matières premières	5 904 946,216	5 088 008,172
Emballages	2 142 006,197	1 856 247,836
Stock en transit	2 422 660,049	1 207 818,652
Matières consommables	3 901,530	2 985,250
Produits finis et en-cours	3 328 730,809	2 755 983,290
Marchandises	2 425 875,579	1 803 618,145
Stocks divers	1 248 763,497	983 001,634
Total	17 476 883,877	13 697 662,979
Provision pour dépréciation de stock	<2 212 131,311>	<163 145,767>
Total net	15 264 752,566	13 534 517,212

En 2013 Land' Or MAROC a constaté une provision pour dépréciation du stock pour une valeur de 2 035 390 dinars.

3.7 Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Clients	5 021 453,142	4 583 591,259
Effets à recevoir	109 662,590	12 593,192
Chèques & Effets impayés	1 437 414,174	1 181 978,753
Clients douteux	140 072,518	1 120,255
Total	6 708 602,424	5 779 283,459
Provision pour dépréciation des créances	<1 657 454,000>	<1 464 902,898>
Total	5 051 148,424	4 314 380,561

3.8 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Personnel / Prêt	33 982,316	75 200,000
Personnel / Avance	75 200,000	28 381,941
Fournisseurs / Avances	81 466,113	
Etat et collectivité publique	2 918 303,737	1 892 028,581
Etat acompte provisionnel et RS	1 815 392,944	1 050 550,426
Impôt différé actif	975 366,135	688 677,614
Ecart de conversion actif	98 331,568	
Débiteurs divers	147 663,980	140 496,341
Compte de régularisation Actif	887 593,547	560 059,227
Subvention	788 628,000	
Total	7 821 928,340	4 435 394,130
Provision pour dépréciation débiteurs divers	<204 159,490>	<204 159,490>
Total net	7 617 768,850	4 231 234,640

Le solde du compte « Etat et collectivité publique » correspond au crédit de TVA arrêté au 31 décembre 2013.

3.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Valeurs en caisse	1 354 427,232	748 265,753
Banques	2 725 317,934	998 200,026
Autres Valeurs	59 594,625	444,625
Caisses	25 857,008	10 213,068
Total	4 165 196,799	1 757 123,472

4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Capital social	4 700 000,000	3 244 000,000
Autres capitaux propres	11 686 522,257	2 170 376,401
Réserves consolidées	<4 498 074,345>	<5 061 786,651>
Résultat de l'exercice consolidé	<6 081 568,691>	<151 102,476>
Total	5 806 879,221	201 487,274
Intérêts minoritaires	153 375,109	135 973,874
Total des capitaux propres	5 960 254,330	337 461,148

En 2013 la société LAND'OR a procédé à l'augmentation de son capital pour une valeur de 1 456 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2012 et ouverte à la souscription du public le 16 janvier 2013, a été réalisée par l'émission de 1 456 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar majoré d'une prime d'émission de 6,5 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription. Le capital social est ainsi porté à 4 700 000 dinars divisé en 4 700 000 actions de nominal 1 dinar. Le tableau de mouvement des capitaux propres est présenté en annexe (9)

La diminution des Résultats reportés correspond à l'affectation du Résultat de 2012 conformément à la décision de l'AGO du 28/06/2013.

La variation des autres capitaux propres pour une valeur de 9 516 146 dinars correspond à :

- la prime d'émission de 6,5 dinars par action qui s'élève à la somme de 9 464 000 dinars relative à l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée.
- la résorption des subventions au 31/12/2013 qui s'élève à la somme de 736 482 dinars.
- La subvention obtenue en 2013 qui s'élève à la somme de 788 628 dinars.

Les subventions d'investissement figurant au bilan du 31 décembre 2013 pour un montant net de 53 514 Dinars se détaillent comme suit :

- Montant brut au 31/12/2012	897 838 D
- Subventions obtenues en 2013	788 628 D

Montant brut au 31 Décembre 2013	<u>1 686 466 D</u>
<u>A déduire</u> : Cumul des amortissements au 31 décembre 2013	1 632 952 D
Valeur nette	<u>53 514 D</u>

Les subventions reçues en 2013 sont afférentes au 2 ième programme de mise à niveau.

4.2 Emprunts

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Crédits BT	3 961 764,705	4 610 000,000
Crédits UBCI	300 000,000	512 500,000
Crédits BH	4 600 651,401	3 311 254,129
Crédits ATIJARI	1 936 148,180	
Crédits BTK	2 000 000,000	
Dettes de location financière	638 279,183	476 255,273
Total emprunt	13 436 843,469	8 910 009,402

L'augmentation du poste « Emprunts » correspond à la mise en place des crédits suivants :

- Deux crédits à long terme auprès de la BH pour un montant de 4 500 000 dinars, et le remboursement des crédits relais pour un montant de 3 000 000 dinars,
- Un crédit à long terme auprès d'Attijari Bank pour un montant de 2 000 000 dinars (voir note 6.3)
- Un crédit à long terme auprès de la BTK pour un montant de 2 000 000 dinars (voir note 6.3).

4.3 Provisions

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Provision diverses	214 469,580	144 469,580
Total	214 469,580	144 469,580

En 2013 la société LAND'OR a constaté une provision pour congés et départ à la retraite pour une valeur de 70 000 dinars.

4.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	2 629 618,747	1 965 983,683
Fournisseurs étrangers	4 091 601,756	6 920 242,812
Fournisseurs d'immobilisations	131 290,811	248 487,579
Fournisseurs avances et acomptes		<6 378,859>
Fournisseurs Retenue de garantie	283 094,465	194 598,158
Fournisseurs Factures non parvenues	2 595 968,695	727 351,686
Effets à payer & Obligations	5 478 452,243	5 888 632,379
Dettes de location Financière	403 450,419	366 945,806
Total	15 613 477,136	16 305 863,244

4.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération due au personnel	682 940,879	558 986,580
Etat et Collectivités publiques	942 238,159	1 292 386,514
Comptes courants Associés	4 338,971	4 338,971
Créditeurs divers	680 676,571	2 516 331,890
Compte régul. Passif	460 079,875	590 058,707
Ecart de conversion passif	98 331,567	
Impôt différé passif	1 082 134,002	1 048 802,061
Impôt sur les Sociétés	403 158,367	75 558,650
Total	4 353 898,391	6 086 463,373

Le solde des créditeurs divers de 2012 contient le solde de la dette RUPP pour une valeur de 2 047 600 dinars, cette dette a été payée en 2013.

4.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Echéances à moins d'1 an BT	648 235,295	324 014,000
Echéances à moins d'1 an UBCI	212 500,000	295 833,337
Echéances à moins d'1 an BH	236 381,419	125 030,469
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	63 851,820	
Banque	4 279 203,266	2 984 040,601
Financement de Stock et Préfinancement export	4 105 000,000	2 200 000,000
Financement factures BT	2 349 353,000	1 267 500,000
Refinancement	8 622 904,079	8 404 886,570
Intérêts courus	122 884,759	89 132,139
Autres		663,868
Total	20 640 313,638	15 691 100,984

5 COMPTE DE RESULTAT

5.1 Produits d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Chiffres d'affaires	70 263 927,053	53 112 687,737
Autres Produits d'Exploitation	867 299,464	233 311,552
Total	71 131 226,517	53 345 999,289

5.2 Achats Consommés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Achats Matières premières	38 362 632,703	31 867 791,869
Achats Emballages et autres matières consommables	9 019 202,710	6 377 522,461
Achats de marchandises	374 266,086	140 090,158
Achat en transit	1 214 841,397	1 207 818,652
Variation de stock en transit	<1 214 841,397>	<1 207 818,652>
Variation de Stocks	<359 990,015>	<4 827 438,312>
Total	47 396 111,484	33 557 966,176

5.3 Autres achats

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Autres Achats stockables	1 858 603,053	1 510 428,975
Achats non stockables	1 811 726,781	1 345 786,800
Total	3 670 329,834	2 856 215,775

5.4 Charges de personnel

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Salaires & compléments de salaires	6 633 414,632	4 796 040,646
Charges sociales légales	1 172 480,608	835 530,965
Total	7 805 895,240	5 631 571,611

5.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dotations aux amortissements	4 192 295,736	2 346 570,507
Dotations aux provisions	2 568 428,479	633 448,652
Total	6 760 724,215	2 980 019,159
Reprise sur Provision	<256 891,834>	<181 566,765>
Total Net	6 503 832,381	2 798 452,394

En 2013 Land'Or MAROC a constaté une provision pour dépréciation du stock pour une valeur de 2 035 390 dinars.

5.6 Autres charges d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Services extérieurs	2 390 165,566	1 473 574,016
Autres services extérieurs	8 316 316,279	5 925 724,210
Charges diverses ordinaires	131 310,743	69 215,540
Redevance RUPP		4 018 600,000
Impôts et taxes	420 707,072	313 336,570
Total	11 258 499,660	11 800 450,336

5.7 Charges financières

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	325 852,702	272 173,315
Intérêts relatifs au crédit STB	1 478,380	11 151,411
Intérêts relatifs au crédit UBCI	42 296,645	56 414,996
Intérêts relatifs au crédit BH	278 380,901	118 213,051
Intérêts relatifs au crédit ATIJARI	8 763,736	
Autres intérêts	68 351,377	72 377,513
Différence de change	698 369,029	354 532,165
Total	1 423 492,770	884 862,451

5.8 Autres gains ordinaires

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Produits Divers Ordinaires	73 782,273	69 330,097
Subvention		32 643,505
Produits sur cession d'immobilisations	94 332,264	18 000,000
Reprise sur provision	243 696,350	2 821 803,092
Transfert de charges		<10 455,011>
Total	411 810,887	2 931 321,683

5.9 Impôts sur les sociétés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Impôt sur les sociétés	403 158,367	75 558,650
Impôt différé	<253 356,580>	<431 772,274>
Total	149 801,787	<356 213,624>

6 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie intragroupe ont été intégralement éliminés, seuls les flux hors groupe ont été pris en considération.

6.1 Flux de Trésorerie liés à l'exploitation

Ce flux totalise à la date du 31/12/2013 un montant négatif 6 102 175,038 dinars qui se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Encaissements Reçus des clients	76 475 779,592	49 265 461,445
Autres Encaissements	4 147 354,895	14 099 928,729
Décaissements fournisseurs	<70 098 700,805>	<54 655 338,413>
Autres décaissements	<16 626 608,720>	<7 275 331,311>
Total	<6 102 175,038>	1 434 720,450

6.2 Flux de Trésorerie liés à l'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Décaissements / acquisitions d'immob. Corp. et incorp.	<10 683 923,824>	<11 224 627,793>
Encaissements / cessions d'immob. corp. et incorp.	105 884,400	21 000,000
Décaissements / acquisitions d'immob. Financière	<7 720,000>	<8 796,000>
Total	<10 585 759,424>	<11 212 423,793>

6.3 Flux de Trésorerie de Financement

Les flux de Trésorerie des activités de financement se présentent comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Encaissements provenant des emprunts (1)	8 500 000,000	4 500 000,000
Encaissements suite à l'émission d'actions	10 920 000,000	
Encaissements sur Financement de Stock	1 905 000,000	
Remboursement emprunt (principal)	<3 694 479,275>	<938 852,472>
Total	17 630 520,725	3 561 147,528

(1) L'exercice 2013 à connu la mise en place des crédits suivants :

BANQUE	Montant	DUREE	GRACE	TAUX	GARANTIES
BH	3 000 000	10	2	5,34%	Hypothèque/titre foncier & Nantissement fond de commerce et matériel
BH	1 500 000	7	1	TMM+2%	Hypothèque/titre foncier & Nantissement fond de commerce et matériel
ATTIJARI BANK	2 000 000	7	1	TMM+2,5%	Hypothèque/titre foncier & Nantissement fond de commerce et matériel
BTK	2 000 000	8	3	TMM+2,75	Hypothèque/titre foncier & Nantissement fond de commerce et matériel
Total	8 500 000				

En même temps la société à procédé au remboursement des deux crédits relais obtenu auprès de la BH pour un montant total de 3 000 000 dinars.

NOTE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalent de liquidités sont composés par les comptes de Banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalent de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

Cette méthode n'a pas fait l'objet de modification au cours des exercices 2012 et 2013.

3. Rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part :

Compte tenu de la méthode adoptée pour établir l'état de flux de flux de trésorerie , basée sur l'affectation de toutes les écritures comptables des comptes banques, caisses et valeurs à l'encaissement, le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant au niveau du tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au niveau du bilan, d'autre part, ne dégage aucun écart.

7 NOTES COMPLEMENTAIRES

7.1 Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Projet de fusion-absorption

Le conseil d'administration de LAND'OR, tenu le 22 avril 2014, propose à l'Assemblée Générale le projet de fusion par absorption de la société LANDOR et la société LANDOR FOODS & SERVICES.

L'opération envisagée consiste en un regroupement par LAND'OR de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par LAND'OR de sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES qu'elle détient à 100%. Le projet de fusion préparé par le conseil d'administration se présente comme suit :

7.1.1 Les motifs et but du projet de fusion

- > Adoption d'une nouvelle organisation avec mise en place d'un nouveau système d'information
- > Synergie et économie de Charges
- > Absence d'intérêt stratégique pour garder la filiale

7.1.2 Les modalités de la fusion

- > Fusion simplifiée (Art 424 du CSC)

7.1.3 Date d'effet

- > La fusion aura une date d'effet le 01 juillet 2014 sur la base des états financiers semestriels arrêtés au 30/06/2014

7.2 Informations sur les parties liées et autres parties liées :

1. Relations de la société LAND'OR avec les sociétés du groupe LAND'OR au 31/12/2013

a) Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe LAND'OR

Néant

b) Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe LAND'OR

Chiffre d'affaires réalisé par LAND'OR SA avec les sociétés du groupe :

- Une convention de location de bureaux et divers matériel à la société « LAND'OR FOODS & SERVICES SA », a été conclue le premier janvier 2003 : montant annuel des loyers facturés par LAND'OR SA au titre de 2013 : 32 599 DT
- Frais de téléphone facturés par LAND'OR SA à LAND'OR FOODS & SERVICES SA estimés forfaitairement à 500 DT par mois hors taxes.
- Vente de marchandise par LAND'OR SA à LAND'OR MAROC pour un montant de 10 969 348 dinars.

Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe avec LAND'OR SA :

- LAND'OR SA paye à la société «LAND'OR FOODS & SERVICES SA » (EX-SFS) l'entretien et la réparation de son parc automobile ainsi que les prestations suivantes :
 - La commercialisation des produits LAND'OR SA.
 - Le suivi des litiges clients.
 - Le recouvrement des créances LAND'OR SA.
 - La prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LAND'OR FOODS & SERVICES SA et réglés par LAND'OR SA.
- La société LAND'OR a réalisé des achats pour 4 491 681 dinars en 2013 avec sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.
- La société LAND'OR a réalisé des achats pour 442 246 dinars en 2013 avec sa filiale LAND'OR MAROC.

c) Les créances et dettes commerciales:

• Les créances commerciales

La société LAND'OR détient des créances commerciales de 131 233 dinars sur sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

La société LAND'OR détient des créances commerciales de 12 774 779 dinars sur sa filiale LAND'OR MAROC.

- **Les dettes commerciales:**

La société LAND'OR a des dettes commerciales de 1 436 384 dinars envers sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

- **Avances et acomptes:**

La société LAND'OR a donné des avances en compte courant pour ses filiales qui se détaillent comme suit :

- Avance pour LAND'OR MAROC pour un montant de 17 131 dinars.
- Avance pour LAND'OR USA HOLDING INC pour un montant de 97 054 dinars.

d) Apport en capital

Recues

Néant

Données

Néant

e) Dividendes

Néant

f) Garanties, sûretés réelles et cautions

Recues

Néant

Données

La société LAND'OR s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 225 000 DT en principal contracté par la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2013 s'élève à 0,000 DT.

Le montant de la caution solidaire est de 338 000 dinars.

2. Relations de la société LAND'OR avec les parties liées autres que les sociétés du groupe LAND'OR au 31/12/2013

a) Informations sur les engagements

Néant

b) Garanties, sûretés réelles et cautions

Recues

Néant

Données

Néant

c) Transfert de ressources et d'obligations

Recues

Néant

Données

Néant

d) Relations commerciales

Néant.

e) Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société LAND'OR et distribués par les autres parties liées

Néant

f) Prestations de services reçues ou données

Recues

Néant

Données

Néant

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe formé par la société LAND'OR SA et ses filiales la société LAND'OR FOODS AND SERVICES SA, ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSANAAT ALAGHDHIA ALMOUCHTARAKA (LIBYE), LAND'OR USA HOLDINGS INC et LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARLAU, arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan consolidé, ainsi que l'état des résultats consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2013 et des notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 60.219.257 D, un résultat consolidé déficitaire de 6.081.569 D et un flux d'exploitation négatif de 6.102.175 D, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du Groupe LAND'OR. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le groupe, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe formé par la société LAND'OR SA et ses filiales la société LAND'OR FOODS AND SERVICES SA, ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSANAAT ALAGHDHIA ALMOUCHTARAKA (LIBYE), LAND'OR USA HOLDINGS INC et LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARLAU, arrêtée au 31 Décembre 2013 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, il convient de signaler ce qui suit :

1- CREANCE SUR LA SOCIETE LAND'OR MAROC

Au 31 Décembre 2013, le solde du compte clients est anormalement élevé par rapport au chiffre d'affaires et ce, du fait que la filiale marocaine – LAND'OR MAROC- n'a pas pu faire face à ses échéances de paiement suite au problème technique rencontré.

Il convient de rappeler à ce niveau que fin 2011, LAND'OR SA a constitué une filiale au Maroc pour le commerce et la distribution des produits laitiers et fromage.

Au 31 Décembre 2013, le capital de LAND'OR Maroc s'élevant à 9.000.000 Dirhams Marocains (MAD) – soit l'équivalent de 1.629.616 D- est détenu exclusivement par LAND'OR SA.

Les états financiers audités de la société LAND'OR Maroc arrêtés au 31 Décembre 2013, mis à notre disposition, font apparaître une situation nette négative de 39.837.172 MAD soit l'équivalent de - 8.007.670 D.

La créance de LAND'OR SA sur cette filiale s'élève au 31 Décembre 2013 à 12.774.779 D (ou 5.636.844 Euros dont 5.197.549 Euros provenant des ventes 2013).

Postérieurement au 31 Décembre 2013, un montant de 589.000 Euros a été encaissé par LAND'OR SA au titre de sa créance sur la filiale marocaine.

Sur la base du rapport du Comité permanent d'audit et de la communication faite par la Direction Générale de la société LAND'OR SA et de la situation en 2014, les risques de non recouvrement de la créance sur la filiale marocaine semblent pour l'instant écartés.

2- FRAIS DE MARKETING

Les frais de marketing pris en charge au cours de l'exercice 2013 au titre des marchés marocain et libyen s'élèvent à 1.357.008 D soit respectivement 442.246 D et 914.762 D.

La société a opté pour la résorption de ces frais sur 3 ans.

3- CREANCE SUR LA SOCIETE ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSANAAT ALAGHDHIA ALMOUCHTARAKA (LIBYE)

Un engagement triparti a été signé fin 2010, confirmant la prise en charge du reliquat du savoir-faire restant à payer par ERRAKI (LYBIE) par une nouvelle société créée en LYBIE en 2010. Cet engagement a été constaté parmi les créances immobilisées de LAND'OR SA pour 850.000 Euros, soit l'équivalent de 1.633.785 D.

Il est à signaler que LAND'OR SA détient également une participation de 65 % dans le capital de cette nouvelle société libérée à hauteur de 65 % soit 226.799 D

Toutefois, à la date de rédaction du présent rapport et compte tenu du contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Lybie, le projet de construction de l'usine de cette nouvelle société de production alimentaire (charcuterie) n'a pas encore démarré.

4- INVESTISSEMENTS FINANCIERS AUX ETATS UNIS.

Au cours de l'exercice 2011, LAND'OR SA a constitué aux Etats-Unis d'Amérique la société LAND'OR USA HOLDINGS INC au capital de 650.000 US Dollars. La partie libérée (soit 150.000 USD, l'équivalent de 205.280 D) a été enregistrée parmi les immobilisations financières.

A ce jour, seuls les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 ont été mis à notre disposition.

A cette date, la situation nette est de 88.182 USD.

Ce projet n'a pas connu une évolution notable au cours de 2013.

5- COUTS LIES A L'OPERATION D'INTRODUCTION EN BOURSE

Le coût de l'opération d'introduction en bourse de la société LAND'OR SA s'établit au 31 Décembre 2013 à 582.550 D.

Ces frais résorbés sur 3 ans figurent à fin 2013 pour un montant net de 388.366 D.

6- INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Au 31 Décembre 2013, la société n'a pas constitué de provision pour indemnité de départ à la retraite.

L'évaluation de cette provision nécessite l'intervention d'un actuair.

7- IMPOT DIFFERE

Conformément à la Norme Comptable Tunisienne NC35, les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 tiennent compte d'un passif d'impôt différé net de 106.768 D impactant d'égal montant la situation nette du groupe.

TUNIS, 30 avril 2014

Hassen BOUITA
Directeur Associé

F.M.B.Z KPMG TUNISIE